

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980-1981

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 août 1981
Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 31 juillet 1981

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite de la mission effectuée du 7 au 13 juillet 1980 par une délégation de cette commission en République italienne et au Saint-Siège apostolique, chargée d'étudier la situation de l'Ecole française, de l'Académie de France et des Pieux Etablissements de France à Rome.

PAR MM. MAURICE VÉRILLON (*), ADOLPHE CHAUVIN
et ADRIEN GOUTEYRON,

Sénateurs.

(* M. Maurice Vérillon n'est plus sénateur depuis le 2 octobre 1980.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, *vice-présidents* ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, *secrétaires* ; Bernard Barbier, Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean Pierre Blanc, Marc Bœuf, Adolphe Chauvin, Roland Courteau, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Raymond Spingard, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal.

Rapport d'information. — *Italie - Saint-Siège.*

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
Compte rendu du voyage	9
CHAPITRE PREMIER. — L'action spirituelle de la France à Rome	13
TITRE PREMIER. — L'histoire et l'organisation des Pieux Etablissements de la France à Rome	13
1. <i>Les origines</i>	13
— Le Haut Moyen Age	13
— La Renaissance	14
2. <i>Les statuts</i>	15
— Les buts poursuivis	15
— Les actes fondateurs	16
— La « députation administrative » et la « Congrégation générale »	17
3. <i>Les moyens</i>	17
— Des obligations importantes	17
— Le relais de l'Etat	17
TITRE II. — Les monuments historiques des Pieux Etablissements	18
1. <i>Saint-Louis-des-Français</i>	18
— La Fondation	18
— Les chefs-d'œuvres de l'Eglise	19
— La Communauté de Saint-Louis	20
2. <i>La Trinité des Monts</i>	21
— La Fondation	21
— Le souvenir du Cardinal Villot	22
— Le couvent des Minimes et le collège des Dames du Sacré-Cœur	22
3. <i>Les autres Eglises françaises de Rome</i>	23
— Saint-Yves-des-Bretons	23
— Saint-Nicolas-des-Lorrains	24
— Saint-Claude-des-Bourguignons	24
4. <i>La restauration des Monuments historiques des Pieux Etablissements</i>	25
— Une politique opportune	25
— Les travaux en cours et les projets	26
— Les mesures à prendre	27
TITRE III. — Les autres institutions et traditions religieuses françaises de Rome	28
1. <i>Le Centre d'études Saint-Louis-de-France</i>	28
— La création	28
— Les services	28
— Les activités	30

	Page
2. <i>La messe de Sainte-Pétronille à Saint-Pierre-de-Rome</i>	32
— La France « Fille Aînée de l'Eglise »	32
— La <i>Capella Regum Francorum</i>	33
— La célébration du 31 mai	34
— Les autres souvenirs français à Saint-Pierre	35
3. <i>La messe de Sainte-Luce à Saint-Jean-de-Latran</i>	36
— La conversion et les libéralités d'Henri IV	36
— Le Chef de l'Etat Français Chanoine d'Honneur de Saint-Jean	37
— La tradition de la messe du 13 décembre	37
4. <i>La Procure de Saint-Sulpice</i>	38
— Les activités de la Procure	39
— Le souvenir de Sa Sainteté le pape Pie XII	39
Conclusion	40
CHAPITRE 2. — L'action culturelle de la France à Rome	41
TITRE IV. — L'Académie de France	42
1. <i>Historique de la Fondation</i>	42
— 1666 création par Colbert	42
— 1803 l'installation à la Villa Médicis	42
— 1961 la restauration par Balthus	43
2. <i>L'organisation administrative</i>	43
— Le statut administratif et financier	43
— Les conditions d'admission des pensionnaires	44
— Les travaux des pensionnaires	45
3. <i>La Villa Médicis, centre culturel</i>	45
— Les expositions	46
— Les concerts	46
4. <i>Les nouvelles orientations de l'Académie</i>	46
— L'histoire de l'art	47
— La restauration des objets d'art	48
— L'Académie haut lieu de réflexion sur notre époque	49
TITRE V. — L'Ecole française de Rome	51
1. <i>Historique de la Fondation</i>	51
— 1870 les projets de Jules Simon	51
— 1873 le premier décret de Thiers	51
— 1875 la naissance officielle	51
2. <i>L'installation au Palais Farnèse</i>	52
— La situation particulière des relations diplomatiques entre la France et l'Italie en 1870	52
— La France s'installe au Palais Farnèse	52
— Le siège de l'Ecole symbole de la collaboration entre deux nations	53
3. <i>Les orientations de l'Ecole</i>	53
— Les thèmes de recherches et d'études	53
— La richesse incomparable de l'Italie	53

	Pages
4. L'organisation de l'Ecole	54
— Le statut de 1974	54
— Le personnel de direction	54
— Les membres de l'Ecole	55
5. Bilan des activités de la section Antique	55
— Les activités archéologiques en Italie et en Afrique du Nord	56
— Les nouveaux développements de la recherche archéologique	57
— Les publications	58
6. Bilan des activités de la section d'histoire médiévale	59
— La philologie classique, la paléographie et la linguistique	59
— L'épigraphie et la numismatique	60
— La publication des Registres des Papes	60
— Les études sur l'iconographie et l'histoire de l'art médiéval	62
7. Bilan des activités de la section d'histoire moderne et contemporaine	64
— Les études d'histoire religieuse, politique et diplomatique de la Renaissance au XVIII ^e siècle	65
— L'époque révolutionnaire et impériale	67
— L'histoire de l'Italie unifiée	67
8. Les activités de la Bibliothèque du Palais Farnèse	68
— La constitution du Fonds et les nouvelles acquisitions	68
— La politique d'ouverture	70
— Une bibliothèque au service de la recherche française et étrangère	71
Conclusion	72

ANNEXES

1. Récapitulation des sommes affectées à la restauration des monuments français de Rome (Pieux Etablissements)	75
2. Conférences organisées au Centre d'études Saint-Louis de France en 1979 et en 1980	76
3. Bourses d'études attribuées par le Centre d'études Saint-Louis de France en 1980	78
4. Fréquentation des universités pontificales par les professeurs et étudiants français en 1979-1980	79
5. Décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 relatif à l'Académie de France à Rome	80
6. Décret n° 74-114 du 6 février 1974 relatif à l'Ecole française de Rome	84
7. Allocution de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, prononcée le 1 ^{er} décembre 1975 lors de la célébration du Centenaire de l'Ecole française de Rome	87
8. « Au Palais Farnèse de 1901 à 1903 » par M. Charles Samaran, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, doyen de l'Institut de France	90
9. « Napoléon et la nouvelle Fondation de l'Académie de France à Rome » par M. Jean Tulard, professeur d'histoire à l'université de Paris IV	94
10. Liste chronologique des papes de Saint-Pierre à Jean-Paul II	98

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Affaires culturelles, soucieuse d'enrichir l'information et la réflexion de votre Haute Assemblée sur la politique de coopération culturelle de la France avec les différents pays du monde, s'attache, depuis plusieurs années déjà, à envoyer des missions à l'étranger pour étudier les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et en apprécier le rayonnement.

Si le choix de votre Commission s'est porté en cette année 1980 sur la ville de Rome, c'est que de fortes raisons l'appuyaient. Chef-lieu de la chrétienté et capitale d'une République, Rome tient une place éminente dans l'histoire de notre pays. Les rapports multi-séculaires entre cette ville et la France, malgré quelques vicissitudes, sont étroits et constants. Ils honorent notre pays, concourent à sa grandeur, enrichissent sa réputation. Les institutions et les coutumes que la France y entretient lui valent une autorité morale et un prestige inégalés.

Dans un monde où le développement industriel, financier et militaire domine les relations internationales, certains affectent de s'interroger sur la valeur de notre puissance spirituelle et intellectuelle. Un rapide séjour comme celui qu'a effectué la mission de votre Commission suffit à dissiper ces doutes.

Notre présence à Rome demeure l'un des éléments essentiels de la civilisation et notre pays doit tout faire, non seulement pour la sauvegarder, mais pour la développer. Ce n'est donc pas fortuitement que votre Commission s'est attachée à s'y rendre au cours de l'année du Patrimoine.

Le caractère quelque peu exceptionnel de ce déplacement, qui intervenait peu de semaines après l'éclatante visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II en France, n'a pas échappé aux autorités qui, à des degrés divers, ont eu à en connaître et concouru à son plein succès.

Il est particulièrement agréable aux membres de votre Commission qui ont eu l'honneur d'effectuer ce déplacement (1) d'exprimer leur reconnaissance profonde.

— **A Monsieur le Président du Sénat et à Messieurs les Questeurs** qui accueillirent avec faveur le projet de mission et mirent tous les moyens en œuvre pour sa parfaite organisation.

— **A Monsieur le ministre des Affaires étrangères** qui, dès qu'il eut connaissance de nos intentions, prit toutes les dispositions pour que ses services, tant à l'administration centrale que dans nos missions diplomatiques à Rome, facilitent le bon déroulement du voyage.

— **A Son Excellence Monseigneur le Nonce du Saint-Siège apostolique et à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République italienne en France** qui nous ont manifesté une constante sollicitude par leurs interventions pressantes auprès de leurs Etats respectifs pour que la mission soit reçue sous les meilleurs auspices.

— **A Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs de France auprès du Saint-Siège et de la République italienne** et aux membres des missions qu'ils conduisent pour l'efficacité et la diligence de l'organisation de notre séjour et l'affabilité extrême dont ils ont su nous entourer en tous instants.

— **A Nos Seigneuries les Prélats de la colonie ecclésiastique française de Rome** qui ont bien voulu distraire quelques instants de leur ministère pour nous apporter, au cours des visites et des entretiens, les lumières de leur piété et le concours de leur érudition.

— **A Messieurs les directeurs de l'Ecole française et de l'Académie de France à Rome** et à tous leurs collaborateurs qui nous ont permis de mesurer le rayonnement et le dynamisme des institutions dont ils ont la charge et qui ont su entourer nos rencontres des attentions les plus délicates.

Enfin, les membres de la mission sont heureux de manifester leur gratitude émue à leurs hôtes italiens pour leur accueil toujours empreint d'amitié et pour les multiples égards dont ils les ont entourés. Trop nombreux pour être tous cités ici, la délégation tient à remercier en particulier **M. Amintore Fanfani**, président du Sénat, **M. Alberto**

(1) Conduite par **M. Maurice Verillon**, sénateur de la Drôme, secrétaire de la Commission, la mission était composée de **M. Adolphe Chauvin**, sénateur du Val-d'Oise, **M. Adrien Gouteyron**, sénateur de la Haute-Loire, et accompagnée par **M. Louis-Marcel Garriga**, administrateur des Services du Sénat.

Benzoni, premier adjoint au maire de Rome, **Mme Pelagatti**, superintendante aux Antiquités d'Etrurie méridionale et le **Professeur Carlo Pietrangeli**, directeur général des Monuments, des Musées et des Galeries du Vatican.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression bien sincère de la reconnaissance des membres de la délégation de la commission des Affaires culturelles et, au travers d'eux, celle du Sénat de la République française.

COMPTE RENDU DU VOYAGE

Lundi 7 juillet 1980 :

- 8 h 15 : départ de la mission de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle par vol Air France 632 à destination de Rome.
- 10 h 10 : arrivée de la délégation à l'aéroport de Rome-Leonardo Da Vinci.
- 11 h 30 : installation à l'hôtel.
- 16 h 30 : visite de la Basilique patriarcale de Saint-Pierre du Vatican sous la conduite du **R.P. Dom Jacques Lahache**, *OSB, auditeur à la Sacree Congrégation pour l'évangélisation des peuples « de propagande fide »*.
- 18 h 00 : accueil de la délégation à la villa Bonaparte par **Son Excellence M. Louis Dauge**, *ambassadeur de France près le Saint-Siège apostolique*, suivi d'une réunion d'information sur le patrimoine religieux français à Rome.

Mardi 8 juillet 1980 :

- 10 h 00 : visite de l'église Saint-Louis-des-Français sous la conduite de **Mgr Bernard de Lanversin**, *prélat d'honneur de Sa Sainteté, recteur de Saint-Louis, auditeur à la Sacree Rote Romaine*.
- 11 h 00 : visite du Palais de Saint-Louis sous la conduite de **M. Michel Reuillard**, *premier conseiller à l'ambassade de France près le Saint-Siège, président de la députation de la Société des Pieux Etablissements de France à Rome et à Lorette*.

- 11 h 45 : visite de l'Eglise et du Couvent royal de la Trinité des Monts sous la conduite de **Mgr Jean-François Arrighi**, *prélat d'honneur de Sa Sainteté, recteur de l'Eglise et chapelain du Couvent, sous-secrétaire du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, administrateur des Pieux Etablissements de France à Rome et à Lorette.*
- 13 h 30 : déjeuner à la villa Bonaparte offert en l'honneur de la mission par **Son Excellence M. Louis Dauge**, *ambassadeur de France près le Saint-Siège apostolique*, auquel participaient les prélats français de la curie romaine et les recteurs des Eglises françaises de Rome.
- 16 h 30 : visite de l'Archibasilique patriarcale de Saint-Jean-de-Latran sous la conduite de **Mgr Joseph Geraud**, *protonotaire apostolique, chanoine français du Latran, abbé de Clarac, procureur général de Saint-Sulpice, Conseiller au Tribunal de la Sacrée Pénitencerie apostolique.*

Mercredi 9 juillet 1980 :

- 9 h 30 : entretien avec le **professeur Carlo Pietrangeli**, *directeur général des monuments, des musées et des galeries du Vatican.*
- 10 h 15 : visite des musées de la Bibliothèque, des Ateliers de restauration et des galeries du Vatican.
- 15 h 30 : visite du lycée Chateaubriand (villa Strohl-Fern et villa Patrizi) sous la conduite de **M. Denis Battistini**, *proviseur du lycée français de Rome.*
- 17 h 30 : visite du Centre d'études Saint-Louis-de-France sous la conduite de son directeur, le **R.P. Olivier de la Brosse**, *o.p. conseiller culturel de l'ambassade de France près le Saint-Siège.*
- 21 h 00 : dîner au Palais Farnèse offert en l'honneur de la mission par **Son Excellence M. François Puaux**, *ambassadeur de France près la République italienne*, auquel participaient les membres de la mission diplomatique française et les directeurs de l'Ecole française et de l'Académie de France à Rome.

Jeudi 10 juillet 1980.

- 10 h 00 : entretien au Capitole avec **M. Alberto Benzoni**, *premier adjoint au maire de Rome*.
- 11 h 30 : entretien avec **Mme Pelagatti**, *surintendante aux Antiquités d'Etrurie méridionale, directrice des musées d'art étrusque de la villa Giulia*, suivi sous sa conduite, d'une visite du musée.
- 17 h 00 : audience au Palais Madame de **M. Amintore Fanfani**, *président du Sénat*.
- 17 h 45 : séance publique du Sénat et visite du Palais Madame sous la conduite du **Dr Morosetto**, *administrateur, chef du service du protocole*.
- 18 h 30 : entretien avec le **Pr. Alessandro Carlo Faedo**, *président de la Commission de l'instruction publique et des biens culturels*, et **MM. Giuseppe Chiarante, Francesco Parlino**, *vice-présidents de la Commission*.

Vendredi 11 juillet 1980 :

- 9 h 30 : visite du Centre culturel de l'ambassade de France près la République italienne (Piazza Campitelli) sous la conduite de **M. André Zavriew**, *conseiller culturel*, et de **M. Lombard**, *directeur adjoint du centre culturel*.
- 10 h 30 : visite du Bureau pédagogique français à Rome, sous la conduite de **M. Boch**, *conseiller pédagogique*.
- 13 h 00 : déjeuner à la villa Médicis, offert en l'honneur de la mission par **M. Jean Leymarie**, *directeur de l'académie de France à Rome*, auquel participaient les membres de l'administration de la villa et des personnalités de la colonie artistique française à Rome.
- 15 h 30 : visite de la villa Médicis sous la conduite de son Directeur, de **Mme Jeanne Pompelia Ulysse**, *secrétaire général* et de **M. Michel Bourbon**, qui a assuré la restauration du jardin.

- 16 h 30 : entretien avec des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.
- 21 h 00 : dîner au Palais Farnèse offert en l'honneur de la mission par **M. Georges Vallet**, *directeur de l'Ecole française de Rome*, auquel participaient de nombreuses personnalités italiennes et françaises du monde des arts et des lettres de la capitale.

Samedi 12 juillet 1980 :

- 10 h 00 : réunion de travail au Palais Farnèse avec **M. Georges Vallet**, *directeur de l'Ecole française de Rome*, **MM. Michel Gras, Jean-Claude Maire Vigueur, Philippe Levillain**, *directeurs d'études*, et **Mlle Noëlle de la Blanchardière**, *conservateur de la bibliothèque de l'Ecole*.
- 15 h 00 : visite de la villa Adriana.

Dimanche 13 juillet 1980 :

- 10 h 00 : Grand Messe en la Basilique patriarcale de Saint-Pierre du Vatican sous la présidence de **Son Eminence révérendissime Mgr Paolo Marella**, *Cardinal Archevêque de la Basilique, entouré des membres du Chapitre*.
- 15 h 55 : départ de la mission de l'aéroport de Rome - Leonardo Da Vinci par vol Air France 635 à destination de Paris.
- 17 h 50 : arrivée de la mission à Paris à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

CHAPITRE PREMIER

L'ACTION SPIRITUELLE DE LA FRANCE A ROME

TITRE PREMIER

L'HISTOIRE ET L'ORGANISATION DES PIEUX ETABLISSEMENTS DE LA FRANCE A ROME

1 Les origines.

Dès les premiers âges du christianisme, les habitants de la Gaule convertis au christianisme prirent le chemin de Rome. Ils allaient accomplir leur pèlerinage sur la tombe du premier Apôtre. Tels étaient déjà la réputation et le prestige de la Ville éternelle.

Il y a quelques années, lors de la découverte d'un cimetière pré-léo-chrétien sous la basilique de Saint-Pierre, et, dans ce cimetière — exactement sous l'autel de la Confession de la première basilique Constantinienne —, on mit au jour une tombe qu'un ensemble de faits autorisent à considérer comme ayant été celle du premier Apôtre. L'on trouva, dans cette fosse, dix-neuf cents pièces d'antiques monnaies romaines, byzantines, pontificales et sénatoriales, italiennes et étrangères, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Parmi les 460 pièces étrangères, un grand nombre venaient de France et s'échelonnaient entre le x^e et le xiii^e siècle. Ainsi les premiers « romées » avaient coutume de déposer une offrande sur cette tombe vénérée. Il faut croire que le mouvement des pèlerins vers Rome était déjà considérable au viii^e siècle puisqu'il donna lieu à une mesure exceptionnelle. Il existe, en effet, une constitution de Pépin le Bref, datée de l'an 755, qui exempte de tout droit de péage et de gabelle les pèlerins de ses Etats se rendant à Rome. Cette dispense était même étendue aux pèlerins venant d'Angleterre et qui traversaient le royaume.

La première fondation française de Rome — du moins la première fondation authentiquement établie — remonte à près de douze siècles.

Le 25 décembre de l'an 800 — jour de Noël — qui était, comme chacun sait, celui du sacre de Charlemagne dans la basilique de Saint-Pierre, élevée cinq siècles plus tôt à Rome par l'empereur Constantin après sa victoire sur Maxence, les pèlerins français, de plus en plus nombreux à Rome, sentirent la nécessité d'y fonder un hospice. Cet hospice — le premier établissement français de Rome — était situé tout à côté de la basilique de Saint-Pierre, à l'emplacement où s'élève aujourd'hui le palais du Saint-Office. Une église et un cimetière — Saint-Sauveur-in-Ossibus — étaient annexés à l'hospice. L'église était desservie par un clergé important. Il comprenait quinze chapelains qui vivaient en communauté et formaient ce que l'on appelait alors la *Schola Francorum*. Ce centre religieux français avait pour mission d'accueillir les pèlerins français et de les guider dans leurs visites aux principaux sanctuaires de la Ville éternelle.

Au XIV^e siècle, quand les papes revinrent à Rome après l'intermède d'Avignon, les Français quittèrent ce lieu et s'installèrent dans le quartier de la Regola. Les locaux qu'ils occupaient étaient situés sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le couvent de l'église Saint-André-della-Valle, dans le corso Vittorio Emanuele, autour d'une petite église, déjà consacrée à Saint-Louis, qui devint par la suite le « Sudario des Savoyards ». A l'usage, ces locaux furent jugés trop exigus. On chercha un endroit plus approprié. L'ayant découvert, les Français de Rome échangèrent en 1477 leurs chapelle et hospice *in Arenulæ* contre les petites églises de Santa-Maria-in-Cellis, de Saint-Benoît et de Saint-André, ainsi que l'hôpital Saint-Jacques-des-Lombards, qui appartenaient alors à l'abbaye de Farfa et se trouvaient situés au Champs de Mars, dans la partie occidentale des ruines des anciens thermes de Néron (années 54-58) puis d'Alexandre Sévère (208-235). **C'est l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Louis-des-Français.**

En transportant leurs établissements dans ce nouveau lieu, les Français avaient à résoudre des problèmes matériels et juridiques compliqués. La bulle du pape Sixte IV (1), en date du 2 août 1478, ouvre la longue série des documents pontificaux qui régleront désormais les questions soulevées par ce transfert de biens et par la fondation nouvelle. C'est alors que les Français de Rome décidèrent de construire des édifices plus importants. Ils comporteraient une grande église et les locaux destinés à une communauté. A l'exception des éléments de façade de l'hôpital Saint-Jacques-des-Lombards, aucun vestige ne subsiste plus des bâtiments qui avaient primitivement appartenu à l'abbaye de Farfa.

L'église de Saint-Louis-des-Français, telle qu'elle se présente aujourd'hui, allait naître. Allait naître également une « Confraternité française » que le pape Grégoire XIII (1), en 1585, dota d'un statut

(1) Voir annexe X.

juridique et qui constitue la « cellule-mère » et de la Société des pieux Etablissements français et de la colonie française de Rome.

Le patrimoine de cette société, dont on verra plus loin l'analyse des statuts, comprend également les très importants bâtiments qu'occupent, à côté de Saint-Louis-des-Français, la communauté des chapelains de Saint-Louis-des-Français et le Centre culturel de Saint-Louis-de-France ; le magnifique couvent des dames du Sacré-Cœur, situé sur la colline du Pincio, au milieu d'un parc de trois hectares, entre l'église de la Trinité-des-Monts (l'une des églises françaises) et la Villa Médicis. Enfin, une quinzaine d'immeubles de rapport, situés dans différents quartiers de Rome, qui appartiennent à la Société des Pieux Etablissements français et représentent le gage matériel des fondations qu'elle administre.

Le revenu de ces immeubles (dont l'importance est inégale) sert à subvenir à l'entretien de nos églises ; des bâtiments de la communauté de Saint-Louis ; en partie du couvent de la Trinité-des-Monts et à un certain nombre d'autres obligations.

2. Les statuts.

La Société des Pieux Etablissements français de Rome (et de Lorette) forme en quelque sorte le cadre juridique dans lequel s'insère une large partie de la présence française. C'est ainsi que si l'église Saint-Louis-des-Français est la principale de nos églises au sein de la Ville éternelle, elle n'est cependant pas la seule. Il y a même des fondations religieuses françaises en dehors de Rome. Ces fondations, ces édifices construits par les Français et que conservent pieusement des mains françaises, appartiennent-ils à la France ? A cette question, il est difficile de répondre d'un mot. Le cas est spécial et complexe. Ces sanctuaires dépendent — ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions et bâtiments — de la Société des Pieux Etablissements français, laquelle se trouve placée sous l'autorité de l'ambassade de France près le Saint-Siège. On voit la nuance...

Quelle est donc cette société ; quels sont ses origines, son but, son fonctionnement ?

Depuis l'époque carolingienne, sous l'égide des communautés ou confréries établies à Rome et constituées entre Français, clercs ou laïques, un patrimoine s'était formé et peu à peu s'était accru. Il était à la fois d'ordre spirituel et matériel. Son objet essentiel consistait à procurer une assistance religieuse aux Français qui résidaient à Rome et aux pèlerins français qui s'y rendaient *ad limina*.

Un tel souci appelait l'installation et l'entretien d'un clergé affecté à cette double assistance. Il nécessitait aussi des édifices et des locaux. Au cours des siècles, les dons des rois de France — ceux notamment, fort importants, de la reine Catherine de Médicis —, des princes de sang, des princes de l'Eglise, des hauts prélats, des

ambassadeurs, de nombreuses familles françaises de toutes provenances et de toutes conditions, enrichirent ce patrimoine. Cela représentait un ensemble de fondations et permettait de subvenir aux diverses obligations qui s'étaient créées. C'est ainsi -- pour ne parler que des préoccupations les plus matérielles — que l'hospice chargé d'accueillir les pèlerins français comportait, au XVII^e siècle, 18 lits, dont 12 pour les hommes et 6 pour les femmes. Chaque pèlerin pouvait être hébergé trois jours et trois nuits. En outre, l'on remettait à chacun d'eux une feuille de vin (l'équivalent d'une bouteille), deux pagnotes, trois onces de fromage et une salade. Plus tard, cette œuvre d'assistance se transforma en bureau de bienfaisance à l'usage des pèlerins les plus déshérités.

Le statut de ces fondations est très spécial. Œuvres françaises, elles se sont trouvées à l'origine sous la dépendance des rois de France. Ceux-ci exerçaient à leur égard non plus un droit de propriété mais un patronage éminent. Œuvres pies et fondées dans les Etats de l'Eglise, elles étaient également placées sous l'autorité du pontife romain en sa double qualité de chef de l'Eglise et de souverain temporel. Indépendantes les unes des autres pendant plusieurs siècles, c'est la Révolution française qui, en fait, les rassembla.

Un bref pontifical du pape Pie VII, en date du 10 décembre 1793, a réuni, en effet, les différentes fondations et institutions. Le cardinal de Bernis qui avait été pendant vingt-cinq ans ambassadeur de France à Rome fut chargé par le Souverain Pontife de leur administration et nommé à cet effet « visiteur apostolique ».

Cédées à la papauté, en vertu de l'article 17 du traité de Tolentino ; rendues à l'administration française grâce au Concordat de 1801, une ordonnance du duc de Blacas, ambassadeur de France à Rome en 1816, et approuvée le 15 janvier 1817 par le roi Louis XVIII, confirmait la réunion en un seul corps de ces fondations que des circonstances avaient provisoirement provoquées. Depuis lors, ce régime n'a jamais été changé. Il s'est, au contraire, précisé et organisé. Le Comte de la Tour Maubourg, ambassadeur de France près le Saint-Siège, établit un règlement général que confirma Guizot, alors ministre des Affaires étrangères. L'ambassadeur du roi des Français le promulgua par arrêté en date du 15 janvier 1843. Au cours des années 1844, 1845, 1860, 1872, 1874, 1891, 1946, certaines adjonctions ou modifications furent édictées par les ambassadeurs de France successifs qui tous étaient de droit présidents de la Société des Pieux Etablissements. La crise aiguë, que traversèrent entre 1940 et 1944 les relations franco-italiennes, exposa le statut des Pieux Etablissements français à une rude épreuve. Mais tout rentra parfaitement dans l'ordre en 1944. Par un bref : *Pastoralis muneris magnitudo* de Sa Sainteté le pape Pie XII, en date du 8 septembre 1956, un arrêté de l'Ambassadeur de France près le Saint-Siège pris le 25 août précédent — fête de Saint-Louis roi de

France — remettait au point, d'une manière générale, le règlement d'administration de la Société des Pieux Etablissements français.

La responsabilité de l'administration est assumée par l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, lequel se fait assister, pour la conduite de cette administration, par un comité exécutif composé de trois membres, intitulé « députation administrative ». Cette députation comprend, de droit, le conseiller de l'Ambassade de France près le Saint-Siège, qui préside ; un ecclésiastique français de Rome, et un laïque français de Rome. En outre, une assemblée constitutive, appelée **Congrégation générale des Pieux Etablissements** et qui est composée de dix à douze membres choisis parmi les personnalités ecclésiastiques et laïques notables de la colonie française de Rome, se réunit, à des dates que détermine l'ambassadeur de France.

Tels sont, brièvement résumés, l'origine, le développement et la situation actuelle des importantes institutions que nos compatriotes ont fondées, au cours des siècles, dans la Ville éternelle et à Lorette. La plupart des Français en ignorent jusqu'à l'existence. Ce sont là cependant des traditions dont nous avons le droit d'être fiers et auxquelles nous avons le devoir de rester attachés.

3. Les moyens.

Cet héritage, par nature inaliénable, est grevé, selon la volonté des fondateurs, d'obligations impératives, particulièrement difficiles à assumer de nos jours. La partie productive du patrimoine (immeubles locatifs, biens ruraux) ne suffisant plus, de longue date, en raison d'une législation très défavorable sur les baux urbains et ruraux, à couvrir les charges.

Les Pieux Etablissements se trouvaient donc, depuis quelques années, engagés dans un processus de grave dépérissement qui n'a été interrompu que grâce au concours de l'Etat, dû à l'intervention décisive d'André Malraux pour la restauration de Saint-Louis-des-Français et de la Trinité des Monts.

Fruit dans le passé de la solidarité des Français, témoins d'une longue présence française à Rome, les Pieux Etablissements demeurent un élément très important du rayonnement de la France à Rome. Leurs monuments font partie de l'héritage culturel national.

La situation financière et la gestion de la fondation continuent de poser de sérieux problèmes. L'avenir ne peut être assuré, quand les restructurations nécessaires auront été menées à bien, que par le maintien de la sollicitude de l'Etat pour cette institution et le renforcement de ses moyens.

TITRE II.

LES MONUMENTS HISTORIQUES DES PIEUX ÉTABLISSEMENTS

1. Saint-Louis-des-Français.

Le 1^{er} septembre 1518 — François 1^{er} étant roi de France — le cardinal Jules de Médicis, futur Clément VII, par ordre du pape Léon X, son cousin, posa la première pierre de l'église Saint-Louis-des-Français. La cérémonie — assurant les relations de l'époque — fut magnifique. Aux côtés de l'ambassadeur de France, Denis Brissonnet, évêque de Saint-Malo et futur cardinal, se tenait une foule de personnages illustres, parmi lesquels le fameux Jacques de Chabannes La Palice, maréchal de France, qui devait se faire tuer peu après à Pavie. L'histoire a moins gardé le souvenir de son héroïsme que celui de l'évidence des vérités qu'il énonçait. Le 12 août de la même année 1518 un *motu proprio* du pape Léon X accordait à la fabrique de Saint-Louis-des-Français l'autorisation inconditionnée d'exploiter toutes les pierres, marbres ou travertins, en provenance des fouilles du Champ de Mars.

Sans que l'on entreprenne ici une description exhaustive de notre Eglise nationale, rappelons que la façade, à deux ordres, qu'animent des statues de rois et de reines de France est l'œuvre de Giacomo della Porta, élève de Vignola.

L'intérieur majestueux est réparti en trois nefs divisées par huit piliers sur lesquels sont plaqués des pilastres aux chapiteaux chargés d'ornements. La décoration des surfaces avec divers types de marbres et les stucs blancs et dorés exécutés d'après les dessins de l'architecte français Antoine Derizet confère à l'ensemble une impression de splendeur et de magnificence. Charles-Joseph Natoire — qui fut Directeur de l'Académie de France — a signé la fresque qui occupe le centre de la voûte de la nef principale représentant la « Mort et apo théose de Saint-Louis ».

Le chœur avec le maître autel est décoré d'un tableau de Francesco Bassano le Jeune qui représente une « Assomption de la Vierge ». Cette œuvre, à la composition grandiloquente, est couronnée par le groupe de la « Trinité » de Gian Giacomo Caffieri. L'ensemble est caractérisé par la dextérité et l'élégance raffinée des expressions.

Tout cela, qui est si beau, est encore surpassé par les cinq fresques du Dominiquin qui ornent la chapelle Sainte-Cécile et célèbrent la vie de cette sainte. Sur le mur de droite *La Sainte Femme donne ses richesses aux pauvres de Rome*. Cécile est représentée en train de tendre ses vêtements aux indigents tandis qu'en bas de la composition, les silhouettes sont harmonieusement disposées dans le but de donner de la vie une vision réaliste.

Sur le mur opposé est représentée « *la Mort de Sainte-Cécile* », reconfortée dans les affres de l'agonie par de pieux assistants dont le Pape. Sur la voûte de la chapelle trois compositions représentent « *Cécile et son époux Valérien recevant d'un ange une couronne de fleurs* », « *la Vierge refusant de sacrifier aux idoles* » et « *la Sainte dans sa gloire* ».

Saint-Louis doit aussi sa réputation aux trois grands tableaux de la Chapelle Saint-Mathieu. Michelangelo Merisi, dit « *Le Caravage* », a sans doute donné là le meilleur de son génie. On peut admirer Saint Mathieu recevant l'inspiration pour écrire son évangile, la vocation de l'apôtre et son martyre. Par le traitement de l'opposition entre l'ombre et la lumière qui fait ressortir les couleurs, l'artiste témoigne d'un langage pictural personnel mais aussi de l'expression la plus sincère de son émotion religieuse. Ces toiles célèbres et qu'admirent tous les pèlerins de passage à Rome, furent données à Saint-Louis par François Cointerel en souvenir de son oncle, le Cardinal Mathieu Cointerel, l'un des bienfaiteurs de l'Eglise.

Celle-ci est aussi remplie d'émouvants souvenirs. De nombreuses sculptures — et épitaphes — évoquent les grandes ombres dont le sanctuaire est peuplé.

Claude d'Angennes, cardinal de Rambouillet, ambassadeur du roi Charles IX ; le cardinal d'Ossat, qui joua un rôle si efficace dans la conversion d'Henri IV ; le duc d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV ; le cardinal de la Trémouille, ambassadeur de Louis XV ; le marquis de la Tour Maubourg, ambassadeur du roi Louis-Philippe ; le duc d'Harcourt ; le comte de Bourgoing ; Charles Errard, premier directeur de l'Académie de France à Rome ; Geffroy, premier directeur de l'Ecole française d'archéologie à Rome ; le général de Pimodan, et tant d'autres.

Il est difficile de ne pas être sensible au recueillement qui se dégage de ce sanctuaire, où tout célèbre la gloire de Dieu et exprime la piété de la France.

C'est en ces lieux que sont célébrés les services qui unissent l'Eglise et la Patrie comme Saint-Louis le 25 août ou Sainte-Jeanne-d'Arc le 10 mai.

Notre Eglise symbolise si bien la présence de la France au cœur de la Cité des Papes qu'il n'est pour ainsi dire pas un péle-

rinage venant de notre pays qui n'inscrive une station — et le plus souvent un office — dans ce sanctuaire.

Symbole de la continuité des traditions à travers tous les régimes, les Chefs d'Etat français de toutes les républiques ont eu à cœur, lors des visites officielles qu'ils effectuèrent à Rome, de se rendre à Saint-Louis, tout comme à Saint-Jean-de-Latran comme on le verra plus avant.

Faisant corps avec l'Eglise, le Palais de Saint-Louis construit en 1712 par le Cardinal de Polignac, alors auditeur de la Rote et recteur de la Confrérie de Saint-Louis, abrite la communauté de Saint-Louis-des-Français d'une part et l'Administration de la Société des Pieux Etablissements d'autre part, ainsi que le Centre culturel de Saint-Louis-de-France, service qui dépend de notre Ambassade près le Saint-Siège.

Statutairement, la communauté de Saint-Louis-des-Français se compose d'un recteur, d'un économe, d'un sacriste et d'un certain nombre de chapelains. Ceux-ci sont généralement de jeunes prêtres, récemment ordonnés, que leurs ordinaires envoient à Rome en raison des aptitudes qu'ils révèlent, afin d'y poursuivre des études spéciales qui ne peuvent pratiquement être faites qu'au centre de la chrétienté — recherches dans les archives vaticanes, archéologie paléochrétienne, Institut biblique, Institut oriental, Ecoles pratiques de droit canon, etc. Ces jeunes clercs fréquentent les cours des grandes universités pontificales : l'Université grégorienne, qui appartient à la Compagnie de Jésus ; l'*Angelicum*, qui appartient aux Pères dominicains ; l'Institut biblique, dirigé par la Compagnie de Jésus, etc. Après avoir passé, selon les cas, deux, trois ou quatre ans à Rome, ils en repartent pourvus d'un diplôme de docteur, soit en théologie, soit en philosophie, soit en droit canon (1).

La communauté de Saint-Louis-des-Français joue aussi un rôle remarquable très actif dans la vie religieuse romaine. Foyer de spiritualité et de culture française, elle remplit également une œuvre sacerdotale. Elle fait fonction de paroisse pour les Français qui résident à Rome. Mais elle apporte, en outre, un concours fraternel au clergé romain dans toutes sortes de circonstances : visites aux prisonniers, secours religieux dans les agglomérations populaires de la banlieue, patronages, etc. Elle assure également l'aumônerie du lycée Châteaubriand — le grand lycée français de Rome — et fournit des catéchistes, des directeurs spirituels, des prédicateurs de retraites aux très nombreux établissements scolaires qui en sollicitent.

Les services que rend la communauté de Saint-Louis-des-Français, en tant que centre de rassemblement et de vie spirituelle, tiennent, cela va de soi, pour une part capitale, à la qualité personnelle du recteur.

(1) Voir annexe IV.

Privilège sans doute unique dans les usages ecclésiastiques, il est nommé par l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, celui-ci étant de droit Président de la Société des Pieux Etablissements français. Il va de soi, cependant, que le choix de l'Ambassadeur doit rencontrer l'assentiment du vicariat (c'est-à-dire de l'évêché) de Rome pour qu'il puisse exercer son ministère selon les règles canoniques.

Des ecclésiastiques de haute valeur se sont succédé dans le passé à la tête de cette incomparable institution. Pour le temps présent, les membres de la mission qui ont eu l'insigne honneur de rencontrer l'actuel recteur Monseigneur Bernard de Lanversin peuvent porter témoignage du zèle avec lequel il remplit son ministère. Ce prélat est l'incarnation de la modestie et de la délicatesse. Serviteur de l'Eglise, il sait aussi rester un Français et tout ce qu'il est, et tout ce qu'il a fait pour l'incomparable foyer de vie spirituelle qu'est Saint-Louis est admirable.

2. La Trinité-des-Monts.

Connue non seulement de tous les Français qui viennent à Rome, mais de ceux-là mêmes qui ne s'y sont jamais rendus, tant est célèbre le décor dont elle forme le motif principal, la Trinité-des-Monts, dominant la place d'Espagne du haut de son merveilleux escalier, est familière. Ce que l'on sait moins c'est que cette église est une fondation française et qu'elle relève de la Société des Pieux Etablissements français. Ce que l'on ignore davantage encore c'est que ses pierres, selon la tradition, proviennent de France et furent extraites, assure-t-on, de carrières proches de Narbonne.

C'est en reconnaissance des bienfaits spirituels que Saint-François-de-Paul avait apportés à l'âme tourmentée de son père Louis XI que le roi Charles VIII combla l'ordre des Minimes de dons. En particulier, le nouveau roi de France décida d'élever une église qui serait confiée aux Minimes. C'est ainsi que, par ordre du roi, le cardinal Jean de Villiers de la Grolaye, alors ambassadeur auprès du Saint-Siège, acquit en 1494, pour la somme de 1.500 écus d'or, au mont Pincio, un vaste terrain planté de vignes qui appartenait à Daniel Barbaro, patricien de Venise. Une église dédiée à la Sainte-Trinité et un monastère allaient y être bientôt fondés. Quand il vint à Rome, en 1495, le roi Charles VIII ratifia cet achat et remit de nouvelles sommes au cardinal de la Grolaye pour la construction de l'église. Les dons des rois de France ne cessèrent d'enrichir la Trinité-des-Monts. Ceux aussi de cardinaux, des évêques et de particuliers français. C'est ainsi qu'en 1660, le sieur Etienne Gueffier, qui fut pendant plus de trente ans secrétaire de l'ambassade de France à Rome, légua par testament la somme de 24.000 écus romains à la Trinité-des-Monts pour qu'un escalier monumental descendit de l'église jusqu'à la place d'Espagne.

En 1724, sous l'ambassade du cardinal de Polignac, cette admirable construction fut achevée. C'est là que les marchands de fleurs de Rome ont pris l'habitude de dresser leurs éventaires ; d'un bout de l'année à l'autre ils font de ce lieu une sorte de fête perpétuelle. La place d'Espagne, l'escalier de la Trinité, l'église qui le domine, ont été, à travers les siècles, l'un des lieux de prédilection des Français. Leurs descriptions tiennent une place spéciale — et immense — dans la littérature française que la Ville éternelle a inspirée. On ne compte pas les compatriotes illustres qui ont séjourné autour.

La façade importante a cause de ses deux tours semble indiquer une influence transalpine.

Le plan à nef unique et les chapelles communicantes rentrent dans l'abondante série des constructions de la Contre-Réforme.

A la croisée et dans le transept, partie la plus ancienne de l'église, on remarque des voûtes ogivales uniques de leur espèce à Rome.

Les chapelles contiennent de nombreuses peintures, dont plusieurs mériteraient d'être plus connues, car elles constituent un déroulement très instructif quant aux prolongements et dérivations de la Renaissance.

Mais comment ne pas évoquer la « *Descente de Croix* » par Daniel de Volterra, exécutée d'après les cartons de Michel Ange, dont il était le disciple ; ce chef-d'œuvre, qui inspira de nombreux auteurs — Rubens en particulier — était considéré par Poussin comme l'une des merveilles de la peinture sacrée.

C'est au milieu de la nef que se trouve la sépulture de S.E.R. le cardinal Jean Villot.

Ce grand prélat, qui fut le secrétaire d'Etat de trois souverains pontifes fut, par sa piété, son zèle pastoral, sa hauteur de vues, une grande figure de la Curie romaine.

Serviteur de l'Eglise universelle, il était aussi très attaché à sa patrie. Celle-ci, en reconnaissance, l'avait élevé, en 1972, à la dignité de Grand Croix de la Légion d'honneur.

Il est précieux pour les Français que son souvenir soit désormais attaché à la Trinité-des-Monts.

A côté de l'église et faisant corps avec elle s'élève, au milieu d'un parc magnifique, le vaste couvent qu'occupèrent jadis les minimes. Au terme d'une convention conclue en 1828 entre le roi Louis XVIII et le gouvernement pontifical, le couvent fut confié aux religieuses françaises de la Société du Sacré-Cœur — alors récemment fondée par Sophie Barat — afin qu'elles dispensent dans cet antique établissement de la France l'instruction et la culture françaises. Près de 300 jeunes filles, du meilleur monde, y reçoivent un

enseignement conforme aux lois italiennes mais où notre langue et notre littérature sont à l'honneur.

Les bâtiments qui abritent le couvent comportent un nombre important d'œuvres d'art qu'il serait vain d'énumérer ici, tant elles sont nombreuses. Rappelons seulement les 26 fresques qui illustrent la vie de Saint-François-de-Paule, la fresque anamorphique de Jean-François Nicéron ou encore l'Astrolabe du père Emmanuel Maignan. Des efforts notables ont été entrepris pour restaurer ces monuments mais — comme on le verra plus loin — d'autres restent à faire.

3. Les autres églises françaises de Rome.

Si Saint-Louis-des-Français et la Trinité-des-Monts sont les principales églises françaises de Rome, elles ne sont pas les seules. Certaines, à l'époque où l'unité du royaume de France n'était pas acquise, constituèrent dans la Ville éternelle des établissements qui devaient survivre à la réunion de leur territoire à la Couronne de France. C'est ainsi que naquirent les églises de Saint-Yves-des-Bretons, de Saint-Nicolas-des-Lorrains et de Saint-Claude-des-Bourguignons qui existent toujours. Mais les confréries et les hospices qui dépendaient de ces fondations ont disparu.

••

L'origine de Saint-Yves-des-Bretons, qui se trouve via della Campana — non loin de Saint-Louis-des-Français et de la belle place Navona —, remonte à la moitié du xv^e siècle. Ce sont les Bretons résidant à Rome — ils étaient nombreux à cette époque — qui la fondèrent vers 1450. Plus tard, au moment où la Bretagne s'est unie à la France, à la suite du mariage d'Anne-de-Bretagne, les Bretons de Rome voulurent que leur « confraternité » — c'est ainsi qu'on appelait alors leur association — se fondit dans celle de Saint-Louis-des-Français, qui rassemblait les Français résidant à Rome. Cette fusion s'opéra en 1582 sous le double parrainage du roi Henri III et du pape. L'église de Saint-Yves-des-Bretons est petite et charmante. Ruinée par les inondations du Tibre en 1880, elle fut restaurée à cette époque. Un recteur l'administre. Chaque année, le 19 mai, jour de Saint-Yves, patron des avocats, une messe solennelle est célébrée à laquelle assiste officiellement l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, accompagné des membres de l'ambassade, ainsi que les notabilités de la colonie française de Rome.

••

Près de la via Tor Sanguigna, sur la petite place du Largo Febo, s'élève une autre église française, Saint-Nicolas-des-Lorrains, que les Lorrains résidant à Rome — ils étaient très nombreux et se spécialisaient dans les fonctions d'avocat — fondèrent en 1622. A vrai dire, les Lorrains de Rome s'étaient déjà réunis, bien avant, en une Confrérie que l'on appelait la Confrérie des Quatre-Nations. Elle s'était constituée en 1473 et possédait la petite église de la Purification « ai Banchi », proche du pont Saint-Ange. La confrérie lorraine cessa cependant de la fréquenter au début du xvi^e siècle. Il existe encore l'écusson des armes lorraines et la tombe de deux Lorrains : Claude Collin, de Toul, décédé en 1569 et Didier Henriot, décédé en 1608.

Une autre confrérie de Lorrains s'était établie à la fin du xv^e siècle, sous le titre de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine. Elle avait sa chapelle à l'intérieur de l'église de Saint-Louis-des-Français. Mais elle se retira de Saint-Louis en raison de la politique hostile de Richelieu... C'est alors que, grâce à l'ambassadeur du duc de Lorraine Charles IV, la confrérie lorraine obtint, le 5 octobre 1622, du pape Grégoire XV, la concession à perpétuité de l'église de Saint-Nicolas-in-Agone, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Le 13 juillet 1628, les officiers de la confrérie des Lorrains, Jacques Lemare, François Chaussieux, recteur, et Jacques Durand, trésorier, assistés de plusieurs confrères, prirent possession de ladite église. Ils la remirent à neuf et les travaux furent achevés en 1636. De 1690 à 1692, l'église de Saint-Nicolas-des-Lorrains fut l'objet de dons précieux de la part du duc de Lorraine — ornements, vases sacrés, etc. En 1731, la confrérie fit peindre l'église à fresques par Conrado Cinquinto de Bari. En 1746, enfin, la confrérie des Lorrains fit revêtir en jaspe de Sicile et en marbres précieux l'intérieur de ce sanctuaire.

Le 6 décembre, fête de Saint-Nicolas, une messe solennelle est célébrée. Comme à Saint-Yves-des-Bretons, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège y assiste, entouré des membres de l'ambassade et de représentants de la colonie ecclésiastique et laïque française de Rome.



L'église Saint-Claude-des-Bourguignons, qui est située sur la place Saint-Sylvestre, à l'un des carrefours les plus animés de la capitale, fut construite en 1652, grâce aux libéralités d'un chanoine de Besançon, l'abbé Outhenin. Les armes de France sont sculptées sur le fronton de l'édifice. A la suite d'un accord intervenu en 1886 entre l'ambassadeur de France et la secrétairerie d'Etat, cette église a été cédée au Saint-Siège. Elle ne fait donc plus partie de la Société des Pieux Etablissements français. Toutefois, il avait été stipulé que

son usage serait attribué à une congrégation française, celle des pères de Saint-Sacrement et que deux desservants de nationalité française y seraient toujours maintenus. Dans cette église, le Saint-Sacrement est exposé à l'adoration des fidèles, de nuit comme de jour. Aussi ce sanctuaire est-il l'un des plus fréquentés de Rome. On peut dire qu'il ne désemplit pas. Cette église étant située tout à côté du palais de Montecitorio où siège la Chambre des députés, il est fréquent de voir des membres du Parlement assister à la première messe lorsque les séances de la Chambre se sont prolongées tard dans la nuit.

Le jour de la fête du Saint-Sacrement, un salut solennel est célébré à Saint-Claude-des-Bourguignons, auquel prennent évidemment part les membres du corps diplomatique et les Français de Rome.



Telles sont les Eglises que la France a élevées à Rome et que la Société des Pieux Etablissements continue à entretenir. L'Etat toutefois a été obligé d'intervenir pour restaurer certains monuments les plus menacés.

4. La restauration des monuments historiques des Pieux Etablissements.

Engagée par M. André Malraux en 1970, sur la base du rapport établi dès 1966 par M. Jean Sonnier, inspecteur général des Monuments historiques, et financée dans un premier temps, à titre exceptionnel, sur les crédits de la deuxième loi-programme pour la protection des plus grands Monuments historiques français, cette politique a bénéficié du soutien constant de nos ministres de la Culture et a pris désormais une forme administrative classique : les diverses opérations en cours d'exécution et en projet sont financées sur les crédits ordinaires de la Direction du Patrimoine et exécutées sous la direction d'un architecte en chef des Monuments historiques, chargé par arrêté ministériel de ces travaux à titre permanent (1).

Politique équitable : la France qui entretient avec tant de soin ses bâtiments civils de Rome (Palais Farnèse, Villa Bonaparte, Villa Médicis) avait négligé jusque là ses bâtiments religieux.

Politique opportune, car les Pieux Etablissements n'avaient pas à eux seuls les moyens de sauver ces joyaux de notre patrimoine artistique national, promis à l'abandon.

Politique profitable, car elle nous vaut dans ce pays la considération et l'estime et assure notre rayonnement.

(1) Voir annexe I.

La restauration, commencée en 1973, a porté tout d'abord sur le Couvent et l'Eglise de la Trinité-des-Monts, dont les tours se fissuraient. Elle se poursuit par la remise en état du cloître. Au 31 janvier 1980, avaient été exécutés des travaux d'un montant de 2.500.000 F (1).

Le programme des travaux en cours ou en adjudication s'élève à 900.000 F. L'achèvement de l'assainissement des murs et la restauration des peintures murales en particulier les magnifiques fresques du réfectoire dues au père Pozzo, appellent encore un apport de 1.100.000 F.

Les travaux de restauration de l'église Saint-Louis-des-Français qui venaient en deuxième urgence ont été entrepris concurremment dès 1975. La belle façade, due au talent de Giacomo della Porta, a été nettoyée et restaurée. Le bâtiment a bénéficié de travaux d'assainissement ; certaines chapelles internes ont été restaurées. Au 31 janvier 1980, une somme de 600.000 F avait été dépensée à ce titre. Des travaux sont en cours pour la remise en état des toits et la restauration de la sacristie, pour un montant de 300.000 F.

Les membres de la Commission ont par ailleurs constaté l'achèvement de la restauration des grandes orgues.

Après la restructuration totale de la grande salle du cloître de Saint-Louis (200.000 F au 31 janvier 1980), les travaux s'étendent désormais à la réparation du Palais de Saint-Louis, ce monument historique qui abrite, ainsi qu'on l'a vu, la Communauté des prêtres de Saint-Louis. Pour l'exercice 1979-1980, la tranche des travaux approuvée s'élève à 600.000 F.

A la suite de la visite du Directeur du Patrimoine, la remise en état du Palais a été déclarée prioritaire, ce dont votre Commission se réjouit. Dans un souci de stricte gestion, il a été décidé de procéder à la fois au ravalement de la façade et à la réfection de la toiture, par tranches de travaux « verticales ». A la tranche déjà mentionnée, qui affectera la façade du Corso Rinascimento, devront s'ajouter encore cinq autres tranches, pour une programmation totale de 4.300.000 F.

L'exécution de ce programme ne s'est pas heurtée à de grandes difficultés d'ordre technique. En revanche, l'obtention des permis administratifs s'est heurtée aux tracasseries et aux lenteurs administratives romaines qui ont nécessité de pressantes interventions de l'ambassade. Le relatif allégement de ces procédures qui semble se dessiner devrait assurer une exécution plus aisée.

(1) La moitié de cette somme a fait l'objet d'un financement partiel, de 10 à 40 %, de la part des Pieux Etablissements.

Comme on le voit, l'action engagée par l'Etat est d'envergure et votre Commission s'en félicite. Elle s'emploiera à appuyer toutes les mesures financières allant dans la voie ainsi tracée.

S'il est bon que la restauration des peintures et des fresques de la Trinité-des-Monts soit menée à bien, on ne peut que s'inquiéter, en revanche, de la détérioration de celles du Dominiquin à Saint-Louis, en particulier la représentation de la « *mort de Sainte-Cécile* », située sur le mur gauche de la chapelle, qui est gagnée par l'humidité et qui sera inexorablement détruite si des mesures n'interviennent pas. Le problème est complexe dans la mesure où la nappe phréatique située sous l'église Saint-Louis s'élève d'année en année depuis que les rives du Tibre ont été aménagées et recouvertes de travertin. Le drainage ne s'effectuant que difficilement, l'eau envahit le quartier — l'ancien grand cloaque — et menace les édifices. Gageons qu'une solution sera trouvée de concert avec les responsables de la voirie romaine et que ce chef-d'œuvre sera sauvegardé.

TITRE III

LES AUTRES INSTITUTIONS ET TRADITIONS RELIGIEUSES FRANÇAISES DE ROME

La présence française à Rome ne se manifeste pas seulement par des églises fondées, construites et entretenues par des Français.

Elle se maintient également à travers les âges grâce à de nombreuses institutions et traditions de caractère religieux.

1. Le Centre d'études Saint-Louis-de-France.

Créé au lendemain de la guerre de 1939-1945 par Jacques Maritain, alors Ambassadeur de France près le Saint-Siège, le Centre d'études Saint-Louis-de-France a pour vocation de représenter et de diffuser la pensée et la culture chrétiennes d'origine française auprès des personnes de toutes nationalités en résidence à Rome mais aussi de faire connaître la pensée et la culture de la France laïque aux clercs et religieux de tous pays.

Le besoin de ce Centre d'études français se faisait sentir. Son succès a dépassé toutes les espérances. Rome est en effet le centre de grandes universités pontificales, dont la plus antique et la plus illustre de toutes est l'université Grégorienne. De jeunes clercs, appartenant à toutes les nationalités y poursuivent leurs études supérieures. Les grands ordres monastiques ont leur maison généralice ou, à défaut, leur procure, dans la capitale du monde catholique. Les principales formations catholiques ont leur centre ou leur représentant à Rome. C'est dire l'importance du mouvement spirituel et intellectuel qui se poursuit dans la Ville éternelle ; l'immense public spécialisé qu'il comporte. C'est dire aussi quel rôle peut jouer un centre culturel français.

La France n'a pas la prétention d'exercer une influence particulière dans ce mouvement et sur ce public. Une telle ambition serait à tous égards inconvenante. Mais elle a le souci, dans ce labeur commun, d'apporter son concours, son témoignage. Elle le fait de plusieurs façons.

— Les services du Centre :

Une bibliothèque de 28.000 volumes en langue française et 400 collections de revues, représentant les publications des prin-

cipaux éditeurs depuis 1945 dans le domaine religieux et diverses matières connexes, est à la disposition des lecteurs. Elle s'accroît d'environ 2.000 volumes par an.

En plus du catalogue-auteurs, un catalogue-matières de plus de 60.000 fiches permet l'établissement rapide de bibliographies.

Outre la salle de lecture des magazines et revues, une salle de travail silencieuse est à la disposition des lecteurs pour la consultation des revues, dictionnaires, livres d'art et ouvrages usuels, lesquels doivent être consultés sur place. Les autres volumes de la bibliothèque peuvent, tous, faire l'objet d'un prêt à domicile pour une durée d'un mois.

Ne négligeant pas les modes de communication les plus modernes, le centre dispose aussi d'une discothèque. Elle comprend 1.500 disques mono et stéréo, de caractères très variés, et s'accroît au rythme d'une centaine de disques chaque année. On y trouve :

- musique religieuse et musique classique ;
- diction, récitals de poésie, textes littéraires ;
- enregistrements intégraux d'opéras et de pièces de théâtre ;
- chants folkloriques des provinces françaises. En plus du catalogue-auteurs, un catalogue-matières établi selon les normes de la Discothèque de France facilite le choix des œuvres.

Tous les disques peuvent faire l'objet d'un prêt à domicile.

La filmothèque, pour sa part, comprend plus de 600 films de 16 mm en noir et en couleur et s'accroît chaque année d'environ 70 unités.

Cet ensemble constitue une abondante documentation pour cours, conférences, sessions, éducation au cinéma, dans les domaines suivants : architecture, peinture, sculpture et musique, histoire générale et religieuse, littérature française et étrangère, géographie, sociologie, économie, sciences et techniques, tourisme et sport.

Chaque film est accompagné de deux fiches de renseignements :

- une fiche technique, donnant le sujet et les caractéristiques du film, ainsi que le texte français de la bande sonore ;
- une fiche critique, donnant à l'emprunteur des éléments de jugement destinés à faciliter son choix.

La phototèque comprend 300 séries de coffrets de diapositives en noir et en couleur totalisant plus de 18.000 vues qui permettent d'illustrer cours, conférences, classes d'histoire de l'art et de la civilisation, etc.

Ces diapositives offrent un large choix de documentation sur l'art français : peinture, architecture, sculpture, musées, jardins, vitraux, tapisseries, ainsi que sur la vie des provinces de France.

Toutes ces séries de coffrets peuvent être empruntées.

Le Centre d'études tient en permanence à la disposition des étudiants et professeurs une liste annuelle des cours d'été, stages, sessions d'études ou manifestations culturelles organisés dans les universités ou établissements d'enseignement supérieur français.

— *Les activités du Centre :*

D'octobre à mai, tout au long de l'année universitaire, sont données régulièrement au Centre d'études de grandes conférences publiques suivies de débats (1).

Ces conférences abordent les principaux sujets de la vie culturelle, scientifique, religieuse, artistique, politique, économique ou sociale en France et dans le monde, et sont données par des universitaires, professeurs ou spécialistes français des matières considérées.

Elles ont lieu, le jeudi, de 17 heures à 19 heures.

La plupart des conférences sont polycopiées et leurs textes mis en vente dans les jours qui suivent. Une bande magnétique peut également être commandée au secrétariat du Centre.

Les manifestations cinématographiques sont nombreuses et variées. Le ciné-club permet d'apprécier, juger et commenter des films français de qualité, ayant exercé une influence importante dans l'histoire du cinéma.

Chaque projection de ciné-club est précédée par une introduction critique du film, présentée par un animateur spécialisé et suivie d'une discussion à laquelle les spectateurs sont invités à participer.

Le Centre organise également, sans périodicité fixe, des projections de films récents, toujours annoncés dans les programmes mensuels.

Enfin, les films de court métrage (documentaires artistiques, sociologiques, historiques, etc.) possédés par la filmothèque sont projetés tout au long de l'année en courtes séances d'une heure environ, selon des thèmes prévus à l'avance et des programmes présentés et commentés par un animateur.

Ces séances sont très prisées par les historiens de l'art, par les élèves des classes terminales des lycées et maisons d'enseignement ainsi que les étudiants des collèges et des universités.

Un cours d'histoire et d'art consacré à un aspect particulier de la civilisation occidentale est professé chaque année par des maîtres

(1) Voir annexe II.

des Universités pontificales, des membres de l'Ecole française d'archéologie et d'histoire, de l'Académie de France à Rome et divers autres collaborateurs d'Institutions culturelles romaines.

Ce cours consiste en exposés, suivis, quelques jours plus tard, d'une visite commentée d'un monument, église, palais romain en rapport avec le sujet traité, ou particulièrement significatif de la période étudiée.

L'enseignement de la langue française tient une très grande place au Centre d'études. Il est dispensé de septembre à juillet, à des niveaux divers et selon des méthodes variées.

Suivant les méthodes classiques, l'enseignement est réparti en deux sessions, mi-octobre à février et de février à fin mai. Il comporte des séries de cours aux niveaux débutants, moyen et supérieur, ainsi qu'un cours de conversation et de grammaire, appuyé sur l'étude de textes littéraires.

Par les méthodes audio-visuelles, l'enseignement, également développé sur toute l'année universitaire, comporte des cours à deux niveaux pour les débutants et à deux autres niveaux moyens. Il utilise systématiquement l'équipement audio-comparatif du laboratoire du Centre (20 cabines).

Avant la rentrée universitaire (septembre-octobre) et à la veille des vacances d'été (juin-juillet), des sessions intensives permettent d'acquérir une bonne connaissance de base de la langue française.

Le Centre propose également plusieurs formules d'initiation à la langue italienne. A l'intention des personnes qui viennent d'arriver à Rome et désirent acquérir très rapidement une connaissance de base de la langue, nécessaire pour leurs études, leur enseignement ou leurs fonctions professionnelles en Italie, plusieurs sessions se déroulent fin septembre et début octobre, à un rythme intensif.

Ces sessions durent, selon les cas, de deux à quatre semaines, au rythme de trois heures quotidiennes d'enseignement, du lundi au vendredi inclus.

Elles utilisent, au choix, les méthodes traditionnelles et les méthodes audio-visuelles.

Enfin, de mi-octobre à février et de février à fin mai, se déroulent les cours réguliers, à quatre niveaux : italien pratique pour débutants (méthode audio-visuelle) ; cours moyen ; cours de littérature ; cours d'histoire de l'art.

Pour que cet ensemble de culture française fût complet, il nous fallait encore une librairie. Il était de toute importance que les habitués de notre Centre d'études et, d'une manière générale, tous ceux qui s'intéressent à la spiritualité française, dans ses aspects les plus

larges et les plus variés, pussent trouver ou commander à Rome, dans une librairie spécialisée, les livres et les publications de leur choix. A plusieurs reprises, les professeurs et les étudiants des universités et des instituts d'études supérieures de Rome avaient souligné l'absence d'un organisme qui leur permit de se procurer, dans les meilleures conditions de prix et de rapidité, les ouvrages de science religieuse publiés en France. Le grand nombre d'éditeurs catholiques français et leur dispersion à Paris et dans les principales villes de province, exigeaient la création à Rome, chef-lieu de la chrétienté, d'une librairie, en quelque sorte centrale, qui pût se charger de grouper les commandes et de les satisfaire. Telles étaient les idées directrices qui furent à l'origine de la formation de la librairie Lifra qui se trouve située dans l'immeuble même de Saint-Louis-des-Français, à droite de la façade de l'église, sur la place San Luigi dei Francesi et qui connaît un succès jamais démenti depuis sa fondation.

Ainsi se trouvent groupées, autour de notre église nationale de Saint-Louis-des-Français, des activités diverses — communauté des chapelains de Saint-Louis ; Centre d'études Saint-Louis-de-France ; bibliothèque et salle de lecture ; cours de français ; cycle de conférences, librairie — qui s'ordonnent, se complètent et s'unissent, pour affirmer la foi de la France ; son culte des valeurs de l'âme ; son constant effort pour les servir.

2. La messe de Sainte-Pétronille.

La présence de la France à Rome est plus que jamais vivante et considérable. Moralement et numériquement.

Une des manifestations les plus émouvantes est sans doute la messe solennelle pour la France, célébrée chaque année, le 31 mai, fête de Sainte-Pétronille dans la chapelle dédiée à cette sainte dans la Basilique de Saint-Pierre de Rome.

Peu de Français sont au courant de cette tradition, en connaissent l'origine et la signification. Tous les Français cependant devraient en être fiers tant elle est honorable pour notre patrie. La cérémonie qui se renouvelle chaque année depuis douze siècles à la basilique vaticane est liée à une formule qui, celle-là, est familière à tous les Français, même ceux qui sont le plus éloignés de la foi chrétienne. « La France fille aînée de l'Eglise », se plaît-on à répéter chez nous. S'agit-il d'une prétention quelque peu pharisienne ? Point. Il s'agit d'un fait bien déterminé qui remonte aux premiers âges de notre histoire. Ce fait, le voici.

En l'an 756, le trône de Saint-Pierre était occupé par le pape Etienne III — un Romain. Des hordes venues du Nord, sous la conduite d'Astolf, roi des Lombards, menaçaient Rome. Devant le danger, Etienne III se tourna vers l'empereur d'Orient pour lui deman-

der aide et protection. Ce fut en vain. Le pape s'adressa alors au roi des Francs, Pépin le Bref, qu'il avait rencontré deux ans auparavant à Ponthion, près de Vitry-le-François dans la Marne, et sacré roi des Francs le 4 avril 754. Pépin le Bref ne resta pas sourd à l'appel d'Etienne III. Il envoya son fils aîné, le futur Charlemagne, à son secours. L'alliance de la papauté et des Francs, déjà décidée à Ponthion — Pépin le Bref avait décerné à Etienne III le titre de « patrice des Romains » — était scellée. Sous la conduite de Charlemagne, les Francs accomplirent deux expéditions en Italie. Ils refoulèrent Astolf. Pépin le Bref remit en toute souveraineté au Pape les terres qu'il avait arrachées à ses ennemis, en particulier l'exarchat de Ravenne. C'est l'origine de l'Etat pontifical et de la souveraineté temporelle de la papauté qui assurait au Saint-Siège son indépendance et son autorité. Le pape voulut témoigner sa gratitude au roi des Francs. Il lui fit un don qui lui parut magnifiquement symbolique. A cette époque, les reliques de Sainte-Pétronille comptaient parmi les plus insignes de l'Eglise. Cette jeune martyre romaine, issue, dit-on, de la famille de l'empereur Vespasien, et que Dieu avait rappelée à lui dans des circonstances extraordinaires, avait la réputation d'avoir été, pendant sa vie, la « fille spirituelle » de l'Apôtre Pierre. Or, en sauvant le pape et en assurant son indépendance et sa souveraineté temporelle au siège apostolique, Pépin le Bref s'était conduit en véritable « fils de l'Eglise ». Dans une lettre qu'Etienne III adressa au roi des Francs, le pape faisait parler Saint-Pierre. Le fondateur de l'Eglise de Rome appelait Pépin le Bref et ses héritiers — Charles et Carloman — « ses fils adoptifs ». Le roi des Francs (et sa lignée) devenait ainsi le « frère spirituel » de Sainte-Pétronille et Sainte-Pétronille la « sœur spirituelle » de la France. C'est ainsi que depuis douze siècles la France se proclame « la fille aînée de l'Eglise ».

Le sarcophage contenant les restes mortels de Sainte-Pétronille fut placé sous l'autel de l'une des chapelles — en forme de rotonde — de la basilique que l'empereur Constantin, après sa victoire du pont Milvius, avait élevée au début du IV^e siècle sur le lieu de la sépulture du premier Apôtre. Dès ce moment, cette chapelle fut considérée comme celle de la France. En l'an 781, l'empereur Charlemagne y fit baptiser son fils Carloman, par le pape Adrien I^{er} et s'honora ainsi du titre de *Romani Pontificis compater*. Pendant tout le Moyen Age, la chapelle de Sainte-Pétronille, considérée comme « fondation royale », fut appelée : *Capella Regum Francorum, Cella Regis Franciæ, Templum Galliæ Regum* — et le sol qui l'environnait : *Area Regis Francorum*.

Un autre témoignage de la dévotion française envers Sainte-Pétronille se place à la fin du XV^e siècle, lorsque le roi Louis XI et la reine Charlotte de Savoie doteront sa chapelle d'une importante fondation, en reconnaissance de la guérison miraculeuse du dauphin, attribuée à Sainte-Pétronille. Le roi Charles VIII, à son avènement, tint à marquer à son tour sa gratitude envers sa sainte protectrice.

Il constitua à Rome deux « chapelleries » destinées au culte de Sainte-Pétronille et attribué le revenu de deux maisons sises au Campo dei Fiori à leur entretien. En 1490, une bulle du pape Innocent III les érigea canoniquement. En outre, Charles XIII fit une fondation spéciale pour qu'après la messe capitulaire du 31 mai — fête de Sainte-Pétronille — une prière spéciale et un *De profundis* fussent récités par le chapitre de Saint-Pierre pour le repos de l'âme du roi Louis XI.

La chapelle de Sainte-Pétronille avait été ornée de façon splendide. Pour la rendre plus belle encore, le cardinal Jean de Villiers de la Grolaye, abbé de Saint-Denis, ambassadeur de Charles VIII et de Louis XII, avait commandé en 1500 — et payé de ses deniers — un monument en marbre à un jeune sculpteur florentin dont ce fut la première œuvre importante. Ce sculpteur s'appelait Michel-Ange et le groupe de marbre n'est autre que celui de la fameuse Pietà. Malheureusement la chapelle en rotonde fut détruite peu d'années après — en 1503 — sous le pontificat de Jules II, en raison de la construction d'une nouvelle et bien plus vaste basilique — l'actuelle Saint-Pierre — qui fut achevée par le pape Paul V. Dans cette nouvelle basilique la chapelle de Sainte-Pétronille, dédiée à la France, se trouve au fond du bas-côté de droite. Mais elle ne contient plus la Pietà de Michel-Ange. Ce chef-d'œuvre, qui avait pourtant été commandé et exécuté pour elle, orne actuellement la première chapelle de la basilique, à droite, en entrant par la porte principale. Le sarcophage de sainte Pétronille, qui jadis avait été transporté des catacombes — sous le pape Paul I^{er} — dans la chapelle de la France de la basilique constantinienne n'existe plus. Mais les reliques de la sainte — sœur de la France — sont conservées sous la pierre de l'autel.

Au cours des siècles, les rois de France n'avaient cessé de s'intéresser à cette *Capella Regum Francorum* et à l'*Area Regis Francorum* qu'elle réservait à la France à l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre. Les bienfaits des rois de France avaient valu à ces lieux sacrés une sorte de droit de « juspatronat ». Toute une série de chartes et de documents, depuis la Bulle du pape Innocent III jusqu'à celle du pape Léon XIII, l'attestent.

Chaque année, le 31 mai, depuis l'an 756, jusqu'aux approches de la Révolution française, une messe solennelle pour la France a été célébrée avec éclat dans la chapelle de la France à Saint-Pierre de Rome. Interrompue par la tourmente révolutionnaire, ce n'est qu'en 1829 que cette tradition fut renouée par M. de Chateaubriand, ambassadeur du roi Charles X. Toutefois, il ne s'agissait plus que d'une messe basse.

Il fallut attendre 1949 pour que la fête de Sainte-Pétronille fut célébrée avec les fastes d'autrefois.

C'est ainsi que chaque année, les Français qui se trouvent à Rome le 31 mai peuvent assister à une cérémonie qui renouvelle à douze siècles de distance le souvenir de l'alliance de la papauté et des Francs. Le chœur de la chapelle Sainte-Pétronille est orné de draperies. En cortège solennel, l'Ambassadeur de France, accompagné des membres de l'Ambassade, est accueilli à la porte Braschi par deux chanoines de Saint-Pierre qui le conduisent, précédés d'huissiers porteurs de masses, au fauteuil qui l'attend devant le chœur de la chapelle Sainte-Pétronille. Le cardinal archiprêtre en *cappa magna*, suivi des chanoines et bénéficiaires du vénérable chapitre de la basilique, fait aussitôt son entrée et prend place dans le chœur. La messe est célébrée par trois desservants. Les honneurs liturgiques sont rendus à l'Ambassadeur de France. La maîtrise de Saint-Pierre accompagne la cérémonie de ses chants. La colonie française, ecclésiastique et laïque, tient à honneur d'être largement représentée.

Sous la conduite du Cardinal Langénieux, un pèlerinage d'ouvriers français était venu à Rome en 1889. A cette occasion, ces pèlerins décidèrent de faire don d'une « lampe votive » qui devait brûler jour et nuit devant l'autel de la chapelle de Sainte-Pétronille. Selon l'inscription de la plaque commémorative qui rappelle cette fondation : cette lampe « semblera prier sans cesse pour la France ».

Elle fut allumée à la messe du 31 mai 1890 et son entretien devait être assuré par une fondation remise au chapitre de Saint-Pierre. En raison de la séparation des Eglises et de l'Etat et des événements qui l'ont suivie, cet entretien et cette flamme s'éteignirent. Le 31 mai 1954, cette coutume fut rétablie par M. Wladimir d'Ormesson, ambassadeur de France près le Saint-Siège, en présence de Son Eminence le Cardinal Tedeschini, archiprêtre, et du vénérable chapitre.

L'on n'en finirait pas si l'on voulait évoquer tous les souvenirs qui unissent — ne fût-ce que dans la pierre — la France à la basilique vaticane. Les fondateurs des grands ordres religieux sont glorifiés à Saint-Pierre. Leurs statues — immenses — figurent dans les niches disposées dans la nef et dans les transepts. Onze de ces saints fondateurs sont français : Saint-François de Sales (visitandines), Saint-Vincent de Paul (lazaristes) ; Saint-Jean Baptiste de la Salle ; Saint-Pierre Fourier (congrégation de Notre-Dame) ; Saint-Jean Eudes (Eudistes) ; Saint-Louis Grignon de Montfort (Compagnie de Marie et filles de la Sagesse) ; Sainte-Sophie Barat (dames du Sacré-Cœur) ; Sainte-Marie Lepelletier (Bon Pasteur) ; Sainte-Mathilde Touret (sœurs de la Charité) ; Sainte-Louise de Marillac (filles de la charité). Il existe en outre, les statues de deux saints, qui sans être eux-mêmes français, ont cependant fondé en France des ordres religieux célèbres : Saint-Bruno, fondateur des Chartreux ; Saint-Norbert, fondateur des Prémontrés.

3. La messe de Sainte-Luce.

La messe du 31 mai dans la chapelle Sainte-Pétronille de la basilique vaticane est assurément la plus antique et la plus émouvante des traditions françaises de Rome.

Il en est une autre, cependant, qui pour ne pas être aussi ancienne n'est guère moins belle. Il s'agit de la messe du 13 décembre — fête de Sainte-Luce — célébrée chaque année à la basilique majeure de Saint-Jean-de-Latran, « Mère et Tête de toutes les Eglises de la chrétienté » et cathédrale de Rome. Ce service solennel est également dédié à la France. Sa fondation remonte au roi Henri IV et même au-delà. Le chapitre du Latran est intimement mêlé aux négociations relatives à l'abjuration d'Henri IV et à la reconnaissance de ses droits au trône.

Les liens de la France et de la cathédrale de Rome se perdent dans les origines de l'une et de l'autre. Sait-on — entre autres souvenirs — que l'autel principal de la basilique fut érigé par le pape français Urbain V, aux frais du roi de France Charles V ? Dans le baldaquin qui surmonte l'autel sont renfermées les têtes de Saint-Pierre et de Saint-Paul dans des reliquaires ornés de pierres précieuses qui jadis avaient été offerts par Charles V et qui ont disparu en 1800. En 1482, le roi Louis XI avait doté le chapitre de la basilique papale de Saint-Jean-de-Latran des revenus de « divers biens et droits féodaux, situés en Périgord ». Il avait même eu soin d'instituer un « tribunal spécial » pour juger sans délai les différends que la perception de ces droits étaient susceptibles de produire. Les effets de cette donation royale ne durèrent que peu de temps. Dès 1507, pour des causes diverses, le chapitre de Saint-Jean-de-Latran ne toucha plus ses revenus.

Un siècle passa. Henri IV était devenu roi de France. Cette « messe » que valait bien Paris, le monarque voulait l'entendre en bon catholique. L'abbé Arnaud d'Ossat, qui résidait à Rome où il fut successivement secrétaire du cardinal Paul de Foix, puis secrétaire des cardinaux protecteurs de la France, Hyppolite d'Este et François de Joyeuse, enfin chargé d'affaires de France (il devint plus tard ambassadeur), négocia avec le pape Clément VIII la délicate affaire de l'absolution d'Henri IV.

Elle n'était pas simple, en effet. La Cour d'Espagne multipliait ses intrigues. Certains cardinaux, liés à cette Cour, se montraient hostiles. Il fallait convaincre le Pape de la sincérité du roi. L'abbé d'Ossat déploya une extrême habileté. Le 17 septembre 1595, étant parvenu à faire accepter et la formule par laquelle le roi serait absous et la reconnaissance de la légitimité des prétentions d'Henri IV, l'abbé d'Ossat, auquel on avait joint l'abbé du Perron, prononça,

au nom du roi, la formule d'abjuration et reçut, en son nom, l'absolution de Clément VIII. Dans ses négociations, l'abbé d'Ossat fut particulièrement à se louer des sentiments du chapitre du Latran, « vénérable compagnie, qui a toujours montré son zèle envers la Couronne de France, ayant au plus fort des guerres et des calamités de la France, toujours tenu sur la porte de ladite Eglise les armoiries de France, sans y avoir jamais voulu souffrir celles d'Espagne, quelque insistance et presse qu'il leur en eût été faite. »

Fort bien disposé en faveur de Saint-Jean-de-Latran, Henri IV accueillit avec empressement une requête du chapitre qui tendait au rétablissement des biens et des droits octroyés par Louis XI et tombés en désuétude. Le chapitre avait, à cet effet, délégué à Paris le chanoine Elicona.

Par un brevet en date du 22 septembre 1604 et daté de Fontainebleau, le roi de France faisait don à la basilique majeure de Saint-Jean-de-Latran et à son vénérable chapitre de l'abbaye de Clarac, située dans le diocèse d'Agen. Ses revenus étaient importants. C'est depuis cette époque que le Chef de l'Etat français est « chanoine d'honneur » de Saint-Jean-de-Latran. Une messe solennelle *pro felice statu gallicae nationis* est célébrée dans la basilique chaque année le 13 décembre, fête de Sainte-Luce, et jour anniversaire de la naissance du roi Henri IV.

Sous le règne de Napoléon III, la date fut changée. Ce ne fut plus le jour anniversaire de la naissance d'Henri IV que cette cérémonie en l'honneur de la nation française fut célébrée. Ce fut le jour de la naissance de Napoléon III, le 20 avril. L'empereur des Français s'était lui-même montré très généreux envers le chapitre de Saint-Jean-de-Latran. Il reprit à son compte la donation d'Henri IV — que la tourmente révolutionnaire avait abolie et que le roi Charles X n'avait qu'en partie rétablie.

La tradition de la messe du 13 décembre fut interrompue à la chute du Second Empire. Grâce à notre ambassadeur, M. Doulcet, qui fit tant pour rendre à la France la place qu'elle occupait, cette tradition fut reprise en 1927. Depuis, elle n'a jamais cessé. Elle a même retrouvé en 1951 la plénitude de son éclat.

Comme pour la messe du 31 mai à Saint-Pierre, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, en grand uniforme, suivi des membres de l'ambassade, est accueilli le 13 décembre, jour de la Sainte-Luce, sous le porche de la basilique majeure par deux chanoines de Saint-Jean-de-Latran et des huissiers porteurs de masses. Il va s'incliner devant l'autel du Saint-Sacrement. Il se rend à sa place, dans le chœur. Le cardinal archiprêtre, en *cappa magna*, le vénérable chapitre des chanoines, les célébrants arrivent en cortège solennel. La messe commence, accompagnée par la maîtrise de la basilique qui mérite sa réputation. Les honneurs liturgiques sont rendus à l'ambassa-

deur de France. Les trois célébrants sont revêtus de beaux ornements anciens qui servirent à la messe de mariage de Louis XV et de Marie Leczinka et que le roi de France donna au trésor de la basilique. Dans le chœur où se tient le Corps diplomatique français, un magnifique tapis est déployé. C'est celui qui décorait le cabinet de travail de l'empereur Napoléon 1^{er} et dont celui-ci fit don, à son tour, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran. La colonie française de Rome tient à cœur d'être en grande partie présente. A l'issue de la cérémonie religieuse, l'ambassadeur de France se rend à la sacristie pour remercier le cardinal archiprêtre et le vénérable chapitre.

Cette démarche est d'autant plus agréable à accomplir que S.E.R. le cardinal Ugo Poletti, archiprêtre de la basilique de Saint-Jean-de-Latran — qui est aussi vicaire général de Sa Sainteté pour la ville de Rome et Grand Chancelier de l'Université Pontificale du Latran — est d'une bonté et d'une délicatesse de sentiments envers la France qui ne se sont jamais démenties. Ce grand prélat dont la noblesse de cœur n'égale que la haute distinction tient personnellement chaque année à présider le Saint-Sacrifice de la messe.

Chaque année également, à l'issue de cette cérémonie, une lettre officielle est adressée par Son Eminence le cardinal archiprêtre et le chapitre au Chef de l'Etat français, à laquelle celui-ci répond.

Il est d'usage que le Président de la République, lors de sa première visite officielle à Rome, vienne en personne à Saint-Jean-de-Latran prendre possession de son canonicat. La réception est toujours fastueuse et empreinte de cordialité. Depuis la fin de la dernière guerre, tous y sont venus. Ainsi la France, quel que soit son régime politique, fait bonne garde au lieu le plus sacré de la Mère et de la Tête de l'Eglise.

Sa présence est d'ailleurs assurée, de manière permanente, par un chanoine français. Les membres de la mission ont eu la très grande joie de visiter l'archibasiliqne et le cloître sous la conduite de Mgr Joseph Géraud, qui est aussi Procureur général de Saint-Sulpice et Conseiller au Tribunal de la Sacrée Pénitencerie apostolique. Affable, enjoué et d'une simplicité absolue, ce prélat d'une haute et vaste culture — il est aussi médecin — met beaucoup de finesse et de cœur dans l'exercice de son ministère. Sa présence à Saint-Jean fait honneur à la France.

4. La procure de Saint-Sulpice.

C'est en 1864 que la compagnie de Saint-Sulpice décida d'avoir une représentation permanente à Rome ainsi qu'une maison où de jeunes prêtres de Saint-Sulpice — destinés à devenir professeurs de séminaires — et quelques étudiants pourraient compléter leurs hautes études ecclésiastiques.

Les jeunes sulpiciens — il en vient environ une douzaine chaque année — ainsi qu'une dizaine de prêtres, élèves du séminaire de Saint-Sulpice mais n'appartenant pas eux-mêmes à la compagnie, passent deux à quatre ans à Rome, selon les doctorats qu'ils ambitionnent. C'est Mgr Joseph Géraud qui administre la maison de la via Quattro Fontane et qui y maintient avec bonheur ses traditions.

Un très grand souvenir honore cet établissement français. C'est là qu'à trois reprises le futur pape Pie XII prépara ses retraites au sous-diaconat, au diaconat et à l'ordination sacerdotale. Ce fait historique n'est pas sans relation avec la culture française que possédait Pie XII

On sait que le jeune Eugène Pacelli, Romain de naissance et dont les études se déroulèrent à Rome, fréquenta assidûment les conférences que Mgr Duchesne, alors directeur de l'école française de Rome, faisait au second étage du Palais Farnèse à un groupe restreint de jeunes ecclésiastiques, sur l'Organisation de l'Eglise romaine après les persécutions. Le jeune séminariste qu'était alors Eugène Pacelli se lia, en cette occasion, avec les sulpiciens de la procure. Il demanda au Père Dufresne de devenir son directeur spirituel. Eugène Pacelli était à cette époque extrêmement délicat de santé. Si délicat que les médecins s'opposaient à ce que ce clerc minoré préparât ses ordinations comme le faisaient ses condisciples, soit au séminaire Capranica (où il avait poursuivi la majeure partie de ses études), soit chez les lazaristes de Monte Citorio. Grâce à une autorisation spéciale du cardinal vicaire de Rome, dom Eugène Pacelli fut autorisé à faire la retraite du sous-diaconat, la retraite du diaconat et celle de l'Ordination à la procure de Saint-Sulpice. C'est dans une petite chambre, alors tendue de toile verte et située au second étage, que le futur pape résida à trois reprises. Le Journal de la procure porte les indications suivantes qui appartiennent désormais à l'Histoire :

26 novembre 1898 : Un jeune abbé romain, M. Pacelli, vient faire à la procure, avec l'autorisation du cardinal vicaire, sa retraite d'ordination au sous-diaconat. Il sera ordonné dimanche par Mgr Cassetta.

31 janvier 1899 : M. Pacelli, qui était venu se préparer ici il y a quelques semaines au sous-diaconat, commence en ce moment, au milieu de nous, sa retraite en vue du diaconat qu'il recevra dimanche prochain.

Enfin, le 26 mars 1899 : M. Pacelli se prépare chez nous à son ordination sacerdotale. Il est ordonné aujourd'hui dimanche de Pâques par Mgr Casseta.

Le futur Pie XII fut ordonné non pas à Saint-Jean-de-Latran, mais à Santa-Croce-de-Jérusalem, dans une cérémonie particulière.

Pendant ces trois séjours à la procure de Saint-Sulpice, l'abbé Eugène Pacelli partagea la vie des jeunes clercs français. Il se pénétra

tout spécialement de la pensée de Jean-Jacques Ollier. Les amitiés qu'il avait nouées via Quattro Fontane restèrent chères à son cœur.

Le cardinal Pacelli est souvent revenu à Saint-Sulpice au temps où il était Secrétaire d'Etat. Il avait conservé une grande affection pour cette maison où, se plaisait-il à dire, « il avait reçu tant de grâces ». Chaque fois qu'il venait via Quattro Fontane, il allait se recueillir dans la petite chapelle. Une plaque conserve ce souvenir sur les murs de la maison sulpicienne.

CONCLUSION

Les traditions qu'entretient la France à Rome sont chargées, comme on l'a vu, de grandeur et de noblesse. Les membres de la mission ont constaté avec satisfaction qu'elles sont plus vivantes que jamais et que la République, sur ce point, n'a pas de compte à rendre aux régimes qui l'ont précédée. Les quelques disciples de M. Homais qui subsistent — et qui existeront toujours en France — peuvent sourire ; ils peuvent même se scandaliser. Que pèsent leurs critiques à côté des bienfaits que la France retire de cette fidélité à ses origines ? La « laïcité » — dans le bon sens du mot — n'est pas en cause. Les « laïques » les plus chevronnés le savent bien. Leur sens national sait admettre la valeur de ces traditions.

Il arrive cependant que certains esprits, même avertis des réalités internationales, jugent opportun de s'indigner — ou plutôt de feindre de s'indigner — des rapports que les autorités publiques et leurs représentants officiels entretiennent avec l'Eglise en général et le Saint-Siège apostolique en particulier. Ces pauvretés n'ont plus de résonnance dans l'ensemble du pays.

Tout au contraire, si l'on voulait mesurer de façon exacte les bienfaits que vaut à la France sa fidélité à ses antiques traditions, il suffirait d'écouter ce qu'en disent les étrangers. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'aux yeux de bien des gens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, cet esprit traditionaliste représente l'une des forces de notre pays.

C'est certainement ce que pensait **Sa Sainteté le Pape Paul VI** quand il reçut le général de Gaulle en audience solennelle le 31 mai 1967, saluant en sa personne la France « *cette nation qui a tant contribué à enrichir le patrimoine culturel de l'humanité et dont l'incomparable rayonnement religieux et missionnaire est d'un si grand prix aux yeux de l'Eglise* ».

CHAPITRE II

L'ACTION CULTURELLE DE LA FRANCE A ROME

Il peut sembler paradoxal — voire même incongru — de séparer l'action spirituelle de l'action culturelle de la France dans la ville éternelle, tant l'une et l'autre sont étroitement liées. C'est simplement dans une perspective fonctionnelle qu'il a été convenu d'opérer ce *distinguo*, afin de présenter plus commodément d'autres institutions françaises prestigieuses, lesquelles ne se rattachant pas à la Rome pontificale, n'en concourent pas moins à l'éclat et à la réputation de notre pays dans la capitale italienne.

L'équité eût d'ailleurs voulu que le rapport ne se bornât point aux deux institutions qu'il se propose de présenter : l'Académie de France et l'Ecole française. Notre pays en effet entretient à Rome deux Ambassades — l'une auprès du Saint-Siège, l'autre auprès de la République italienne. Il s'ensuit l'existence d'un **centre culturel relevant de notre mission diplomatique au Palais Farnèse**, et dont le rayonnement contribue à enrichir de façon substantielle notre politique de coopération culturelle. Situé près du Capitole, Piazza Campitelli, il déploie des activités multiples dont les membres de la mission ont pu apprécier l'importance au cours de la visite qu'ils effectuèrent sur place en compagnie de ses animateurs et de **M. Zavrif**, Conseiller culturel près l'Ambassade de France en Italie.

Il convient d'évoquer aussi la place que remplit dans cette politique le **lycée Chateaubriand** que les membres de la mission ont tenu à visiter sous la conduite de son proviseur, **M. Batistini**. Cet établissement occupe une position éminente dans l'enseignement secondaire romain et l'on peut affirmer sans risque d'être contredit qu'il assure à notre pays une réputation exceptionnelle par la qualité de son enseignement. L'affluence des inscriptions, les résultats aux examens, témoignent sans équivoque de cette renommée dont le mérite revient à son corps professoral et à ses dirigeants.

Il est encore deux autres institutions que votre Commission a plus particulièrement tenu à visiter tant leur célébrité est ancienne et leur contribution déterminante au plan de la culture et de la science et dont la relation des activités figure dans les pages qui suivent.

TITRE IV

L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

1. Historique de la fondation.

Une longue tradition de mécénat, remontant à la Renaissance, voulait que les rois de France entretiennent en Italie les artistes qui leur semblaient dignes d'intérêt.

Colbert n'a pas de mal à obtenir de Louis XIV l'autorisation de créer, le 11 février 1666, l'Académie de France à Rome.

L'Académie de France à Rome apparaît donc comme un complément à l'ensemble des grandes fondations du xvii^e siècle dans le domaine des arts, telles l'Académie royale et l'École académique. Mais l'Académie de France à Rome correspond surtout aux besoins suscités par la construction et l'ornementation des jardins et palais royaux de l'époque et en particulier de Versailles. Ainsi **les pensionnaires ne travaillent que pour le Roi**. 12 jeunes artistes pionniers (6 peintres, 4 sculpteurs, 2 architectes) élisent domicile à la Casa Sacara, sur les pentes du Janicule ; en 1673 ils sont transférés au Palais Caffarelli, puis au Palais Capranica pour emménager finalement au Palais Mancini, sur le Corso, en 1725. La fondation connaît alors une période glorieuse. Le Duc d'Antin fait envoyer de Paris, meubles, glaces et tapisseries, et les pensionnaires eux-mêmes concourent à sa décoration.

Après quelques années d'éclipse, sous la Révolution, l'Académie prend un nouveau tournant en 1803 lorsqu'elle vient s'installer à la Villa Médicis, sur le Pincio (1).

Villa Médicis et Académie de France à Rome, ces deux noms, désormais, se confondent. L'institution se libéralise et se diversifie ; deux nouvelles catégories de pensionnaires sont créées : les compositeurs de musique et les graveurs. Parmi les artistes pensionnaires de renom des xviii^e et xix^e siècles on peut citer : les peintres Boucher, Fragonard, Prudhon, Hubert Robert, David et Ingres, les sculpteurs Bouchardon, Clodion, Coustou, Houdon, Pigalle, Slodtz et Carpeaux, les architectes Percier, Fontaine, Soufflot, Duban, Labrousse, Lefuel, Baltard, Charles Garnier, Tony Garnier, et les musiciens Hector Berlioz, Charles Gounod, Georges Bizet et Claude Debussy.

Avant de devenir propriété française, la Villa, construite entre 1560 et 1570 par le Cardinal Ricci puis rachetée, agrandie et ornée

(1) Voir annexe IX.

par le Cardinal de Médicis, est transformée en musée et en résidence de parade avant de passer à la famille de Lorraine en 1741.

Deux siècles plus tard, en 1961, le peintre **Balthus**, alors directeur de l'Académie de France, entreprend la restauration de son architecture intérieure, et la Villa, en même temps qu'elle retrouve son éclat ancien, s'enrichit d'un équipement qui en fait aujourd'hui un instrument adapté à sa mission actuelle. Les locaux d'habitation sont répartis entre la Villa même, qui abrite les appartements de fonction, les locaux administratifs et pièces communes, et le parc, qui compte, disséminés dans les espaces verts, plusieurs pavillons et ateliers.

Les constructions n'occupent cependant que moins d'un dixième du domaine, qui s'étend sur près de six hectares, et dont les jardins dessinés au **xvi^e** siècle, ont été récemment et remarquablement restaurés par **M. Michel Bourbon**, sous la direction éclairée de son actuel directeur **M. Jean Leymarie**.

2. L'organisation administrative de la Villa Médicis, les conditions d'admission et le déroulement des études.

Le régime juridique de l'Académie de France à Rome est fixé par le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 (1). **Cet établissement public national à caractère administratif est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.** Il est placé sous la tutelle du **ministre des Affaires culturelles.** L'Académie est administrée par un **conseil d'administration de douze membres** — nommé pour quatre ans — et par un **directeur**, dont le mandat ne peut excéder dix ans.

Les conditions d'admission aux places de pensionnaires de l'école ont été fixées par le décret n° 70-859 d. 16 septembre 1970 qui a réformé l'ancienne formule du prix de Rome.

En effet, depuis sa création en 1666, l'Académie de France à Rome devait permettre aux jeunes artistes les plus doués de stimuler leurs propres créations en les confrontant aux chefs-d'œuvre du passé. Ils étaient choisis parmi les lauréats des concours de Rome, organisés sous le patronage de l'Académie des Beaux-Arts. La vocation première de l'Académie de France à Rome était de fournir des générations de « peintres du roi », d'artistes académiques, de professeurs de l'École des Beaux-Arts qui constituaient à leur tour l'essentiel du jury du prix de Rome. Elle n'accueillait à l'origine que les peintres, les sculpteurs et les architectes. Les musiciens et les graveurs y furent reçus au début du **xix^e** siècle.

« *Ghetto doré, la Villa Médicis était un ghetto cloisonné* » selon Hélène Lassale. La nécessité d'adapter les statuts de l'Académie devenait donc urgente ; en 1967, la réforme des règlements de l'institution

(1) Voir annexe V.

était mise à l'étude, suivie en 1970 de la suppression de la formule ancienne du concours. **Les candidats sont désormais choisis sur dossier** soumis à une commission d'admission, composée uniquement d'artistes et de spécialistes.

Une autre disposition de **la réforme a élargi la gamme des activités exercées à la Villa Médicis** : à côté des arts représentés dès l'origine, ou introduits au début du XIX^e siècle, prennent place aujourd'hui d'autres disciplines de création telles que **les lettres et la réalisation cinématographique**. En outre, une section a été ouverte aux chercheurs dans le domaine de **l'histoire de l'art moderne et contemporain** (de la Renaissance à nos jours) et dans celui de la sauvegarde et de la restauration des œuvres d'art et des monuments.

En ce qui concerne les lettres et le cinéma, il a semblé qu'on ne pouvait à notre époque tenir à l'écart deux disciplines de création qui connaissent aujourd'hui en Italie un développement remarquable : donner pendant un an ou deux la possibilité à des jeunes écrivains ou cinéastes de travailler en contact avec la réalité italienne, son passé, mais aussi ses aspects les plus actuels, a paru d'une nécessité absolue.

La présence à Rome d'instituts hautement qualifiés : « *l'Istituto Centrale del Restauro* », le Centre international de conservation et de restauration des biens culturels, patronné par l'U.N.E.S.C.O. et la compétence des spécialistes italiens en la matière permettent d'appeler à l'Académie un ou deux élèves restaurateurs pouvant acquérir sur place l'expérience dont ils auront besoin ensuite pour assurer la conservation et la restauration de très nombreux biens artistiques, monuments, décorations, objets, en liaison notamment avec l'Institut national de restauration des œuvres d'art de Paris.

Quant à l'histoire de l'art, il s'agit d'une section nouvelle qui se développe harmonieusement à la Villa Médicis. La formation d'une équipe française permanente en Italie, pour la recherche historique sur les arts, du début de la Renaissance à nos jours, était nécessaire. Il a paru opportun de rattacher ce groupe de jeunes chercheurs (composé tant d'universitaires que de conservateurs de musées) à un établissement existant déjà et dont la vocation était tout à fait appropriée.

Ainsi la Villa Médicis reçoit-elle aujourd'hui en permanence, répartis en trois sections, **un maximum de vingt-cinq pensionnaires de nationalité française**, de vingt à trente-trois ans, exerçant les professions suivantes : peintres, sculpteurs, graveurs, architectes (première section : 9 places), compositeurs de musique, écrivains, cinéastes (deuxième section : 8 places), restaurateurs et historiens d'art (troisième section : 8 places). **Nommés pour un an**, les pensionnaires peuvent obtenir le renouvellement de leur pension pour une autre année, lorsqu'ils ont démontré l'intérêt qu'il y avait à les maintenir en place.

A l'appui de leur demande d'admission à l'Académie de France à Rome, les candidats doivent déposer une déclaration exposant les motifs de leur candidature. Elle précise les thèmes de recherche et les institutions ou personnalités italiennes avec lesquelles ils souhaitent collaborer. Ils doivent fournir un dossier comportant les travaux et recherches effectués dans leur spécialité ; pour les peintres, les sculpteurs et les graveurs : quelques-unes de leurs œuvres ainsi que la reproduction photographique de leurs autres œuvres ; pour les compositeurs de musique : la totalité de leur œuvre (partitions et enregistrements), pour les architectes : leur diplôme ainsi que leurs projets et leurs travaux personnels ; les écrivains, les poètes, les critiques, les romanciers et les philosophes présentent quant à eux une œuvre achevée ou des fragments de manuscrits ; les cinéastes proposent un long ou court métrage ainsi qu'un dossier résumant la totalité de leur œuvre (projet de film - études sur les problèmes cinématographiques) ; aux historiens d'art et aux restaurateurs enfin, il est demandé un diplôme supérieur et la liste de leurs travaux.

Une fois nommés à Rome, les candidats sont totalement libres et peuvent organiser leur travail comme ils le souhaitent. Sauf dans la section d'histoire de l'art, où ils doivent une partie de leur temps à l'étude d'un programme de recherche commun, les pensionnaires ne sont liés que par le programme de travail qu'ils ont eux-mêmes proposé et sur lequel ils ont été choisis. Ainsi en témoigne un historien d'art interrogé par les membres de la mission au cours de la visite de la Villa : *« le travail personnel n'est soumis à aucun contrôle. Nous sommes d'emblée considérés comme absolument responsables. Nous recevons toutes les recommandations et toutes les directives dont nous avons besoin, mais nous sommes libres de faire ce que nous voulons »*.

3. La Villa Médicis, centre culturel.

Depuis l'automne 1967, à la veille de la réforme et à l'initiative du peintre Balthus, en même temps qu'elle abrite les travaux des pensionnaires — comme elle le fit pour ceux des artistes les plus accomplis depuis trois siècles — la Villa Médicis est devenue un centre de culture ouvert à un public de plus en plus nombreux. En effet, tous les ans, à l'automne et quelquefois au printemps, pour le public romain et international, les maîtres de la peinture et de la sculpture française sont célébrés par de grandes expositions organisées à la Villa : Braque, Rodin, Ingres, Courbet, Giacometti, Bonnard, Corot, Derain, Natoire, Poussin, Matisse, Horace Vernet, etc.

L'accueil que le public réserve à ces expositions montre qu'elles répondent à une véritable attente et qu'elles font partie des activités essentielles de l'Académie.

Si ces expositions sont devenues traditionnelles à la Villa, elles sont l'occasion pour les historiens de l'art, qui collaborent à la réalisation des catalogues, d'effectuer des travaux de recherche sur l'histoire des rapports artistiques entre la France et l'Italie et constituent l'une des missions spécifiques de la section d'histoire de l'art.

L'exposition Natoire, présentée en 1977 à Troyes, Nîmes puis Rome, a permis, à l'occasion du deuxième centenaire de sa mort, de faire redécouvrir un ancien directeur de l'Académie de France, peintre et dessinateur injustement oublié aujourd'hui.

L'exposition Nicolas Poussin, la première de ce peintre organisée en Italie et dont le retentissement a été considérable, a rassemblé à la Villa Médicis « *transformée en tribune de l'art français* », historiens, critiques romains, spécialistes français et étrangers. Elle a donné lieu à l'établissement d'un catalogue de référence, de même pour l'exposition Horace Vernet.

Les expositions Braque en 1974, Corot en 1975, Derain en 1976, Natoire et Poussin en 1977 ont attiré près d'un demi-million de visiteurs.

Depuis plusieurs années, les pensionnaires trouvaient à Rome la possibilité de faire jouer leurs œuvres, mais c'est à partir de 1977 que l'idée d'organiser eux-mêmes des concerts dans les jardins de la Villa est née.

Les Romains sont conviés en juin à des concerts promenades intitulés : « **jardins musicaux** », concerts organisés avec le concours du G.R.M. de l'Institut national de l'audiovisuel de Paris (I.N.A.) et du Quartetto Teatromusica de Rome. Deux mille personnes viennent entendre et voir jouer en quinze points répartis dans les six hectares du jardin de la Villa des œuvres contemporaines françaises et en particulier celles des pensionnaires. Concerts minutieusement préparés en collaboration avec les pensionnaires de la première section, architectes, peintres et sculpteurs, dans un remarquable climat de pluridisciplinarité.

1978 a vu naître une autre grande innovation : une **semaine musicale franco-italienne** réalisée en collaboration avec France-Culture et France-Musique.

4. Les nouvelles orientations de l'Académie.

Consécutivement à la réforme du concours, l'Académie développe certaines orientations nouvelles à côté d'activités plus anciennes mais non moins précieuses.

— *L'histoire de l'art.*

Le programme de recherches communes, pour les historiens d'art de l'Académie de France, se développe sur trois grandes lignes : une édition de sources (la correspondance des directeurs), des expositions et des colloques sur les rapports artistiques de la France et de l'Italie, et la préparation d'un grand ouvrage sur la Villa Médicis.

La correspondance des directeurs : si l'histoire de l'Académie de France à Rome jusqu'à la fin du XVIII^e siècle est assez facile à étudier, nous le devons aux deux grands érudits Jules Guiffrey et Anatole de Montaiglon dont le travail s'arrête en 1805. Les 17 volumes de la correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments, publiés de 1887 à 1908, sont une mine inépuisable de renseignements sur l'histoire de l'art français dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au XVIII^e.

Le travail de Montaiglon et de Guiffrey s'arrête en 1805, la Toscane venait de céder à la France la Villa Médicis ; Suvée, directeur sans école depuis 1793, réinstallait l'Académie de France à Rome (1). Longtemps on a considéré que le XIX^e siècle n'était pas autre chose, dans l'histoire de l'institution, qu'une période de long déclin. Les points de vue commencent aujourd'hui à se transformer. De même que l'on s'est avisé, autour de 1880, que la peinture du XVIII^e siècle, avant David, valait quelque chose, de même on se demande à présent si celle du XIX^e siècle, avant les impressionnistes, est à mépriser tout entière ; on s'aperçoit qu'il y a de bons « pompiers » et des novateurs médiocres. Pour y voir plus clair, pour étayer les opinions, il faut des documents. **La correspondance des directeurs de l'Académie de France sur ce point est une contribution capitale.**

Les monographies : Louis XIV et Napoléon ont voulu créer, puis conserver, avec l'Académie de France à Rome, une institution qui rende permanents et régularise les échanges entre les artistes français et l'Italie, même des arts. Il en est résulté avec les siècles un tissu très serré d'influences et de réactions ; c'est, pour les historiens, un champ de recherches immense, qui peut être abordé selon des angles de vue variés et des méthodes différentes.

La méthode la plus traditionnelle, et l'une des plus efficaces, reste la monographie d'artiste. Ainsi, en 1975, Bernard Hercenberg, pensionnaire de 1973 à 1975, a fait paraître un livre sur Nicolas Vleughels, directeur de l'Académie de France entre 1725 et 1737.

Les expositions et colloques : la recherche peut également se porter sur un courant artistique, un de ces phénomènes de groupe dont la monographie ne suffit pas à rendre compte. L'exposition des

(1) Voir annexe IX.

Caravagesques français et plus récemment les rapports entre Piranèse et les artistes français ont donné lieu à deux manifestations concomitantes : une exposition, présentée à Rome, Dijon et Paris en 1976, et un colloque international, tenu à la Villa Médicis en mai 1976. Les actes de celui-ci constituent le second volume de la collection de l'Académie de France à Rome. D'autres manifestations s'annoncent : ainsi, une exposition sur les sculpteurs à Rome au xviii^e siècle.

Il ne faut pas davantage négliger l'investigation des milieux sociaux, particulièrement dans une ville comme Rome, dont la nature est d'être une terre d'échanges. L'Académie de France a organisé, avec l'École française de Rome, un colloque sur « *les nations françaises à Rome* », en particulier celles qui sont à l'origine des Pieux Etablissements (1).

L'un des édifices les plus fameux de Rome est également l'un des plus mal connus : c'est le paradoxe de la Villa Médicis.

Qui fut son architecte ? On avance des noms : Giovanni Lippi, Annibale Lippi... Bartolomméo Ammanati, qui serait intervenu après l'acquisition de la Villa par le cardinal Ferdinand de Médicis.

L'incertitude est la même en ce qui concerne les auteurs de ses décors. La collection d'antiques rassemblée par le cardinal Ferdinand de Médicis nécessite d'être réétudiée dans son ensemble et les tableaux et dessins qu'elle abrite, rarement mentionnés, sont en cours d'inventaire et de restauration.

L'histoire du jardin est encore à écrire... et comment imaginer aujourd'hui ce qu'était la vie de la Villa au xvii^e et au xviii^e siècles ?

Un grand ouvrage est nécessaire. Il devra regrouper les connaissances déjà acquises et publiées, mais aussi aller bien au-delà et développer les recherches au niveau des archives et des musées.

On peut attendre, dans un délai de quelques années, la grande publication, que tout le monde, à commencer par les Romains, désire. La France s'est fait honneur en restaurant bâtiments et jardins de la Villa, elle doit à présent publier, sur le merveilleux domaine qu'elle possède, un livre qui en soit, au sens le plus fort du mot, l'illustration.

— *La restauration des objets d'art.*

L'Académie de France à Rome est en pleine évolution et a retrouvé une nouvelle jeunesse. Ceci s'impose, visuellement, à celui qui pénètre aujourd'hui dans ce lieu enchanteur, consacré à la vie des arts : **la Villa et ses jardins ont été profondément rénovés et**

(1) Voir chapitre premier.

ce somptueux travail est l'œuvre du peintre Balthus. C'est en 1961 qu'André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, lui avait confié cette mission. La restauration des sculptures qui peuplaient autrefois les jardins de la Villa Médicis est achevée et les membres de la mission ont pu apprécier le remarquable travail accompli par son auteur, M. Michel Bourbon.

Depuis 1970, l'Académie accueille à Rome de façon permanente des restaurateurs. Ils sont en relation avec deux institutions prestigieuses : l'*Instituto del Restauro*, et le Centre international de conservation et de restauration des biens culturels, patronné par l'U.N.E.S.C.O. et ont ainsi la possibilité de parfaire leurs connaissances. Ces pensionnaires, qui sont actuellement au nombre de deux, trouvent à l'Académie un souffle particulièrement dynamique pour leur carrière. Côté quotidiennement des chefs-d'œuvre, participer activement à leur restauration sur place, parfois même les découvrir eux-mêmes apporte à l'artiste un enrichissement tout à fait exceptionnel.

Toutes les manifestations qui ont été conçues et réalisées depuis quelque temps dans le cadre de la Villa fournissent une bonne réponse aux trois axes de développement retenus par ses animateurs.

Au-delà de l'événement culturel en lui-même, qu'il s'agisse des expositions, des concerts ou des colloques, d'importants prolongements ont été saisis dans les différents domaines retenus désormais en priorité. Il s'agit bien sûr de l'action décidée en faveur de la réussite de la réinsertion des pensionnaires, mais aussi de leur vie collective et interdisciplinaire à la Villa, de l'ouverture de celle-ci sur la ville de Rome et enfin de l'accroissement du rayonnement culturel de l'Académie, en France et à l'étranger.

Les propos que tiennent aujourd'hui les pensionnaires de la Villa Médicis, lorsqu'ils parlent de leur expérience à Rome, font une large part à la découverte de la vie collective, à l'ouverture sur les autres disciplines et à l'enrichissement que peut apporter une collaboration effective entre les divers secteurs qui y sont représentés.

Les trois architectes qui travaillent actuellement à la Villa ont eu le souci d'exprimer conjointement leur sentiment à ce sujet. Ils souhaitent : « *la nomination dans la section d'histoire de l'art d'un architecte déjà spécialisé dans l'histoire de l'architecture, qui assumerait, à côté de son travail personnel, une articulation... avec les choses de l'histoire de l'art et les milieux romains, que nous pénétrions plus rapidement, munis de ses conseils...* » et ils expriment sans restriction leur attachement au caractère pluridisciplinaire de l'Académie : « *... se trouver réunis sous un même toit, entre créateurs de disciplines différentes et avoir le temps d'y échanger profondément nos points de vue et nos recherches est un privilège d'intelligence dans notre art* ».

Nombreux sont les pensionnaires qui expriment le besoin qu'ils ressentent de s'ouvrir sur Rome, sur l'Italie et sur le monde, parallèlement à leur sentiment de libération à l'égard des contraintes de la vie habituelle. Les mêmes architectes poursuivent ainsi : *« il est souhaitable d'équilibrer ce travail, qui demande isolement et dégagement des soucis matériels, avec un travail connexe ouvert sur l'extérieur, qui sera lié de près ou de loin au travail académique ; quelque chose comme le prolongement opérationnel du travail romain. Cette ouverture sur l'extérieur, nécessaire, vitale, n'est pas celle qui se fait en rencontrant des personnalités de notre domaine ou non... Il faut autre chose que des mots : il faut des actes, du concret... Autant d'ouvertures qui mettront « en prise » avec l'extérieur et l'avenir nos créations et nos recherches. Autant d'ouvertures enfin qui rendront sans fondement le qualificatif de « vieillotte » dont on affuble, avec trop de légèreté à notre goût, l'institution de l'Académie de France à Rome »*. **La Villa Médicis n'est pas seulement un foyer de création, c'est aussi un haut lieu de réflexion sur notre époque.**

TITRE V

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

1. Historique de la Fondation.

C'est le 20 novembre 1875 que naissait officiellement l'Ecole française de Rome.

Après la défaite de 1870, le Gouvernement français voulait « *regagner, par un surcroît d'activité dans le domaine de la pensée et des recherches savantes, ce que nous avons perdu dans le domaine de la politique* ». D'un échange de vues entre Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, Félix Ravaisson, conservateur des antiquités au musée du Louvre et Albert Dumont un jeune Athénien, qui avait passé une année à la Villa Médicis avant de gagner Athènes, naissait l'idée de créer à Rome un Institut de correspondance archéologique de France et une Ecole préparatoire d'archéologie et d'histoire de l'art : l'Institut publierait un bulletin mensuel et un volume annuel d'annales, où l'on accueillerait les travaux des membres de l'Ecole d'Athènes et les communications érudites des savants et collectionneurs italiens. Quant à l'Ecole, elle fonctionnerait à la Villa Médicis et préparerait pendant un an les membres de l'Ecole d'Athènes.

Un premier projet de décret revint de Versailles avec ces mots de Thiers : « *Ceci demande explication. Ce projet ne cache-t-il pas la pensée de placer quelq'un ? Rome avant Athènes, c'est la charrue avant les bœufs. Nous ne sommes pas riches.* » Cependant, un mois plus tard, un décret présidentiel du 25 mars 1873 décidait que les membres de l'Ecole d'Athènes séjourneraient un an en Italie avant de se rendre en Grèce et chargeait un savant de faire à Rome, « *pour l'instruction de ces jeunes gens, un cours d'archéologie d'après un programme préparé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* » ; ce savant devait « correspondre » avec le directeur de l'Ecole d'Athènes, et le logement des « Athéniens » pendant leur année romaine était assuré à la Villa Médicis ; le 24 juin, A. Dumont était nommé « sous-directeur de l'Ecole d'Athènes chargé du cours d'archéologie à Rome ». Pourtant la jeune Ecole allait bientôt se détacher de l'Ecole d'Athènes. Un décret du 26 novembre 1874 lui assignait le nom d'Ecole archéologique de Rome et la plaçait sous la direction d'Albert Dumont.

Bientôt Wallon, depuis peu Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, allait devenir, en mars 1875,

ministre de l'Instruction publique ; c'est lui qui, le 20 novembre, devait faire prendre un décret qui fixait les statuts et la mission de l'Ecole, appelée désormais Ecole française de Rome ; elle continuait à accueillir les membres de première année de l'Ecole d'Athènes, mais elle avait en outre six membres propres qui devaient prendre Rome et l'Italie comme sujets d'études, et plus précisément les monuments antiques aussi bien que les manuscrits des bibliothèques et les documents des archives. **L'Ecole, telle que nous la connaissons, était née : instrument de prestige international, lieu des recherches historiques sur l'Italie, point de confluence entre jeunes savants d'origine différente** (1), puisque les candidats pouvaient provenir de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole des chartes, ou être choisis parmi « des docteurs reçus par distinction ou des jeunes gens signalés par leurs travaux ».

2. L'installation au Palais Farnèse.

Cette nouvelle institution devait disposer de locaux, et c'est là qu'il convient de rappeler très rapidement les conditions de l'installation au **Palais Farnèse**. Ce qui était nécessaire à l'Ecole, dans un premier temps, c'était une bibliothèque appelée à prendre un grand développement en raison des études multiples que l'Ecole devait poursuivre et un appartement de fonction pour le directeur qui lui permit « d'entretenir avec le monde romain les relations que commandaient l'intérêt bien compris de l'Ecole et le bon renom de la France ». Le logement des membres n'était pas prévu à l'Ecole. De toute façon, on ne pouvait rester dans la Villa Mérode, aujourd'hui disparue, où s'était installée la succursale de l'Ecole d'Athènes. Le premier projet, caressé un temps, fut de construire un édifice dans les vastes jardins de la Villa Médicis : mais il apparut très vite que ce n'était pas une idée raisonnable.

On ne souligne pas assez en général la situation qui était celle, dans ces années 1875, de la légation de France auprès du roi d'Italie ; elle avait été confiée au marquis de Noailles, d'abord comme ministre, puis comme ambassadeur. Mais, pour la société romaine, il s'agissait d'une institution provisoire, qui disparaîtrait le jour où Rome serait restituée à son suzerain légitime : le pape. La seule vraie représentation diplomatique de la France, c'était l'ambassade près le Saint-Siège. On comprend que le gouvernement royal et la République française aient l'un et l'autre soutenu l'ambassadeur qui souhaitait que la nouvelle ambassade trouvât dès que possible un « palazzo » lui permettant d'affirmer son existence et de tenir son rang. Le seul palais alors disponible était celui que venaient de quitter les Bourbon de Naples : le Palais Farnèse. Le marquis de Noailles loua en 1874 pour l'ambassade le premier étage et les parties libres du rez-de-chaussée, mais, d'accord avec Albert Dumont, il réserva pour la

(1) Voir annexe VII.

France un droit de préférence pour les deux appartements du second encore occupés. Dès la fin de 1875, l'Ecole put s'installer dans le premier de ceux-ci, sur la Via dei Farnesi, qui venait d'être libéré. Tel fut le point de départ d'une cohabitation d'un siècle qui permit à la France d'occuper un des plus beaux palais de Rome, pour ne pas dire le plus beau et qui est une véritable représentation de notre pays : sur le plan diplomatique certes, mais aussi sur celui d'une recherche et d'une culture fondées sur une collaboration amicale et profonde entre les deux nations.

3. Les orientations de l'Ecole.

Esquisser ne fusse qu'à grands traits les orientations scientifiques de cette institution serait une gageure tant l'œuvre est immense et multiforme : l'histoire et l'archéologie de l'Italie et de l'Empire romain, l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, la philologie classique, les études médiévales, l'humanisme et la Renaissance, les temps modernes.

Empruntons à Louis Madelin ce commentaire sur le foisonnement des études et des recherches menées à l'Ecole française :

« A ceux qui devaient rester fidèles aux études sur l'Antiquité et le Moyen Age, l'Italie a mis sous les yeux... le spectacle des grands drames de l'histoire italienne... d'un Jules II à un Cavour et des Borgia à un Léon XIII. Mais, en revanche, elle a sans cesse ramené les futurs historiens de la période contemporaine à l'histoire lointaine des origines... L'histoire ne se compartimente pas : pour la comprendre, l'aimer et l'écrire, il faut être sorti d'un canton qui, restant trop étroit, étoufferait et dénaturerait le jugement. Rome a été la large école qui dispense à flots cet enseignement d'où chacun de nous a tiré sa plus forte assurance et où il a nourri son esprit, tout en élargissant sa vision. » Et Emile Mâle pouvait ajouter : « La sensibilité des jeunes Français n'a pas changé : l'Italie reste pour eux l'admirable inspiratrice qu'elle a toujours été. Elle doit s'ouvrir tout entière à eux... »

Vérité de toujours, que les directeurs successifs n'ont cessé de transmettre.

Cette richesse de l'Italie, le bonheur d'y travailler et d'y vivre, l'activité féconde qui en fut la nécessaire conséquence pour les membres de l'Ecole, on en trouve partout l'évocation dans ce qui a fait et fait l'esprit et le génie de la France, dans les souvenirs de Jérôme Carcopino, dans des articles publiés par les directeurs qui suivirent et certains membres (1), dans les publications de l'Ecole, qu'il s'agisse des *Mélanges*, des thèses groupées dans la bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, des publications de fouilles, des registres des papes ou des nonciatures.

(1) Voir annexe VIII.

4. L'organisation de l'Ecole.

L'Ecole française de Rome est un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministère de l'Education.

Le statut initial — fixé en 1875 — a été remanié plusieurs fois. L'essentiel des modalités d'organisation est contenu dans une série de décrets pris le 6 février 1974 (1) par M. Pierre Messmer, Premier ministre, et Joseph Fontanet, ministre de l'Education nationale.

L'Ecole est administrée par un conseil d'administration de dix-neuf membres. Il comprend, outre neuf membres de droit, dix membres nommés par le Ministre de tutelle pour une durée de six ans et choisis parmi les personnalités les plus compétentes dans les différentes disciplines de l'Ecole.

Le directeur de l'Ecole est nommé pour six ans par décret, après consultation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par des membres du Comité consultatif des universités. L'actuel titulaire du poste est M. Georges Vallet, doyen honoraire de l'université de Clermont-Ferrand, professeur à l'université de Paris X.

Le directeur est assisté dans sa mission par un conseil scientifique chargé de définir les orientations générales de l'Ecole ainsi que la conduite, la coordination et la publication des recherches qui s'y poursuivent.

Les activités scientifiques sont dirigées par des directeurs d'études choisis parmi les professeurs titulaires d'universités, les anciens élèves de l'Ecole ou les chargés ou maîtres de recherche du C.N.R.S. Ils ont pour mission de suivre les recherches des membres et les travaux des boursiers, d'organiser tous les contacts scientifiques et de veiller aux publications de l'Ecole. Les trois sections se répartissent comme suit :

- la section de l'antiquité est dirigée par M. Michel Gras ;
- la section de l'histoire du moyen âge est dirigée par M. Jean-Claude Maire Vigueur ;
- la section d'histoire moderne et contemporaine est dirigée par M. Philippe Levillain.

Les boursiers admis à fréquenter l'école doivent tous être au moins titulaires d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur. Leur candidature est agréée, après examen de leurs titres

(1) Voir annexe VI.

et de leurs travaux, par une commission de quatorze membres présidée par le directeur de l'Ecole.

Les membres de l'Ecole séjournent à Rome pendant une durée moyenne de trois ans. Au nombre de seize, ils se répartissent de la manière suivante entre les différentes sections :

- 8 sont rattachés à la section de l'antiquité ;
- 4 sont rattachés à la section du Moyen Age ;
- 4 sont rattachés à la section de l'histoire moderne et contemporaine.

A ces membres, s'ajoutent depuis 1975 deux catégories de personnes qui peuvent fréquenter l'Ecole :

- des chercheurs pour des travaux de courte durée (un à trois mois) ;
- des professeurs invités.

L'Ecole depuis 1976 dispose d'une magnifique annexe **Piazza Navona** où sont hébergés ses membres. Les locaux du Palais Farnèse abritent l'administration de l'Ecole, des salles d'études et de conférences et une bibliothèque de plus de 100.000 volumes portant sur les disciplines de l'Ecole, auxquelles s'ajoutent quelque 1.400 collections de revues spécialisées.

5. Bilan des activités de la section antique.

La section antique où, traditionnellement, se côtoient historiens et philologues, archéologues et juristes, se flatte d'une diversité qui est, pour elle et pour tous, gage de richesse et de renouvellement. Quelle que soit leur formation cependant, les jeunes chercheurs savent mettre à profit leur séjour italien pour asseoir leurs travaux sur l'étude attentive des sites, des vestiges et des documents. En cela l'archéologie et ses disciplines annexes demeurent l'une des constantes de l'activité de cette section, et les engagements qui ont été pris dans le passé, dont certains remontent à plus de vingt ans, définissent à long terme des cadres de recherches où plusieurs de nos Farnésiens continuent de trouver, en fonction de leurs préoccupations et de leur spécialité, matière à travailler et à publier. Mais dans le même temps, les exigences croissantes du contexte scientifique international, l'utilisation de techniques nouvelles et l'élargissement du champ de la réflexion historique contribuent à créer une conjoncture à la fois difficile et stimulante où l'Ecole s'efforce de conserver le rang que lui a acquis un siècle de recherches fécondes.

Il ne s'agit pas de retracer ici l'histoire des chantiers de l'Ecole — il y faudrait un volume — mais de rappeler à grands traits les

diverses phases de son **activité archéologique**. Celle-ci, comme on sait, nécessite la mise en œuvre de moyens humains et matériels souvent importants, et son développement peut être notablement infléchi par les circonstances historiques ou politiques. C'est ainsi que, pour des raisons nombreuses, les membres de l'Ecole, pas plus que les autres étrangers d'ailleurs, n'ont pu pendant longtemps fouiller sur le sol italien. Si l'on excepte quelques recherches effectuées à la fin du siècle dernier — celles d'Emmanuel Fernique à Préneste, de Stéphane Gsell à Vulci, par exemple — les « investigations profondes » devaient céder le pas, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre, à l'étude des monuments et, dans la meilleure hypothèse, du matériel contenu dans les musées. Dans ce cadre, il est vrai, de belles monographies archéologiques purent voir le jour : les livres d'Albert Grenier sur la Bologne villanovienne et étrusque, de René de la Blanchère sur Terracine, de Charles Dubois sur Pouzzoles, doivent beaucoup aux séjours que ces savants firent à l'Ecole française. **L'Afrique du Nord pendant offrait alors des facilités auxquelles les jeunes Farnésiens ne pouvaient pas rester insensibles** ; dès sa création, la Direction des Antiquités de Tunisie entretenait avec l'Ecole d'étroites relations. C'est ainsi que l'Ecole prit très tôt une part active aux recherches sur le sol tunisien, à Carthage, *Thugga, Sufetula, Althiburos, Thuburbo Maius, Thydrus, Bulla Regia*, Utique, Mactar, etc. En Algérie, au lendemain de la Première Guerre mondiale, des missions importantes sont confiées aux membres de l'Ecole, à Cherchel, Tébessa, Lambèse, Tipasa, cependant que s'amorcent les premiers travaux sur le *limes* de Maurétanie. Dès les années 1925, la prospection gagne le Maroc, où commencent bientôt les recherches sur le site de Volubilis.

Après la Seconde Guerre, la situation se modifie sensiblement : les chantiers généreusement offerts « en concession » à l'Ecole française par le Gouvernement italien permettent sur la péninsule le développement d'une activité archéologique plus ample et plus régulière ; désormais, des générations de Romains participent, au fil des années, aux chantiers de Bolsena et de Mégara Hyblaea ; des publications font connaître progressivement les résultats de ces recherches de longue haleine, au cours desquelles l'approche historique de ces sites complexes ne cesse de se modifier et de s'affiner, offrant ainsi à ceux qui acceptent de leur consacrer une part importante de leur séjour, un champ de réflexion d'une exceptionnelle richesse. Le rythme des fouilles et des prospections en Afrique du Nord ne se ralentit pas pour autant, comme l'attestent les amples moissons d'inscriptions inédites dont s'enrichissent alors les *Mélanges*. Les sites de Mons, *Rapidum*, Tébessa Khalia, Tigisis, Tizirt, en Algérie, de *Sufetula*, Carthage, Thina, en Tunisie, de Volubilis et de *Thamasiāa* au Maroc, sont le théâtre d'une activité scientifique particulièrement fructueuse.

Au cours de ces quinze dernières années, les résultats acquis témoignent d'une intensification des recherches sur le terrain : sous l'impulsion de directeurs soucieux de développer les possibilités de l'Ecole en ce domaine, les archéologues farnésiens, formant souvent équipe avec les chercheurs de la IV^e section de l'E.P.H.E. et de l'E.N.S., secondés efficacement par les services d'architecture du C.N.R.S., peuvent travailler sur de nouveaux chantiers italiens comme Casalecchio di Reno, Marzabotto, et traiter selon les normes les plus exigeantes les difficiles problèmes de publication.

Aujourd'hui, la recherche archéologique tend à s'intégrer dans une enquête historique globale, qui requiert, outre la connaissance méthodique des sources écrites, une liaison étroite avec l'étude des cultures matérielles et celle de l'anthropologie culturelle. Même sur les chantiers traditionnels, le travail ne s'articule pas seulement en fonction du site et à partir des données d'une enquête ponctuelle, mais essaie de prendre en compte tous les problèmes d'un terroir. Les chercheurs italiens, avec lesquels les archéologues sont en relation constante, ont beaucoup contribué à définir les nouvelles modalités de ce type de recherche : sur des chantiers franco-italiens, de jeunes Romains œuvrent maintenant au sein d'équipes où topographes, architectes, géologues, secondent et éclairent le travail de l'archéologue. Exemple paraît à cet égard, l'expérience de Santa Maria di Leuca, chantier ouvert dans le Salento, sous la responsabilité de trois institutions, la *Scuola Normale Superiore* de Pise, l'Université de Lecce et l'Ecole française de Rome. D'autres programmes ont été mis sur pied, ou vont l'être dans un très proche avenir, qui participent du même esprit de collaboration internationale, et répondent aux mêmes exigences méthodologiques : c'est par exemple l'application des principes de la géographie historique à des problèmes tels que la colonisation grecque en Italie du Sud et en Sicile ou à ceux de l'implantation romaine en Italie.

Ajoutons que, dans l'Italie moderne où, plus qu'ailleurs, en raison même de l'extrême richesse du sol, l'urbanisation, la construction des grandes voies de communication, les labours profonds, menacent de façon irrémédiable le patrimoine historique, l'Ecole essaie d'apporter, au côté d'autres institutions étrangères, le concours de ses chercheurs et de ses moyens techniques au sauvetage de certains sites. A cet égard, les efforts déployés par les Surintendances concernées pour fouiller avant qu'il ne soit trop tard les grandes nécropoles archaïques du Latium constituent pour les jeunes archéologues à la fois un exemple, et une incitation à participer, dans la mesure de leurs moyens, à une tâche scientifique dramatiquement urgente.

L'Ecole s'efforce, en liaison étroite avec la Direction générale des relations culturelles, du Quai d'Orsay, de multiplier les liens avec les autres pays du bassin occidental de la Méditerranée. En

Tunisie, sous l'autorité de la Direction des antiquités et arts et en collaboration avec les collègues tunisiens, le chantier de *Bulla Regia* connaît un développement remarquable. En Yougoslavie, à Sirmium, c'est l'Institut d'archéologie de Belgrade qui est le maître d'œuvre, et, en liaison, avec le Département des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, les archéologues de l'Ecole de Rome contribuent à la fouille de l'antique cité impériale. Là encore, la recherche des vestiges, dans un quartier de la ville romaine, n'est que l'un des aspects d'une étude historique de grande ampleur comportant la prospection systématique d'une région relativement étendue, le dépouillement statistique des trouvailles de céramique et de numismatique.

La complexité de ces recherches, leur nombre, et l'abondance du matériel à analyser, font que désormais l'Ecole de Rome se trouve affrontée au problème spécifique du traitement et de la publication des informations archéologiques.

Dans le domaine de l'archéologie et des antiquités chrétiennes, l'Ecole, qui vient de célébrer, par un colloque international et la publication de deux volumes, le cinquantième anniversaire de la mort de Mgr Duchesne, n'a pas cessé d'accueillir des historiens des origines de l'Eglise et de promouvoir la recherche archéologique dans le domaine paléo-chrétien. Lors de l'évocation des fouilles d'Afrique du Nord, le nom de *Sufetula* a déjà rappelé à plus d'un lecteur les travaux importants commencés par Noël Duval comme membre de l'Ecole sur ce site de Byzacène. Les analyses iconographiques de Claude Dagens, les études de Jean-Charles Picard sur les quadripotiques des premières églises d'Italie et enfin la fouille systématique de la catacombe des Saints Pierre et Marcellin, entreprise à Rome même par Jean Guyon sous les auspices du *Pontificio Istituto d'Archeologia Cristiana*, disent assez la fécondité des recherches récemment menées en ce domaine par les Farnésiens. Signalons la thèse monumentale de Charles Pietri, *Roma Christiana*, synthèse qui embrasse tous les aspects, institutionnels, politiques et idéologiques, de la première Eglise de Rome. On ne saurait d'autre part passer sous silence l'intérêt paléo-chrétien du chantier de Sirmium : renouant avec une tradition brillamment illustrée par Jacques Zeiller, l'Ecole de Rome et les autres institutions qui participent à ce programme, apportent avec des moyens renouvelés leur contribution à l'histoire des premiers siècles chrétiens dans l'ancienne Pannonie.

Mais, quelque importance que revête aujourd'hui la recherche archéologique, elle ne doit pas nous faire oublier les autres secteurs d'activité qui ont toujours été, et demeurent, vivants à l'Ecole : la philologie et l'histoire.

6. Bilan des activités de la section d'histoire médiévale.

Si l'on se place du point de vue de ce qu'on pourrait appeler la sociologie du Farnésien, on constate que ceux qui, après avoir quitté Rome, poursuivent une carrière philologique ou historique sont, en fin de compte, de beaucoup les plus nombreux.

Dans le domaine de la philologie classique, de la paléographie et de la linguistique, on ne saurait mentionner ici toutes les études qui, périodiquement, assurent la continuité d'une tradition, à laquelle, dès les origines, un Maurice Prou, par exemple, avait attaché son nom. Il convient cependant de rappeler la part prise par les membres de l'Ecole dans la création de l'Institut de recherche et d'histoire des textes : c'est en effet un Farnésien, tué à l'ennemi en 1940, Félix Grat, qui fut fondateur et le premier directeur de cet organisme.

Les services que l'I.R.H.T. ne cesse de rendre doivent être signalés ici avec d'autant plus de vigueur que les travaux poursuivis sur les textes par les membres antiquisants ou médiévistes portent davantage — c'est le climat romain qui les y incite — sur les problèmes de tradition manuscrite que sur leur analyse littéraire. En ce qui concerne la linguistique antique, le sillon qu'Albert Grenier avait ouvert dans le champ si vaste de l'étrusque et des langues italiennes ne cesse d'être approfondi par de jeunes chercheurs, qui savent à la fois se tenir au courant du renouvellement très rapide de ces questions, où l'acquis est constamment remis en cause par les découvertes archéologiques, et travailler en étroite collaboration avec leurs collègues italiens et étrangers.

L'influence exercée par Jean Bayet n'est certainement pas étrangère au vaste courant d'études d'iconographie, de symbolisme et d'histoire religieuse, dont les Mélanges gardent la trace depuis la Seconde Guerre, et dont la portée internationale est amplement attestée par le nombre et la valeur des thèses sur lesquelles il a débouché. Nul mieux que lui et ses brillants disciples n'ont su faire place à l'analyse des documents figurés et des données archéologiques dans leurs recherches sur les cultes et les divinités de la Rome antique. L'importance qu'ils ont accordée à la phénoménologie religieuse a contribué à renouveler les méthodes d'approche des images et des textes, surtout pour les périodes archaïques, et à définir le profit d'une véritable école scientifique d'histoire des religions.

L'histoire des idées et de la philosophie antiques, particulièrement du néoplatonisme et du pythagorisme, retenait dans le même temps d'assez nombreux membres et, sous l'impulsion du successeur de Jean Bayet, Pierre Boyancé, des études ont été conduites qui

mettent en lumière la fécondité d'une méthode particulièrement exigeante, dans l'interprétation des textes, des reliefs et des documents parfois les plus ténus.

L'histoire enfin, et ses disciplines annexes, **épigraphie et numismatique**, n'ont cessé d'être pratiquées à l'Ecole, souvent d'ailleurs sous la direction lointaine mais tellement présente de maîtres qui eux-mêmes étaient passés par le Palais Farnèse. C'est ici qu'un contact direct avec la topographie et l'archéologie de la Rome républicaine ou impériale, avec les sites du Latium et de Campanie, se révèle peut-être, à long terme, le plus fécond. Il est certain que quelques-unes des thèses d'histoire ancienne les plus importantes de ces dernières décennies n'auraient pas été ce qu'elles sont si leurs auteurs n'avaient pu acquérir, à l'exemple de Jérôme Carcopino arpentant les chemins entre l'Urbs et Ostie, cette connaissance intime et concrète des monuments et de la terre où ils s'élèvent. La vie municipale des cités de la Péninsule, les rouages de la vie politique dans la Rome de Cicéron, les aspects financiers de l'activité économique de Pompéi, l'organisation des ateliers monétaires de la République, autant de recherches, parmi bien d'autres, dont le séjour à l'Ecole a été l'inspirateur et dont il n'a cessé, jusqu'à leur terme, de nourrir les progrès.

La fondation de l'Ecole a coïncidé, à quelques années près, avec l'ouverture au public des **Archives du Vatican**. De cette rencontre d'un dépôt exceptionnel d'archives et de générations de médiévistes issus pour la plupart de l'Ecole des Chartes, qui allaient se succéder au Palais Farnèse à partir de 1876, devait naître une grande entreprise d'érudition : **la publication des Registres des Papes des XIII^e et XIV^e siècles**. A. Geffroy, qui dirigea l'Ecole de 1875 à 1882, sut négocier avec les autorités du Vatican, aidé en cela par le cardinal-bibliothécaire, Dom Pitra, pour obtenir l'ouverture progressive des archives aux jeunes Farnésiens ; c'est en 1884 que paraissaient les trois volumes consacrés à Innocent IV.

Cette collection, en dépit de lacunes et d'insuffisances, a contribué à donner à l'Ecole une place d. premier plan dans le domaine de l'**histoire médiévale** et a fixé pour longtemps son image de marque dans les milieux scientifiques. Elle a connu bien des vicissitudes dans son avancement, et son terme n'est pas encore en vue. Les résultats déjà atteints n'en sont pas moins impressionnants : les registres de lettres pontificales pour l'ensemble de la chrétienté, de 1198 à 1304, ont été publiés et munis de tables et d'indices, en grande partie grâce aux publications de l'Ecole qui forment une série de trente grands volumes in-4°. Le travail a continué et continue encore pour le XIV^e siècle. La tâche qui reste à accomplir est certes considérable et, pour ne citer qu'un exemple, la masse des Lettres communes du pape Clément VI a jusqu'à présent découragé les meilleures volontés. La quantité même de la documentation rendra

nécessaire à l'avenir le recours à de nouvelles méthodes, en particulier à l'informatique, qui offre à l'historien des possibilités souvent insoupçonnées, comme l'a montré une Table ronde qui s'est tenue récemment sur ce thème à l'Ecole.

Les recherches effectuées par les membres de l'Ecole sur les registres des papes les ont tout naturellement conduits à s'intéresser à **la diplomatie pontificale** et, de façon plus générale, à **l'histoire de l'Eglise au Moyen Age**. Dans ce domaine, l'initiateur et le maître fut **Mgr Duchesne** qui, par les éditions critiques du *Liber Pontificalis* et du *Liber Censuum*, jeta les bases d'une étude scientifique de l'histoire de l'Eglise romaine entre le v^e et le xii^e siècle, donnant l'exemple d'un labeur acharné et d'une érudition philologique de premier ordre. Cette tradition s'est poursuivie par la suite en s'infléchissant dans des directions diverses : certains Farnésiens ont consacré des travaux importants à l'étude des rouages administratifs de la Curie, du Gouvernement de Rome et des structures de l'Etat pontifical ; d'autres se sont attachés à retracer les relations de la monarchie française avec la cour de Rome, ou celle d'Avignon, d'autres enfin à étudier les rapports entre le Saint-Siège et telle ou telle province, aujourd'hui française. L'histoire du droit civil et canonique de l'époque médiévale n'a pas été non plus négligée. A partir des années 30, sous l'influence de nouveaux courants historiographiques, l'intérêt des membres médiévistes de l'Ecole s'est davantage porté sur la politique financière des papes, leurs relations avec les banquiers italiens, leur fiscalité enfin, dont le poids réel a sans doute été exagéré par les clercs de l'époque mais qui a joué un grand rôle dans les développements du Grand Schisme et de la crise conciliaire. La plupart de ces travaux ont en commun de s'appuyer sur une documentation dont l'essentiel se trouve dans les Archives du Saint-Siège. Mais il ne faudrait pas oublier que, dès les premiers temps de l'Ecole, les Farnésiens ont fréquenté avec non moins d'assiduité la Bibliothèque et les Musées du Vatican. De ce commerce prolongé avec l'extraordinaire collection de manuscrits que celle-là contient sont nés des travaux allant de la philologie latine à l'histoire de l'art et de la civilisation du moyen âge. Une tradition durable s'est plus particulièrement développée dans le domaine des traductions médiévales des auteurs antiques, tant profanes que religieux. Avec l'étude des bibliothèques médiévales, ces travaux ont largement contribué à éclairer le problème si délicat des origines de l'Humanisme et de la Renaissance, pour lequel Rome occupe une place privilégiée.

P. de Nolhac a montré combien l'apport de l'Ecole a été important dans ce domaine pendant les premières décennies de son existence. Les recherches de E. Muntz sur les arts à la cour des papes aux xv^e et xvi^e siècles, les siennes propres sur Pétrarque et l'Humanisme, avaient en effet inauguré une tradition qui s'est prolongée dans les recherches entreprises par des Farnésiens sur l'histoire de la Bibliothèque vaticane et de ses principaux fonds ainsi que sur les grandes éditions de textes anciens du xvi^e siècle.

Les médiévistes de l'École n'ont pas borné leur curiosité à l'étude de la Ville éternelle ou de la culture romaine. Très tôt, un intérêt bien compréhensible s'était manifesté chez certains d'entre eux pour l'histoire de l'Italie méridionale où la présence de souverains d'origine française, des Normands aux Angevins, avait créé des liens particulièrement étroits avec notre pays. La richesse des **Archives de Naples** — avant leur destruction partielle pendant la Seconde Guerre mondiale — attira de bonne heure les spécialistes de l'histoire des institutions monarchiques et de la dynastie capétienne. Mais on s'aperçut vite qu'on ne pouvait comprendre la spécificité et la complexité des rouages administratifs du royaume de Sicile sans remonter au-delà ; d'où une série d'études, dont certaines demeurent aujourd'hui fondamentales, sur la présence byzantine en Italie, qui mirent en évidence, de Ravenne à Palerme, l'importance des influences orientales, aussi bien dans le domaine politique que dans celui de la civilisation et des arts. Parmi ces pionniers qui révélèrent alors au monde savant l'importance d'un héritage culturel peu connu, il convient de mentionner tout spécialement Emile Bertaux dont le livre sur l'art de l'Italie méridionale de la fin de l'époque romaine à la conquête de Charles d'Anjou, paru en 1903, est demeuré classique.

D'autres régions de l'Italie ont déjà fait l'objet de savantes recherches, fondées sur l'exploitation d'archives abondantes. Venise, au premier chef, a attiré les Farnésiens, surtout après que F. Braudel et son école aient mis en lumière son rôle fondamental dans la vie économique du monde méditerranéen. Ceux qui y ont travaillé se sont attachés à étudier les formes et les étapes de l'expansion vénitienne dans le monde byzantin ou ses relations commerciales avec un arrière-pays qui, à la fin du moyen-âge, s'étend jusqu'au cœur du monde germanique et à la Baltique. Plus récemment, des recherches du même ordre ont été entreprises sur Gênes, dont les marins et les commerçants se sont implantés de façon prolongée non seulement à Constantinople mais aussi dans les grands ports du monde musulman et jusqu'aux confins de l'Asie centrale. Enfin, l'histoire de la Sicile dans les derniers siècles du moyen âge n'a pas été négligée. Les recherches qui y ont été récemment menées par des membres de l'École ont permis de mieux connaître et comprendre la société palermitaine des xiv^e et xv^e siècles, sa culture cosmopolite et les influences artistiques qui s'y manifestent.

Mais l'Italie n'est pas qu'un conglomérat de villes, et les médiévistes farnésiens des récentes décennies ont opéré dans le domaine historiographique un retour à la terre qui s'est révélé à la fois opportun et fécond. Tant dans l'Italie byzantine que dans le Latium du Haut Moyen Age ou la Sicile du xiv^e siècle, ils ont su mettre en évidence, au-delà des structures politiques et des problèmes urbains qui avaient jusque là accaparé un peu trop exclusivement l'attention, l'importance des structures agraires et des formes d'occupation du sol.

S'appuyant sur une documentation plus maigre et surtout plus dispersée que celle des grands dépôts de Rome, Naples ou Venise, ils ont cherché néanmoins à retracer les conditions naturelles et le cadre économique et social dans lesquels moines et paysans, de la Calabre à la Sabine, ont façonné un paysage rural et des formes d'habitat appelés à survivre aux événements qui leur avaient donné naissance et à durer pendant des siècles.

Une telle orientation de la recherche appelait tout naturellement un complément : la prospection sur le terrain et bientôt **la fouille archéologique**. Le premier chantier archéologique médiéval de l'Ecole, celui de Brucato en Sicile, entrepris, en collaboration avec l'Ecole des hautes études en sciences sociales et l'université de Palerme, se situe en effet dans le droit fil des recherches entreprises par des membres de l'Ecole sur les structures de l'habitat rural dans l'Italie méridionale et insulaire. Les résultats obtenus furent, dans une certaine mesure, différents de ce que l'on en attendait : ils ne confirmèrent pas toujours ce que l'on pouvait déduire des documents d'archives mais apportèrent des séries d'informations originales que l'on n'aurait pu obtenir par l'étude des textes. L'influence de ces fouilles a été considérable, au-delà même de la Sicile, confirmant s'il en était besoin les capacités d'adaptation de l'Ecole aux exigences nouvelles de la recherche. En coopération avec des archéologues français et italiens, d'autres entreprises sont en cours ou en projet dans ce domaine très vaste où l'essentiel est encore à faire.

Cette ouverture de l'Ecole à des techniques et à des domaines nouveaux pour l'histoire n'implique pas pour autant que des secteurs apparemment plus traditionnels de la recherche y soient négligés. Si les charmes un peu austères de la diplomatie pontificale exercent moins d'attrait sur ses membres, l'exploitation et l'étude des Archives vaticanes, et en particulier des registres de suppliques, fournit un excellent point de départ à des études prosopographiques ou à des recherches sur le recrutement et la formation du clergé ou sur les carrières des universitaires des XIV^e et XV^e siècles. **Les études sur l'iconographie et l'histoire de l'art médiéval**, illustrées jadis par Emile Male, connaissent périodiquement à l'Ecole de nouveaux développements, cependant que de nouvelles recherches sur la topographie ecclésiastique et l'urbanisme du Haut Moyen Age prolongent, de façon souvent originale, les intuitions et les méthodes de Mgr Duchesne. L'étude des textes hagiographiques, que l'on trouve en grand nombre dans les bibliothèques d'Italie, avait été inaugurée brillamment à l'Ecole par Robert Fawtier, qui en tira argument pour proposer une nouvelle interprétation de la personnalité et du rôle historique de Sainte-Catherine de Sienne. Les travaux qui se poursuivent actuellement dans ce domaine sont davantage orientés vers l'histoire des mentalités et des croyances religieuses populaires. Ils sont favorisés par le grand développement que connaissent aujourd'hui en Italie la sociologie religieuse du passé et l'ethnologie du sacré.

La variété même de ces champs de recherches confirme, s'il en était besoin, que **Rome demeure un centre privilégié pour les études médiévales** et que, cent ans après sa fondation, la localisation de l'Ecole sur les bords du Tibre apparaît pleinement justifiée (1). La première raison en est que la documentation archivistique pour l'époque médiévale a en Italie une importance et une densité rarement atteintes ailleurs : la diffusion précoce de l'acte écrit, l'état de conservation souvent excellent des documents grâce à des structures ecclésiastiques ou laïques assez rarement bouleversées au cours des siècles, l'importance enfin des monuments et des vestiges iconographiques, tout cela procure à l'historien médiéviste un matériau d'une abondance et d'une qualité rares, grâce auquel il peut mener à un niveau sériel et quantitatif des recherches qui, ailleurs, par la force des choses, gardent souvent un caractère impressionniste.

Pour rendre compte de la place de l'Ecole dans le domaine des études médiévales, il ne suffit pas d'énumérer des thèmes ou des directions de recherches. Il faudrait également évoquer quelques figures qui, à des titres divers, ont profondément marqué les historiens de leur génération, tant à l'Ecole qu'au dehors, et **les conférences séminaires et colloques organisés au Palais Farnèse** en nombre croissant ces dernières années. Si l'on y ajoute la présence des instituts historiques étrangers où passent les meilleurs maîtres, où séjournent tant de chercheurs, avec qui l'Ecole entretient des rapports à tous égards si fructueux, on mesurera mieux les conditions de travail exceptionnelles que trouvent à l'Ecole de Rome les médiévistes.

7. Bilan des activités de la section d'histoire moderne et contemporaine.

Il n'en va pas autrement pour l'histoire plus proche de nous : en affirmant récemment l'existence à l'Ecole d'une section d'histoire moderne et contemporaine, on n'a fait qu'officialiser une présence parfois discrète, sinon secrète, « *presque en catimini* », comme le remarquait avec humour Louis Madelin. Mais il n'y a là ni rupture, ni révolution : dès ses débuts, l'Ecole avait su refuser toute limitation de chronologie ou de discipline ; « *elle se distingue* », écrivait en 1902 le Président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, « *par une allure plus libre et une plus grande variété de recherches* ».

Cette liberté d'allure, cette diversité des recherches correspondaient aux désirs de ses fondateurs et aux vœux, régulièrement réaffirmés, de ses directeurs. Tel était le programme initial d'Albert Dumont qui, d'après J. Martha, souhaitait une « *Ecole ayant pour objet à la fois l'antiquité, le Moyen Age et même les temps modernes, s'intéressant aussi bien aux manuscrits des bibliothèques qu'aux ruines des monuments, aux archives qu'aux arts, embrassant l'histoire religieuse comme l'histoire profane* ». Et Auguste Geffroy, justifiant en

(1) Voir au tome VII.

1879 les recherches de Georges Duruy sur le Cardinal Carafa, rappelait : « Nous nous appelons *Ecole française de Rome* et non *Ecole d'archéologie* ; nous sommes une école d'éruditior, dont le cadre paraît devoir se modeler d'après les ressources très variées qu'offrent, non seulement le sol, mais les bibliothèques et archives de l'Italie ».

Sans doute pensaient-ils surtout, l'un et l'autre, à la Renaissance, dernière époque à leurs yeux de la gloire de Rome, Emile Male définissant un demi-siècle plus tard « l'avenir de l'Ecole » invitait à voir plus large encore : « *Les documents du xvii^e et du xviii^e siècles attendent aussi des explorateurs. Il est des parties de notre histoire religieuse et de notre histoire politique qui peuvent être renouvelées par l'étude de ces documents. Notre histoire artistique, elle aussi, peut beaucoup en attendre. La Rome des papes est une ville du xvii^e et du xviii^e siècle ; les églises élevées ou reconstruites pendant ces deux siècles sont innombrables. C'est de ces deux siècles que datent presque toutes les œuvres d'art qui les décorent. C'est un monde encore peu connu. L'histoire en est enfermée, non seulement dans les Archives vaticanes, mais aussi dans les archives particulières des églises et dans celles des ordres religieux... »*

Mais, plus encore que tous les programmes, les travaux des membres de l'Ecole, pendant et après leur séjour à Rome, témoignent de cette libre curiosité : comme s'ils avaient fait leur le beau conseil de Mgr Duchesne à Louis Madelin : « *Prenez de l'Italie tout ce que vous pouvez.* » Impossible de ne pas évoquer des noms, et pas seulement ceux des « grands anciens ». Le xvi^e siècle aura sans doute la part la plus belle, mais non un monopole. **L'histoire de l'art** : Eugène Muntz, Louis Hauteœur, Gérard Labrot. **L'histoire politique et diplomatique** : Romain Rolland, Michel François, Bernard Barbiche, Bruno Neveu et la Collection des Nonciatures de France que publie l'Ecole en collaboration avec l'Université grégorienne. **L'histoire économique et sociale**, de Jean Delumeau à Jacques Revel et Gérard Delille. **L'histoire religieuse du xvii^e siècle** : Claude Cochin, Alphonse Dupront, Jean Orcival, sans oublier le rôle novateur de Gabriel Le Bras en matière de sociologie religieuse. Plus proche de nous, **la Révolution et l'Empire** : Georges Bourgin, Louis Madelin, et **les débuts de Risorgimento**, Julien Luchaire. Beau symbole enfin : les recherches les plus contemporaines auront été le fait de « trans-fuges », définitifs ou temporaires, venus de l'histoire ancienne, comme Georges Goyau et Michel Pernot.

Aucune de ces directions de recherche qui soit aujourd'hui abandonnée. Il convient pourtant de replacer le développement d'une section spécialisée d'histoire moderne et contemporaine dans un contexte plus général : les vingt-cinq dernières années ont vu en effet un incontestable renouveau, à l'Ecole et hors de l'Ecole, des **recherches historiques françaises sur l'Italie du xv^e siècle à nos jours**, placé sous un double signe : celui d'un élargissement dans l'espace

d'une historiographie trop limitée à l'hexagone ; celui d'un approfondissement méthodologique, grâce à une richesse documentaire exceptionnelle. Les tendances se dégagent aussi nettement pour l'histoire moderne que pour l'histoire contemporaine.

En histoire moderne, la première mutation naît, au début des années 1950, de la Méditerranée de Fernand Braudel. Dans le cadre chronologique des Annales — une « modernité » centrée sur un long XVI^e siècle — une Italie réhabilitée comme l'une des zones les plus développées de l'Europe d'alors s'impose aux chercheurs par la qualité des sources écrites et tout spécialement des sources chiffrées nécessaires à l'histoire économique et sociale. Qualité qu'il faut rapprocher d'une indiscutable avance italienne dans le domaine administratif, au moment où naît l'Etat moderne : l'Italie fournit souvent dès le XV^e siècle les sources sérielles qui n'apparaissent en France qu'un ou deux siècles plus tard.

On lira dans les collections historiques françaises, et notamment dans celles de la VI^e section de l'Ecole pratique des hautes études, qui ont accueilli de nombreuses œuvres étrangères, la place prise par l'Italie, et les étapes successives de la recherche : histoire des ports et des commerces maritimes (Livourne, Venise, Ancône), histoire des villes (Rome, Gênes), histoire des finances internationales et de la banque. Les principales recherches en cours ou récemment achevées, de façon significative, se situent dans la ligne des grandes monographies régionales françaises, de P. Goubert à E. Leroy Ladurie : en Vénétie et en Toscane, dans Latium, le Royaume de Naples et la Sicile, elles tentent, à la faveur de sources plus nombreuses, plus précises et plus précoces, d'élargir dans le temps et d'approfondir, par une quantification plus poussée, les résultats déjà esquissés pour les sociétés d'Ancien Régime. Et les grandes enquêtes lancées en France, depuis quelques années, sur la production et la productivité agricoles, sur la consommation, ont confirmé cette supériorité documentaire de l'Italie moderne.

Les prochaines années devraient voir des progrès importants dans deux directions de recherche : née en France et en Angleterre, avec l'utilisation des registres paroissiaux, la démographie historique amorce en ce moment même une mutation décisive avec la mise en œuvre des séries « d'états des âmes » : ceux-ci permettent une approche plus globale et plus rigoureusement chiffrée, mais aussi un renouvellement des perspectives, et, notamment, le dialogue avec anthropologues et ethnologues.

Par ailleurs, l'utilisation désormais possible des archives centrales des congrégations romaines et des grands ordres religieux renouvelle fondamentalement les possibilités d'une histoire socio-religieuse au sens le plus fort du mot.

Dans ces deux directions, l'Ecole a pris en 1973 un bon départ. Mais faut-il rappeler que cet intérêt accru et approfondi pour les

richesses documentaires de l'Italie moderne se place, comme les dialogues sur l'Antiquité et les études médiévales, dans un climat de dialogue et d'échanges avec les historiens italiens, notamment sur le terrain de l'historiographie ?

L'étude de l'Italie contemporaine montre, elle aussi, un élargissement des horizons. Evitant le Risorgimento, non sans une large part d'incompréhension pour un thème fondamental de l'histoire nationale italienne, les chercheurs français concentrent leur attention sur les deux périodes chronologiques qui l'encadrent :

— **l'époque révolutionnaire et impériale**, sur la voie ouverte par Georges Bourgin : une vision plus européenne de la Révolution recoupe les études d'histoire régionale toutes orientées sur la très longue durée. Les grandes enquêtes statistiques de l'époque impériale, dans les domaines de la démographie, de l'économie, de l'anthropométrie fournissent en effet un point de référence indispensable ;

— **l'histoire de l'Italie unifiée**, aussi bien sous l'angle politique et social que sous celui des relations internationales. Les recherches sont désormais coordonnées par le Comité franco-italien pour l'histoire contemporaine, fondé en 1974 à l'initiative de J.-B. Duroselle et E. Serra, avec l'aide de l'Ecole et l'appui des ministères des Affaires étrangères italien et français. Rencontres annuelles, échanges de chercheurs et d'informations scientifiques : là encore, un bon départ vient d'être pris, dans un esprit d'étroite collaboration.

Il faut souligner enfin une nouvelle direction de recherches qui devrait se préciser et se développer au cours des prochaines années. Son objet n'est plus l'Italie précocement développée du xv^e-xvi^e siècle, ni l'Italie, pays à la fois voisin et étranger de l'époque contemporaine. Mais une **Italie témoin et conservatoire** — grâce à, et non plus malgré son industrialisation retardée — de formes, de traditions, en un mot de toute une civilisation rurale plus prématurément détruite en France comme dans toute l'Europe du Nord-Ouest. Ce nouvel intérêt correspond à la réorientation vers l'Europe traditionnelle des études anthropologiques et ethnologiques. Mais il rejoint également les problèmes des historiens des sociétés rurales, tous tentés, vu l'inertie des sociétés considérées, par un prolongement de leurs études jusqu'à l'époque toute contemporaine. En ce domaine, l'Italie dispose d'une indiscutable avance dont témoigne aussi bien une infrastructure universitaire plus étoffée que la multiplication des musées de la civilisation rurale : historiens, géographes, sociologues, ethnologues y prennent l'habitude du dialogue et d'une pratique effective de l'interdisciplinarité.

8. Les activités de la bibliothèque du Palais Farnèse.

La bibliothèque, née en même temps que l'École, a évolué et évolue avec elle : il y a loin des caisses de livres entreposées dans une pièce prêtée à Albert Dumont par l'Ambassade près le Saint-Siège aux grandes salles, avec leurs reliures claires, du Palais Farnèse. Mais — il y a cent ans comme aujourd'hui — les exigences sont les mêmes : il faut de la place et des livres.

Dès 1875, la bibliothèque s'installe au second étage du Farnèse, perpétuant en ces lieux la tradition intellectuelle de Fulvio Orsini qui y avait ses collections de manuscrits. Les photos anciennes conservent le souvenir des armoires sombres et des rayonnages de bois, et surtout du fameux « studio », sanctuaire réservé aux membres, où, dans un grand désordre, s'accumulaient les ouvrages les plus utilisés par les jeunes savants.

Il ne faut pas chercher dans la bibliothèque de 1980 l'image exacte du passé : le « studio » abrite des bureaux, le métal a remplacé le bois et, peu à peu, toute la maison s'est transformée : en 1950, c'est A. Grenier qui fait aménager des rayonnages dans le salon des conférences : sous les directions de J. Bayet et de P. Boyancé, en 1955, 1959 et 1960, sont installées les trois salles donnant sur la Via dei Farnesi. En 1962-1963, puis en 1969, les galeries d'accès sont équipées à leur tour. Mais les aménagements successifs se révèlent toujours insuffisants par rapport au rythme de croissance (environ 3.000 volumes par an). C'est pourquoi, après avoir envisagé de se servir des caves — solution rejetée parce que trop coûteuse si on voulait éliminer tout risque d'humidité — une négociation est entamée pour que soit concédée à la bibliothèque une partie des combles du Palais : l'ambassadeur, personnellement favorable au projet, obtient l'accord du Quai-d'Orsay, des travaux sont immédiatement entrepris et, sur la Via dei Farnesi, voici que sont mises en service de nouvelles grandes salles — quatre actuellement utilisées — qui ne sont pas des dépôts ou des magasins, mais des centres spécialisés (histoire de l'art, et en particulier documentation sur le Palais Farnèse ; histoire de France), librement accessibles comme la bibliothèque du second.

Cependant, même si les installations sont modernes, le respect de l'espace et l'effort d'adaptation des structures fonctionnelles aux plafonds sculptés ou aux poutres-maîtresses ont su conserver les caractères du prestigieux cadre farnésien. Mieux, grâce à un crédit exceptionnel attribué par le Secrétaire d'Etat à la Culture d'aïors, il a été possible de restaurer au second étage la grande salle contiguë à la salle des conférences, du côté de la place Farnèse. Le mauvais état du plafond joint aux services que pouvaient rendre des pièces

de petites dimensions avaient conduit jadis à morceler l'espace originel par une série de cloisons et de faux plafonds. L'opération est heureuse à tous égards, puisqu'on retrouve la structure ancienne, un très beau plafond sculpté et une nouvelle salle pour la bibliothèque. Faut-il préciser que tous ces travaux de restauration ou d'aménagement sont conduits, comme c'est le cas désormais partout au Palais Farnèse, grâce aux conseils éclairés des autorités italiennes compétentes et en accord complet avec elles.

Beaucoup de place donc, en apparence. Mais il s'agit d'une collection de volumes qui a un siècle d'existence ; à l'origine, attributions gratuites, échanges et dons vont constituer le noyau de la bibliothèque. Les archives de l'Ecole gardent la trace des efforts poursuivis : c'est en 1896 une lettre du Ministère promettant les inventaires des archives départementales, ou une lettre du Directeur réclamant les catalogues des musées nationaux. Une correspondance se noue avec le monde entier pour proposer la nouvelle revue de l'Ecole, les *Mélanges*, en échange d'autres périodiques scientifiques : la Commission impériale archéologique de Saint-Petersbourg en 1875, l'Académie des sciences de Vienne en 1876, en 1878 l'American Society of Archaeology, en 1897 la Bibliothèque royale d'Upsal répondent favorablement ; naturellement le Vatican et les grandes institutions italiennes, l'*Accademia dei Lincei*, la *Società Romana di Storia Patria*, acceptent d'envoyer leurs publications. C'est ainsi que se forme ce réseau de liens scientifiques qui est encore à l'heure actuelle une des caractéristiques de l'Ecole. Ce sont enfin des donations, en argent ou en livres, et en particulier en 1881 les considérables donations Delaville Le Roulx, Engel-Dollfus, Durrieu, Steinbach, Lecomte, dont les deux cinquièmes étaient destinés à l'achat de livres et reliures. Certains laissent leur bibliothèque à l'Ecole : les 1.370 volumes et les 3.193 tirés à part du fonds Duchesne sont précieux pour l'histoire de l'Eglise et l'antiquité chrétienne ; en 1923, Arthur Engel envoie les ouvrages de numismatique qu'il a rassemblés durant toute sa vie, contribuant ainsi à former une des sections les plus riches de la bibliothèque. Plusieurs collections de tirés à part permettent d'aborder les sujets les plus spécialisés : citons, pour les dernières années, celles de Jean Bérard et de Jérôme Carcopino.

Il est bien évident cependant que les acquisitions constituent l'essentiel et que c'est seulement grâce à une augmentation constante du budget, surtout après la Seconde Guerre mondiale, que *la bibliothèque* a pu devenir cet ensemble de près de 90.000 volumes et 13.000 tirés à part.

Dans les grandes salles où les livres sont à la disposition de tous les usagers, travaillent librement membres de l'Ecole et lecteurs étrangers. Le temps n'est plus où l'application du règlement était confié aux jeunes Farnésiens. Actuellement, deux conservateurs, un sous-bibliothécaire, deux secrétaires et trois huissiers s'occupent de ce

qui est devenu une institution plus complexe. Certes les membres y sont privilégiés, puisqu'ils y ont accès en permanence, comme du reste, tous leurs anciens, mais la tradition de libéralisme — dès 1874, A. Dumont décidait de mettre les livres à la disposition des savants étrangers — s'est maintenue et développée. Les chercheurs de toutes nationalités sont chez eux au Palais Farnèse, à tel point que certains professeurs y viennent organiser, autour de nos collections, des séminaires pour leurs étudiants. **L'augmentation régulière du nombre des lecteurs prouve d'ailleurs que la bibliothèque est un instrument de travail original dans l'ensemble des bibliothèques romaines.**

Cette originalité n'est pas facile à définir : elle est étroitement liée à l'histoire de l'Ecole. La bibliothèque est, au début, conçue avant tout pour le travail des membres : elle s'accroît donc en fonction de leurs besoins, axés en majeure partie sur l'antiquité classique, archéologie, histoire, philologie (ce sont d'ailleurs encore, à l'heure actuelle, les disciplines les mieux représentées), l'histoire de l'Eglise et le Moyen Âge. Selon les époques, certaines sections se développent davantage, reflétant les intérêts des uns et des autres. Le fonds se constitue certes d'après les critères scientifiques, mais il est aussi à l'image de la diversité des personnalités.

Notons que, depuis toujours, l'Ecole s'est efforcée d'offrir aux savants italiens et étrangers les grandes collections historiques françaises. Grâce aux attributions du Ministère de tutelle qui a doté la bibliothèque, surtout avant 1914, de toutes les grandes sources concernant la France, grâce à la collection complète — unique à Rome — des thèses de doctorat (plus de 10.000 volumes), grâce à des interventions plus récentes, comme celle à laquelle on doit les publications de la VI^e section de l'Ecole pratique des hautes études, les chercheurs ont la possibilité de trouver au Palais Farnèse **une documentation scientifique sur l'histoire de la France, ainsi que les travaux les plus importants des historiens français.**

Les problèmes que posait autrefois cette double vocation n'ont fait que s'accroître. Le nombre des membres s'est accru, leurs sujets d'études se sont diversifiés et l'ouverture progressive de l'Ecole à l'histoire moderne et contemporaine vient encore augmenter le champ des recherches. Surtout, depuis quelques décennies, les travaux des historiens français intéressent des lecteurs italiens ou étrangers, de plus en plus nombreux, informés des recherches en cours et des publications les plus récentes. Pluridisciplinaire avant l'heure, à la différence des institutions analogues américaines ou allemandes, ou de son homologue d'Athènes, **la bibliothèque n'est donc pas étroitement spécialisée**, ce qui, malgré des inconvénients évidents, peut être positif à l'heure où l'histoire déborde ses domaines traditionnels : la magnifique collection de périodiques (1.397 titres) est le signe concret de cette multiplicité des intérêts.

D'autre part, l'Ecole travaille de plus en plus en liaison avec les savants italiens et les autres institutions étrangères. La bibliothèque cherche donc à compléter les ressources des bibliothèques romaines en développant certains secteurs peu représentés ailleurs (par exemple tout ce qui concerne l'Afrique et la Gaule). De plus, seul organisme scientifique français en Italie, elle ne peut renoncer à fournir aux savants étrangers la documentation de base et les instruments de travail qui leur permettent de mener à bien les recherches historiques sur notre pays.

Vaste tâche ambitieuse peut-être, pour laquelle il faut non seulement utiliser les méthodes traditionnelles, mais aussi faire appel aux techniques modernes : c'est ainsi que, en collaboration avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes, la bibliothèque a conçu un programme de microfichage de tous les périodiques d'histoire locale et des revues des sociétés savantes françaises qui manquent à Rome et qui sont le plus demandés.

Dans la mesure où elle contient des instruments de travail et une documentation spécifique, où elle s'enrichit régulièrement des publications récentes les plus importantes, où elle offre à la fois la tranquillité nécessaire et des possibilités d'échanges et de rencontres, **la bibliothèque continue à jouer un rôle irremplaçable au service de la recherche française et étrangère.**



CONCLUSION

Parvenus au terme de la relation d'un séjour exceptionnel à tous égards, les membres de la mission de votre commission des Affaires culturelles mesurent le fossé qui sépare un récit cursif, d'impressions riches et pénétrantes. Rome a ce privilège unique d'exercer sur ceux qui la traversent une fascination sans égale. Contrairement à certains lieux communs, rien n'y est figé, et les institutions que la France y maintient avec bonheur sont bien vivantes, ouvertes à tous les intérêts, à toutes les sollicitations. Trois fois centenaire, **l'Académie de France**, dressée sur le Pincio, offre sans cesse le spectacle le plus stimulant qui soit pour la curiosité, l'intelligence, l'ardeur de l'action et l'essor du génie. Quel autre endroit pourrait si heureusement inspirer à de jeunes talents le besoin de savoir et celui de se manifester dans une œuvre ? Tel est l'asile que, non pas même dans Rome mais planant au-dessus d'elle, la France ouvre à ceux des siens qui, chaque année, semblent lui offrir la meilleure espérance de génie. Nous disons « qui semblent » ; et, en effet, on doit s'en tenir pour un pronostic si précieux et si hasardeux tout à la fois, au résultat d'un concours comportant tout ce que peut avoir de fortuite et par conséquent d'incertain une épreuve de ce genre. Si les pensionnaires de la Villa Médicis ne deviennent pas tous des artistes de première valeur, et s'il s'en trouve, parmi les candidats malheureux qui ne mériteraient pas moins une pareille faveur et peut-être en profiteraient mieux que certains élus, la faute n'en est ni à l'institution, ni aux concurrents, ni aux juges. Sans insister sur le travers ordinaire des concours, qui est d'écarter les natures indépendantes ou originales, tandis que la médiocrité s'en tire parfois heureusement, nous pouvons affirmer que, d'une manière générale, **c'est une part importante de l'élite des jeunes artistes français qui profite des conditions exceptionnelles offertes par la Villa.**

Il n'en va pas différemment pour **l'Ecole française** qui reçoit elle aussi dans d'autres disciplines une élite de la recherche en sciences humaines. Comme sa devancière du Monte Pincio, l'Ecole n'a cessé de vivre avec son temps ; c'est dire qu'elle a dû changer pour rester elle-même. Dans cette évolution, l'ouverture de l'annexe de la Place Navone est une étape particulièrement significative : quelles que soient les possibilités qu'offrait le Palais Farnèse, l'Ecole avait besoin de s'agrandir. **Pierre Boyancé**, alors directeur, eut la sagesse et le courage d'affirmer que, malgré les apparences sédui-

santes que pouvait présenter la possibilité d'une installation ailleurs. la solution qui consistait à quitter le Palais Farnèse n'était pas bonne : non, comme il fut dit, parce qu'on ne renonce pas à des privilèges ou que l'Ecole des Farnésiens n'allait pas abandonner les lieux qui l'avaient vu naître et qui lui avaient donné son nom, mais parce qu'il n'y a rien d'étrange à faire cohabiter la diplomatie et l'étude de l'histoire, et surtout parce qu'une Ecole de Rome, qui représente une haute tradition d'études françaises sur l'Italie et le bassin méditerranéen, n'est pas, pour une opinion éclairée, un mauvais symbole des liens qui unissent les deux pays. Les problèmes matériels ainsi résolus, l'Ecole peut continuer à fournir aux chercheurs les moyens mais aussi le cadre intellectuel dont ils ont besoin, des séjours en Italie d'une grande souplesse allant de bourses de durée variable jusqu'aux longues périodes accordées aux membres, mais aussi des occasions de rencontres avec les chercheurs étrangers et italiens des mêmes disciplines, et, pour ces derniers, des possibilités d'échange. de venir travailler, s'informer, enseigner et se faire connaître en France. Car le mouvement ne saurait être à sens unique : il implique **la réciprocité, condition d'un véritable dialogue, et assurance de la pérennité de l'institution.**

C'est ce qu'on perçu le membres de la mission de votre Commission, persuadés qu'il y a dans **la présence de la France à Rome** des choses plus hautes que celles qu'on discute au nom d'un budget ou d'un système, de ces choses qu'on ne peut amoindrir sans détendre en même temps quelque secret ressort dans les énergies et les saines ambitions d'un pays.



ANNEXES

ANNEXE I

RÉCAPITULATION DES SOMMES AFFECTÉES A LA RESTAURATION DES MONUMENTS FRANÇAIS DE ROME

Travaux	Eglise Couvent de la Trinité des Monts	Eglise Saint-Louis	Palais de Saint-Louis
Exécutés au 31 janvier 1980 .	2.500.000	600.000	200.000
En cours	400.000	300.000	»
Adjudications 1980	500.000	»	600.000
Restent à exécuter	1.100.000	400.000	4.300.000
Total général	4.500.000	1.300.000	5.100.000

ANNEXE II

CONFÉRENCES ORGANISÉES AU CENTRE D'ÉTUDES
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE EN 1979 ET 1980

1979

Jeudi 11 octobre :

L'Abbé Pierre,
Ancien député, fondateur des « Compagnons d'Emmaüs » :
Venger l'homme, venger Dieu en aimant.

Jeudi 25 octobre :

Présentation de « Deux mille ans de Christianisme » par MM. André Mandouze, Jean Delumeau et René Rémond :
L'Histoire contribue-t-elle à structurer la Foi ?

Jeudi 15 novembre :

S.E.R. le Cardinal Gabriel-Marie Garrone,
Préfet de la S. Congrégation pour l'Éducation catholique :
Orientations nouvelles de la vie intellectuelle de l'Église. Un commentaire de la Constitution Sapientia Christiana.

Jeudi 29 novembre :

M. Jean Onimus,
Philosophe, écrivain :
Les Nouveaux Philosophes ou les lendemains désenchantés.

Jeudi 14 décembre :

M. Philippe Nemo,
Chargé d'enseignement à l'université de Tours :
Message spirituel et mémoire culturelle dans le monde d'aujourd'hui.

1980

Jeudi 31 janvier :

M. Jean Charon,
Directeur de l'Institut pratique d'informatique :
L'Esprit et la Matière face à la Physique contemporaine.

Jeudi 14 février :

M. Georges Duby,
Professeur au Collège de France :
Les évêques devant l'organisation de la société : les enseignements de l'histoire.

Jeudi 28 février :

R.P. Xavier Tilliette, S.J.,
Professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris :
Perspectives actuelles sur l'immortalité.

Jeudi 13 mars :

M. Simon Nora,
Inspecteur général des finances :
L'informatisation de la société.

Jeudi 17 avril :

R.P. Louis Sintas, S.J.,
Prédicateur de Notre-Dame :
La foi chrétienne peut-elle encore se dire espérance des hommes ?

Jeudi 8 mai :

M. Emmanuel Le Roy Ladurie,
Professeur au Collège de France :
L'historien et l'égalité.

Vendredi 23 mai :

M. Alfred Grosser,
Professeur à l'Institut d'études politiques,
et M. l'Abbé Jean-François Six :
Y a-t-il une vérité ? Dialogue sur la croyance.

CONFÉRENCES HORS CYCLE

M. l'Abbé Gérard Defois,
Secrétaire général de la Conférence épiscopale française :
Après l'Assemblée des Evêques à Lourdes et le Consistoire Romain : Les orientations de l'Eglise en France face aux urgences de l'heure.

Lundi 14 avril :

R.P. Olivier de La Brousse,
Conseiller culturel de l'Ambassade de France près le Saint-Siège :
Premiers chrétiens de Rome.

ANNEXE III

**BOURSES D'ÉTÉ ATTRIBUÉES
PAR LE CENTRE SAINT-LOUIS DE FRANCE EN 1980**

<i>Afrique.</i>		<i>Asie.</i>	
Angola	1	Corée	1
Egypte	2	Inde	6
Ethiopie	1	Indonésie	1
Kenya	1	Philippines	2
Lesotho	1		<hr/>
Nigéria	4		10
Tanzanie	1		<hr/>
Zaire	7		
	<hr/>		
	18		
	<hr/>		
<i>Amérique du Nord.</i>		<i>Europe occidentale.</i>	
Canada	1	Autriche	2
Mexique	7	Espagne	5
U.S.A.	4	Grande-Bretagne	4
	<hr/>	Irlande	4
	12	Italie	9
	<hr/>	Malte	1
		Titres d's voyage	2
			<hr/>
			27
			<hr/>
<i>Amérique du Sud.</i>		<i>Europe de l'Est.</i>	
Bésil	7	Pologne	13
Chili	1	Yougoslavie	9
Colombie	7		<hr/>
El Salvador	1		22
Equateur	3		<hr/>
Vénézuéla	1		
	<hr/>		
	20		
	<hr/>		
		<i>Moyen-Orient.</i>	
		Iraq	1
		Liban	4
		Syrie	1
			<hr/>
			6
			<hr/>

Soit 115 étudiants de 33 nationalités.

BOURSES ANNUELLES 1980

Italie : 1 doctorat de troisième cycle en théologie à l'Institut catholique de Paris.

Italie : 1 D.E.A. en ethnologie à l'université de Paris VII.

Nouvelle-Zélande : 1 spécialisation en liturgie à l'Institut catholique de Paris.

Soit 3 étudiants de 2 nationalités.

ANNEXE IV

FRÉQUENTATION DES UNIVERSITÉS PONTIFICALES
PAR LES PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS FRANÇAIS (1979-1980)

Universités	Corps professoral		Effectif des étudiants	
	Français	Total	Français	Total
Université pontificale grégorienne	21	330	82	2.377
Institut pontifical biblique	7	55	9	282
Institut pontifical d'études orientales	3	45	0	147
Université pontificale du Latran (*)	»	»	1	707
Académie pontificale alphonseine	2	31	0	190
Institut patristique « Augustinianum »	3	34	0	61
Université pontificale urbanienne	3	101	0	620
Université pontificale Saint-Thomas-d'Aquin	8	123	36	960
Université pontificale salésienne	1	106	0	539
Athénée pontifical Saint-Anselme	6	45	3	247
Athénée pontifical « Antonianum »	3	82	0	414
Institut pontifical de musique sacrée	2	19	0	96
Institut pontifical d'archéologie chrétienne	3	10	18	150
Faculté théologique Saint-Bonaventure	0	32	0	66
Faculté théologique « Térésianum »	1	39	3	374
Faculté théologique « Marianum »	1	30	6	369
Institut pontifical d'études arabes	5	11	13	70
Faculté des sciences de l'éducation « Auxilium »	0	36	0	133
Institut pontifical « Regina mundi »	8	78	22	381
Total	77	1.207	193	8.183

N.B. Les chiffres statistiques du corps professoral devraient être interprétés de façon quelque peu restrictive, certains professeurs enseignant à la fois dans deux ou même trois établissements.

(*) L'Université du Latran, (qui n'a d'ailleurs pas de professeur français) refuse de communiquer ses statistiques complètes.

ANNEXE V

**DÉCRET N° 71-1140 DU 21 DÉCEMBRE 1971 PORTANT APPLICATION
DU DÉCRET DU 1^{er} OCTOBRE 1926 CONFÉRANT LA PERSONNALITÉ
CIVILE ET L'AUTONOMIE FINANCIÈRE A L'ACADÉMIE DE
FRANCE A ROME**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des Affaires étrangères, du ministre de l'Economie et des Finances, du ministre de l'Education nationale et du ministre des Affaires culturelles.

Vu le décret du 1^{er} octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 70-854 du 10 septembre 1970 fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décète :

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

Article premier. — L'Académie de France à Rome, établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est placée sous la tutelle du ministre des affaires culturelles. Elle a son siège à la Villa Médicis.

Art. 2. — L'Académie de France à Rome a pour mission principale de favoriser la création artistique et littéraire dans tous ses domaines, le perfectionnement dans les disciplines appliquées à la création artistique et littéraire ainsi que dans l'histoire de l'art, plus particulièrement pour la période s'étendant de la Renaissance à nos jours.

Elle participe aux échanges culturels et artistiques. Elle organise des expositions, des concerts, des projections cinématographiques, des colloques ou séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire.

Art. 3. — L'Académie de France à Rome accueille, dans des conditions fixées par décret, de jeunes artistes ou chercheurs pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, études et recherches et d'acquérir un complément de formation. Ils sont désignés sous le nom de pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Leur effectif est fixé à 25.

Elle reçoit en outre des hôtes en résidence, dont l'effectif maximum est fixé à 3, choisis parmi les personnalités françaises ou étrangères du monde des lettres et des arts, désignés par le ministre des Affaires culturelles après avis du directeur et pour une durée maximum d'un an.

TITRE II

Organisation administrative.

Art. 4. — L'Académie de France à Rome est administrée par un conseil d'administration et par un directeur.

Le conseil d'administration comprend :

Président.

Un conseiller d'Etat.

Membres.

- 1° Trois fonctionnaires désignés sur proposition du ministre des Affaires culturelles ;
- 2° Un fonctionnaire désigné sur proposition du ministre de l'Education nationale ;
- 3° Un fonctionnaire désigné sur proposition du ministre des Affaires étrangères ;
- 4° Un fonctionnaire désigné sur proposition du ministre des Finances ;
- 5° Cinq personnalités choisies sur proposition du ministre des Affaires culturelles.

Le président et les membres du conseil d'administration sont nommés par décret. Des suppléants des fonctionnaires membres du conseil d'administration sont nommés en nombre égal et dans les mêmes conditions.

Le directeur, le secrétaire général, l'agent comptable et le contrôleur financier de l'Académie de France à Rome assistent aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultative.

La durée du mandat du président et des membres du conseil d'administration visés au 5° du présent article est fixée à quatre ans. Le conseil d'administration se réunit à Paris au moins deux fois par an.

Art. 5. — Le conseil d'administration prend toutes mesures utiles intéressant l'organisation générale et le développement de l'établissement. Il délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises soit sur la proposition de son président, de ses membres ou du directeur de l'Académie de France à Rome, soit sur la proposition du ministre des Affaires culturelles.

Art. 6. — Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres assiste à la réunion. Ses délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration signés par le président sont envoyés au ministre des Affaires culturelles dans les quinze jours qui suivent la réunion du conseil.

Les délibérations de ce dernier sont exécutoires à l'expiration d'un délai d'un mois qui suit cette transmission, à moins que le ministre n'ait fait connaître dans ce délai son refus d'approuver ces délibérations ou sa décision de surseoir à leur application.

Ne sont toutefois exécutoires qu'après avoir été approuvés par arrêté du ministre des Affaires culturelles et du ministre de l'Economie et des Finances les délibérations portant sur :

Le budget, le compte financier et l'affectation des résultats ;

Les emprunts ;

Les acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles.

Art. 7. — Il est pourvu dans un délai de trois mois aux vacances survenues en cours de mandat.

Les pouvoirs des membres ainsi nommés prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit.

Art. 8. — Le directeur de l'Académie de France à Rome est nommé par décret, sur proposition du ministre des Affaires culturelles ; il ne peut être maintenu en fonctions plus de dix ans. Il est chargé d'appliquer les délibérations du conseil d'administration. Il assure le fonctionnement de l'établissement.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et recettes de l'établissement.

Il est assisté d'un secrétaire général nommé par arrêté du ministre des Affaires culturelles.

Il est également assisté d'un chargé de mission responsable de la section d'histoire de l'art, nommé dans les mêmes conditions pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Le secrétaire général supplée le directeur en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 9. — Les pensionnaires désignent deux délégués qui les représentent auprès du directeur.

TITRE III

Organisation financière.

Art. 10. — L'Académie de France à Rome est soumise au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret du 10 décembre 1953 et 151 à 189 du décret du 29 décembre 1962, ainsi que par l'article 60 de la loi de finances pour 1963 (2^e partie) n° 63-156 du 23 février 1963 relatif à la responsabilité des comptables publics.

Art. 11. — Les ressources de l'établissement comprennent notamment :

1° Les subventions de l'Etat et des autres collectivités ou organismes ;

2° Le produit du droit d'entrée et de la taxe prévue aux articles 118 et 119 de la loi du 31 décembre 1921 ;

3° Le produit des biens et des intérêts du fonds appartenant à l'Académie.

Art. 12. — Les charges de l'établissement comprennent toutes les dépenses nécessaires à son activité, et notamment les frais de personnel, de fonctionnement et d'équipement.

Art. 13. — L'agent comptable est nommé et il exerce ses fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962. Sa gestion est soumise en outre aux vérifications de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles.

Art. 14. — Un contrôleur financier, placé sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, assure le contrôle financier de l'établissement. Ses attributions sont définies par arrêté conjoint du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre des Affaires culturelles.

Art. 15. — Les formes et conditions prescrites pour les marchés de l'Etat s'appliquent aux marchés passés par l'établissement.

Art. 16. — Des régies de recettes et des régies d'avances pourront être instituées à l'Académie de France à Rome par arrêté conjoint du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre des Affaires culturelles.

Art. 17. — Les modalités de placement des fonds libres de l'Académie de France à Rome, d'opérations de change, de transfert et de transcriptions d'écritures qui portent sur les différentes monnaies, et d'une manière plus générale toutes dispositions spéciales en rapport avec la situation de l'établissement à l'étranger, seront définies par un arrêté conjoint du ministre de l'Economie et des Finances, du ministre des Affaires culturelles et du ministre des Affaires étrangères.

Art. 18. — L'Académie de France à Rome peut employer, dans la limite des crédits ouvert à cet effet à son budget, des personnels contractuels recrutés sur place.

TITRE IV

Dispositions transitoires.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 8 relatives au renouvellement du mandat du directeur ne font pas obstacle à la nomination, pour une durée de cinq ans, du directeur en fonctions à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 20. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment celles du décret impérial du 13 novembre 1863 relatif à l'organisation de l'Ecole impériale et spéciale des beaux-arts, de l'article 6 du décret du 13 novembre 1871, modifié par le décret du 22 janvier 1937, relatif à la nomination du directeur de l'Académie de France à Rome et du décret du 28 juillet 1927 portant règlement d'administration publique pour l'application du régime d'autonomie financière de l'Académie de France à Rome.

Art. 21. — Le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Education nationale, le ministre des Affaires culturelles et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1971.

JACQUES CHABAN-DELMAS.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'Economie et des Finances,

JACQUES DUHAMEL.

Le ministre des Affaires étrangères,

MAURICE SCHUMANN

Le ministre de l'Economie et des Finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le ministre de l'Education nationale,

OLIVIER GUICHARD

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre
de l'Economie et des finances,
chargé du budget,*

JEAN TAITTINGER.

ANNEXE VI

DÉCRET N° 74-114 DU 6 FÉVRIER 1974
RELATIF A L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale,

Vu le décret n° 66-164 du 17 mars 1966 portant attribution de l'autonomie financière à l'École française de Rome;

Vu le décret n° 74-115 du 6 février 1974 relatif à l'organisation administrative et financière de l'École française de Rome,

Décète :

Article premier. — L'École française de Rome a une mission de recherche, de formation et d'information.

Elle a pour objet le développement et la diffusion des recherches se rapportant à l'étude de l'antiquité en Italie et dans les aires de diffusion de la civilisation romaine, à l'étude du Moyen Âge et à l'étude de l'Italie moderne et contemporaine.

Art. 2. — L'École française de Rome accueille des membres et des boursiers. Elle favorise les contacts entre savants et centralise et diffuse les informations scientifiques concernant les recherches et travaux en cours dans les disciplines qui sont de sa compétence.

Art. 3. — Le directeur de l'École française de Rome est secondé, pour l'organisation des activités scientifiques, par des directeurs des études dont le statut sera défini par décret.

L'École peut accueillir, sur invitation du directeur, des personnalités susceptibles de conseiller les membres et de tenir à l'écrite des colloques et des séminaires.

Art. 4. — Un arrêté du ministre de l'Éducation nationale fixe le nombre des postes de membres de l'École française de Rome à pourvoir chaque année, leur répartition entre les trois sections de l'École (antiquité romaine, histoire du Moyen Âge, histoire moderne et contemporaine) et les délais de dépôt des candidatures.

Les nominations aux postes de membres sont faites par arrêté du ministre de l'Éducation nationale sur proposition d'une commission d'admission.

Art. 5. — Les candidats aux postes de membres de l'École française de Rome doivent avoir la nationalité française et posséder l'un des titres suivants : diplôme de docteur, diplôme d'archiviste paléographe, diplôme de l'École pratique des hautes études, titre d'agrégé de l'enseignement du second degré, ou bien s'être distingués par leurs travaux.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Les titres et travaux de recherche du candidat ;
- Une déclaration exposant les motifs de sa candidature ;
- Un rapport d'une personnalité scientifique exprimant son jugement sur les travaux et les projets du candidat ; cette personnalité scientifique doit être soit professeur en exercice dans une université, à l'Ecole des chartes ou au Collège de France, soit directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, soit directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique.

Art. 6. — La commission d'admission chargée d'examiner les candidatures comprend le directeur de l'Ecole, président, les dix membres nommés au conseil d'administration et les trois membres de l'Académie des inscriptions et belles lettres désignés par le ministre de l'Education nationale pour faire partie du conseil scientifique.

La commission peut s'adjoindre, en tant que de besoin, des personnalités compétentes siégeant avec voix consultative.

La commission établit, par section, une liste de candidats par ordre préférentiel et l'adresse au ministre de l'Education nationale. Elle délibère à la majorité des membres présents : en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 7. — Les nominations sont prononcées pour la durée d'une année, à compter du 1^{er} octobre.

Les membres sont tenus, d'une part, de participer aux travaux collectifs de l'école, d'autre part, de poursuivre des travaux personnels. Avant l'expiration de l'année universitaire, les travaux des membres sont soumis pour avis à la commission d'admission.

Compte tenu de l'avis de la commission et sur proposition du directeur de l'Ecole, le ministre de l'Education nationale peut accorder une prolongation d'une seconde année aux membres dont les travaux requièrent ce temps supplémentaire de séjour en Italie et éventuellement une prolongation d'une troisième année quand les travaux collectifs ou l'intérêt de l'école le requièrent.

Art. 8. — L'Ecole française de Rome comprend une section étrangère. Les candidatures au titre de membres étrangers sont présentées à l'agrément du Gouvernement français par les gouvernements intéressés.

Les membres étrangers sont nommés par le ministre de l'Education nationale, après consultation du conseil scientifique de l'Ecole.

Les frais de séjour des membres étrangers sont à leur charge ou à celle de leur Gouvernement.

Art. 9. — L'Ecole française de Rome peut attribuer des bourses destinées à assurer l'accueil de jeunes chercheurs préparant un travail scientifique dont le sujet requiert un séjour à Rome.

Un arrêté du ministre de l'Education nationale fixera les modalités d'application du présent article, et notamment les conditions de désignation des boursiers.

Art. 10. — L'Ecole française de Rome assure, dans la mesure du possible, la participation à des chantiers de fouilles de jeunes fouilleurs dont la candidature lui est recommandée, notamment par le ministère des Affaires étrangères, le conseil supérieur de la recherche archéologique du ministère des Affaires culturelles ou le centre national de la recherche scientifique.

Les bourses afférentes à ces stages sont à la charge de l'organisme qui présente les candidatures.

Art. 11. — La bibliothèque de l'Ecole française de Rome est administrée par des fonctionnaires du corps scientifique des bibliothèques ; l'un d'eux en assure la direction sous l'autorité du directeur de l'école.

Art. 12. — Sont abrogés le décret modifié du 20 novembre 1875 relatif à l'Ecole de Rome et le décret du 11 octobre 1951 portant création à l'Ecole française de Rome d'une section étrangère.

Art. 13. — Le ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 février 1974.

PIERRE MESSMER

Par le Premier ministre :

JOSEPH FONTANET

Le ministre de l'Education nationale

ANNEXE VII

ALLOCUTION DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Prononcée le 1^{er} décembre 1975 lors de la célébration du centenaire
de l'Ecole française de Rome.*

Monsieur le Président de la République,
Messieurs les Cardinaux,
Madame et Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

C'est le 20 novembre 1875 qu'Henri Wallon, ministre de l'Instruction publique et auteur du célèbre amendement qui fonda la République française, fit prendre le décret instituant l'Ecole française de Rome.

Un siècle a passé depuis, un siècle de bouleversements politiques et sociaux profonds mais aussi un siècle de progrès scientifiques et techniques sans précédent, un siècle pendant lequel l'Ecole française de Rome a su grandir et s'adapter sans cesser de rester elle-même.

Son recrutement s'est élargi et diversifié ; la place lui faisant un peu défaut au Palais Farnèse, elle est en train d'essaimer sur la Piazza Navona dont je vous disais dans une déclaration récente que je la considérais comme la plus belle place du monde ; ses méthodes se sont modernisées et l'informatique fait désormais partie de ses outils de travail ; l'horizon de ses recherches s'est dilaté dans le temps pour embrasser toutes les époques de l'Antiquité à nos jours et dans l'espace pour atteindre à partir de Rome la majeure partie du bassin méditerranéen.

Si l'Ecole française de Rome est ainsi une centenaire en pleine vitalité, c'est que sa croissance n'a en rien altéré sa fidélité à sa triple vocation, française, scientifique et romaine, qu'elle tient de ses origines et que résume son nom.



Vocation française d'abord. En apparence, l'Ecole est née d'un triste concours de circonstance : une ordonnance datée de Versailles et signée de l'Empereur Guillaume 1^{er} nationalisant l'Institut de correspondance archéologique créé en 1829 par des philologues et historiens allemands ; l'évocation des milieux universitaires français devant cette mesure et leur volonté de ne pas laisser à leurs collègues d'Outre-Rhin le monopole de la recherche historique sur l'antiquité romaine ; l'appui, enfin, qu'ils ont trouvé pour leur projet auprès du jeune pouvoir politique.

Mais, en réalité, rien n'aurait été possible sans le climat qui régnait alors, dans une France éprouvée par une guerre malheureuse mais d'autant plus résolue à refuser le renoncement et déterminée à regagner sur le plan moral, spirituel et intellectuel ce qu'elle venait de perdre sur le terrain des armes et de la diplomatie mais qu'elle devait d'ailleurs reconquérir par la suite. Dans l'esprit de ceux qui l'ont conçue et de ceux qui, ensuite, l'ont illustrée par leurs travaux, l'Ecole française de Rome fut une manifestation du sursaut national.

L'Europe communautaire que nous sommes en train de bâtir et dont je souhaite que la construction connaisse une étape nouvelle, Monsieur le Président de la République, à l'occasion de notre réunion de Rome, cette Europe communautaire, a rendu anachronique la rivalité militaire entre les Etats qui la composent. Heureusement, elle n'a pas mis fin par contre à leur émulation pacifique et intellectuelle qui demeure le stimulant du progrès de chacun et de tous.

A ce titre, il importe, aujourd'hui comme il y a cent ans, que l'Ecole continue, grâce à votre action, Mesdames et Messieurs, d'assumer la mission qui fut la sienne à l'origine, qui est d'être un foyer de rayonnement pour la science historique française et un sujet de fierté pour notre communauté nationale.



Vocation scientifique en second lieu. Le sentiment patriotique n'aurait pas suffi à donner naissance à l'Ecole française de Rome s'il ne s'était rencontré avec la passion des historiens pour leur science.

On a dit que le XIX^e siècle avait été par excellence le siècle de l'Histoire, mais aucune période, peut-être, n'a été plus décisive pour le développement de cette branche du savoir que celle des années 1860-1870. Après le temps de la découverte et de l'accumulation, des documents, elle marque le moment du classement et de la critique. C'est alors que l'histoire fixe ses règles, définit ses méthodes et cesse d'être un simple récit pour se constituer en une « science positive » pour reprendre l'expression de Gabriel Monod.

Le manifeste que publie celui-ci dans le premier numéro de la *Revue Historique* est, à un an près, contemporain de la création de l'Ecole française de Rome. J'en détache une phrase que Gabriel Monod appliquait au but de sa revue et qui conviendrait aujourd'hui encore pour caractériser la mission de l'Ecole : « Contribuer à former, par l'exemple d'une bonne méthode, les jeunes gens qui veulent entrer dans la carrière historique ».

A cette science toute neuve, il fallait des laboratoires. Ce fut, et c'est encore le rôle de l'Ecole française de Rome, comme de son aînée et cousine, l'Ecole d'Athènes.

Sans doute l'histoire n'a-t-elle cessé depuis un siècle de faire des progrès, annexant de nouveaux domaines au champ de ses recherches et perfectionnant ses moyens d'investigation. Mais elle ne saurait, sans se renier, remettre en cause les principes et les règles qui garantissent la validité de ses conclusions.

Conformément à l'intention de ses fondateurs et à la tradition ininterrompue de ceux qui l'ont honorée et qui l'honorent aujourd'hui par la qualité de leurs travaux, d'Albert Dumont à Emile Mâle et à Jérôme Carcopino pour n'en citer que quelques-uns, je souhaite que l'Ecole demeure l'exemple de la rigueur intellectuelle et de la probité scientifique et, puisque je m'adresse à des latinistes, j'invoquerai la vieille devise cicéronienne : *Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat historia.*



Vocation romaine, enfin. Comment, en effet, l'Ecole aurait-elle pu éviter d'être profondément marquée par Rome qui est le lieu de son établissement et l'objet de ses travaux ?

La Rome contemporaine, capitale d'une Italie qui fut depuis toujours l'amie de la France et qui est pour le présent et pour l'avenir sa partenaire dans la grande entreprise de la construction européenne. Je suis heureux, Monsieur le Président de la République, que vous ayez bien voulu accepter d'honorer de votre présence cette cérémonie et de lui donner ainsi la plus glorieuse dimension. L'Ecole française de Rome ne serait pas ce qu'elle doit être si elle se refermait sur elle-même au lieu de s'ouvrir largement sur la ville et sur le pays qui lui offrent leur hospitalité et si elle ne constituait entre l'Italie et la France un trait d'union d'autant plus fort qu'il est ancré dans ce qui nous est le plus profondément commun et dans ce qui, Monsieur le Président de la République, nous vient de votre pays.

C'est ici, en effet, que se sont déroulées la plupart des phases capitales de la civilisation dont les Européens d'aujourd'hui sont tous issus et à laquelle ils doivent la parenté essentielle qui les unit. De la Rome républicaine ou impériale de l'Antiquité, elle-même héritière de la Grèce et de l'Orient, à la Rome médiévale, gardienne de la culture et cœur de la Chrétienté, puis à la Rome des Papes de la Renaissance et de l'âge baroque, du Palais Farnèse et de la Piazza Navona, tout ce dont cette ville, que nous appelons la Ville, a été le théâtre, intéresse notre passé et fonde notre présent parce que c'est ici que seront forgés au long de plus de deux millénaires notre sens de l'universel et notre identité européenne.

Je suis convaincu que tous ceux qui ont eu l'honneur de travailler dans ce Palais, quelle qu'ait été la spécialité ou même l'apparente aridité de leurs recherches, n'ont pu manquer d'éprouver une légitime fierté en pensant qu'ils se trouvaient dans un de ces rares lieux privilégiés où l'on peut voir, comme disait Victor Hugo, « le mur des siècles s'avancer ».

Je souhaite pour ma part que, sans cesser d'être un foyer de rayonnement pour la science historique française et une maîtresse de méthode, de rigueur et de qualité intellectuelle pour ceux qui viennent s'y former, l'École française de Rome sache demeurer dans une confiante coopération franco-italienne, un symbole et un instrument de l'unité culturelle de notre Occident latin et européen.

ANNEXE VIII

AU PALAIS FARNESE DE 1901 A 1903

PAR M. CHARLES SAMARAN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES,
DOYEN DE L'INSTITUT DE FRANCE (1)

Ce siècle avait un an, et moi guère plus de vingt, lorsque, par la grâce de mon *alma mater*, l'Ecole des chartes, je vis s'ouvrir devant mes yeux éblouis les portes de l'Italie, mère des lettres et des arts.

Rome était alors infiniment plus loin qu'aujourd'hui pour un jeune homme sans fortune et l'Ecole de Rome n'était pas trop connue dans les provinces. Aussi certains de mes compatriotes gascons crurent-ils, en cette occasion imprévue, voir s'allumer pour moi les premiers feux d'une brillante carrière ecclésiastique. « Il va se faire curé », murmura-t-on dans mon village.

Non, je n'allais pas me faire curé : j'allais commencer ma vie d'homme par la plus belle et la plus enrichissante aventure intellectuelle que l'ont pût imaginer.

Dans ma hâte juvénile, je n'attendis même pas l'invitation que le président de la République adressait alors traditionnellement aux Athéniens et aux Romains en partance pour leurs destinations respectives et je m'élançai tête baissée à la poursuite de mes rêves.

Ma première étape fut Turin, le temps de copier quelques documents aux Archives de l'Etat piémontais et de visiter le conservateur de la Bibliothèque. Pouvait-il deviner que trois ans plus tard tous ses trésors s'envoleraient en fumée, avec l'un des chefs-d'œuvre de la miniature médiévale, les fameuses *Heures* de Turin ?

Ma deuxième étape fut Milan, où je vis à l'Ambrosienne un savant religieux nommé Ratti. Lui non plus ne se doutait guère de son destin, éclatant celui-là : vingt ans plus tard, il serait pape sous le nom de Pie XI.

Je m'arrêtai, ensuite à Florence, où m'attendait un confrère chartiste, de dix ans plus âgé que moi, le charmant Mario Schiff. Natif de la capitale de la Toscane, il m'en fit connaître quelques-uns des charmes artistiques, voire gastronomiques. Puis ce fut une halte à Sienne, où je me rappelle être arrivé un soir dans un nuage de flocons, et enfin Rome, où était venu me chercher à la gare de Termini, alors dans sa nouveauté, un représentant de la « membrure » — ainsi nommait-on le petit groupe des jeunes Français appelés à vivre un an, deux ans, quelquefois davantage, dans l'un des plus beaux palais romains, le palais Farnèse.

Le Palais Farnèse ? Combien impressionnant il m'apparut, avec sa noble et puissante façade, après la traversée, difficile, du Campo dei Fiori, où s'ébrouait, parmi les écroulements de fruits et de légumes, le bonhomme légendaire du petit peuple de Rome.

Il faut dire qu'au palais on était alors accueilli par un immense portier galonné et quelque peu revêché. Pour gagner le second étage, affecté comme aujourd'hui à l'Ecole (le premier étant occupé par notre ambassade auprès du roi Victor Emmanuel III), nous

(1) Cet article est publié avec l'aimable autorisation de son auteur.

n'avions pas droit à l'ascenseur et nous gravissions, comme autrefois les chevaux des cardinaux Farnèse, les larges marches dallées, saluant au passage l'Hercule Farnèse, alors encore au palier du premier. Au rez-de-chaussée il me souvient qu'on rencontrait parfois un petit vieillard tremblotant dont la présence étonnait : c'était le duc de San Martino, représentant des Bourbons de Naples, dont la France était la locataire.

J'avais hâte d'arriver auprès de notre directeur, l'abbé Louis Duchesne, dont tel d'entre nous avait pu être l'élève, mais que les autres, dont j'étais, ne connaissaient guère que de réputation.

Ce prêtre breton de Saint-Servan à la foi pourtant robuste passait pour un dénicheur de saints ; il avait fait et faisait, il est vrai, une guerre impitoyable aux légendes pieuses qui, à ses yeux, nuisaient fort à l'église. On lui prêtait aussi des mots féroces qui n'épargnaient rien ni personne. Nous ne savions pas alors qu'il lui arrivait de flirter — dangereusement — avec certains modernistes. Nous savions seulement qu'il était, de l'aveu général, le meilleur historien français des premiers siècles de l'Eglise, ce qui lui valait une renommée internationale.

Certes, le savant nous intimidait un peu. Nous fîmes rassurés quand nous vîmes l'homme de plus près, dans la pleine maturité d'une soixantaine sans histoire. Au physique, il était de taille moyenne, bien pris de sa personne et de distinction naturelle. Ce qui frappait dans son visage régulier, qui ne déparait pas une calvitie prononcée, c'étaient ses yeux vifs et rieurs et ses lèvres fines, dont l'inférieure débordait légèrement la supérieure et qui semblaient faites pour décrocher sans avoir l'air d'y toucher le trait malicieux ou caustique. Avec cela, la plus sympathique simplicité. Ainsi apprîmes-nous rapidement qu'il se contentait d'une petite chambre à coucher de fortune prélevée sur les salles de la bibliothèque, avec, pour le service de l'Ecole et le sien, le gouvernante, la femme de chambre Rosa et le cuisinier homme de peine Cesare. Il aimait la compagnie des chats puissants et doux, comme ceux qu'a chantés Baudelaire. Il en avait toujours un ou deux sur ses épaules pendant qu'il écrivait.

Duchesne avait le sentiment très vif que sur tous les plans il représentait la France, et que le premier de ses devoirs était de la représenter de son mieux. Ce n'est pas trop de dire que sous sa direction l'élite des savants de tout pays et de nombreux représentants de la haute société cosmopolite ont hanté un jour ou l'autre le deuxième étage du palais ; sans compter les habitués, ceux qui demeuraient à Rome ou y venaient souvent, comme le comte Primoli, la comtesse Lovatelli, archéologue romaine estimée, Drwa Melzys la romancière, et les Françaises : Mme Henri Germain, femme d'un financier très connu, la comtesse de La Tour, veuve d'un diplomate, femme peintre de talent (elle est l'auteur du meilleur portrait à l'huile de l'abbé que je connaisse), Mme Bulteau, femme de lettres, mais surtout animatrice d'un salon parisien, avec laquelle nous saurons plus tard qu'il a entretenu une longue correspondance littéraire et mondaine. Aux jeudis de notre directeur, faute d'éléments féminins dans la « membrure » (la première femme membre de l'Ecole fut, je crois, notre chère Jeanne Vieillard), nous faisions tant bien que mal les demoiselles de la maison.

Etant tous célibataires, mes camarades et moi-même trouvâmes aisément à nous loger dans les environs du palais Farnèse (il n'y avait au palais rien qui ressemblât à un snack-bar ou à une cantine). Les rares pièces habitables de notre deuxième étage étaient même à ce point démunies que nous dûmes acquérir de nos deniers une modeste armoire, devenue rapidement historique grâce à la miraculeuse inscription dont nos latinistes l'ornèrent aussitôt. Ce fut en deuxième année seulement que je pus occuper une des chambres libres, à l'angle de la place et du vicolo des Farnèse, celle-là même peut-être qu'avait habitée dix ans avant moi Romain Rolland, celle d'où en se penchant, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, on apercevait par-dessus les toits de Janicule et le petit cloître de Saint-Onouphre où le Tasse dément fut enfermé.

Rome, où ce qu'on appelait le monde noir faisait encore grande figure, ne s'était pas tout à fait adaptée à son rôle de capitale de l'Italie nouvelle. Elle flottait encore, comme dans un habit trop ample, à l'intérieur de ses murailles antiques. C'était un très grand village, celui des *ciocciare* de la place d'Espagne, des *carrozelle* à parapluie, des capucins donnant le bon numéro au *banco lotto*, des séminaristes allemands faisant tache pittoresque, et tous qu'ils étaient de rouge de la tête aux pieds.

La vie que nous menions à Rome était celle de libres étudiants sans famille, mangeant à des tables divers, généralement modestes (Tre Re, Rosetta, chez Vincenzo) dans les

parages du Panthéon et de la place Navone, allant prendre ensuite le café place Colonna, chez Aragno, fréquentant volontiers les théâtres, le Valle surtout, où brillait un merveilleux comédien, Ermete Novelli, et où un billet d'*ingresso* donnait accès sans discussion, qu'il y eût ou non des places disponibles.

Puis, nous regagnions notre lieu de travail habituel, le véritable cœur de notre Ecole, une pièce de la bibliothèque surélevée de trois marches et que nous appelions à juste titre le Studio. Là, dans une ambiance de turne normalienne, autour d'une grande table à la dimension des six membres réguliers que nous étions, nous installions nos dossiers coude à coude, allions, venions, fumions, écrivions, causions et surtout discussions de tout et du reste.

Il y avait là, si vous me permettez de donner une pensée quelques-uns de mes camarades disparus, Alfred Merlin, qui achevait sa thèse sur l'Aventin et chez qui on pouvait deviner déjà le futur secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Joseph Calmette, qu'attendaient les plus beaux succès de médecin, Serruys, que le grec puis la Grande Guerre allaient mener par des chemins imprévus à la direction du Commerce extérieur de la France, l'abbé Gustave Constant, historien du Schisme anglican, dont la soutane n'était pas sans porter quelque ombrage à l'abbé Duchesne, Jacques Zeller, qui avait trouvé dans le palais de Dioclétien à Spalato en Dalmatie le plus beau sujet d'étude, Charles Dubois, qui après avoir tâté de Pouzzoles, s'était décidé pour l'histoire de l'olivier dans l'Antiquité, Georges Périnelle, qui bientôt abandonna Louis XI et l'Angleterre pour l'habit dominicain, Edouard Maynial enfin qui, lui aussi, devait délaisser l'archéologie pour l'histoire littéraire — ses livres sur Flaubert et Maupassant sont classiques.

Venaient parfois se joindre à nous les rares chargés de mission que nous considérons comme des nôtres : Jacques Rambaud qui étudiait la Naples du roi Murat, le stendhalien Paul Arbelet, et Paul Hazard, dont chacun connaît la belle et trop courte carrière, couronnée par un fauteuil à l'Académie française. Nous y avions aussi des visiteurs, et non des moindres : c'étaient des Italiens antiquisants et universitaires : Lanciani, Marucchi, Fedele, Federici (le grand De' Rossi était mort depuis quelques années), des Français comme Gaston Boissier, Gabriel Monod ou Emile Picot, des Anglais comme Thomas Ashby ou Twemlov, des Belges, comme Dom Berlière ou Franz Cumont, des Allemands, comme Huelsen, de l'Institut archéologique allemand, et Helbig qui, lui, résidait à Rome. C'étaient entre nous des échanges de petits services, informations, vérifications, collations, traductions, etc. ! Et il me souvient, à propos d'Helbig, d'un jour où, bien longtemps plus tard, ayant rencontré à Princeton (Etats-Unis) notre savant confrère hongrois Alföldi, celui-ci vint à parler d'un mémoire que ledit Helbig avait publié jadis *en français*, sur la cavalerie athénienne de l'Antiquité. « Ce Helbig, tout de même, dit Alföldi, comme il savait bien le français ! » — « Ne vous frappez pas outre mesure, mon cher confrère, lui répondis-je, le français de Helbig, c'était le mien. »

Il va sans dire que nous prêtions une attention particulière aux autorités pontificales, qui nous livraient si largement les trésors documentaires de la Bibliothèque et des Archives vaticanes, et aux autres organismes diplomatiques ou culturels qui se trouvaient à Rome. Pour être franc, il me faut bien dire que nous n'en voyions guère les chefs qu'au voisinage du Jour de l'an, lorsque dans un carrosse de louage, nous allions, non sans quelque solennité amusée, visiter en corps le cardinal secrétaire d'Etat Rampolla, les directeurs des principaux instituts étrangers, Mgr Mathieu, cardinal français de curie, le recteur de Saint-Louis des Français et nos deux ambassadeurs.

De ceux-ci, celui que nous rencontrons le plus souvent, c'était notre voisin du dessous, Camille Barrère. Nous savions qu'il était l'habile artisan du rapprochement franco-italien, aux dépens de la Triplice. Nous savions surtout qu'il avait un violon d'Ingres, qui était précisément le violon, ce qui nous valut d'entendre, dans la galerie des Carrache, de brillants solistes, tels que le Français Henri Marteau et l'Italienne Teresina Tua.

L'ambassadeur auprès du Saint-Siège était M. Nisard, qui, disait-on, s'entendait comme pas un à jouer d'une surdité providentielle. Pour ma part, je fréquentais plus volontiers le palais Rospigliosi, où me recevait, pour parler du pays, le premier conseiller, mon compatriote gascon Fernand Laudet, futur directeur de la *Revue hebdomadaire* et membre de l'Académie des Sciences morales.

Je n'aurais garde d'oublier notre villa Médicis, où certains Farnésiens avaient table mise un jour par semaine dans la salle à manger alors tapissée des portraits à l'huile des pensionnaires. Le directeur, déjà l'âge, était le double académicien sculpteur Eugène Guillaume. Il supportait paternellement les farces énormes que lui montaient ses pensionnaires déchaînés. Sieffert et Roger, peintres, Vermare, Bouchard, Landowski et Ségoffin, sculpteurs, Tony Garnier, Hulot et Prost, architectes, Caplet et Florent Schmitt, musiciens, avec qui nous avons partagé le *pollo in padella* dans les *osterie de fuori le mura* (en évitant cependant la malaria du soir qui régnait encore), avec qui nous avons parcouru le dimanche la grande banlieue de Rome (Ronciglione et Capranica, Sutri, Norma, Ninfa, etc.), vous n'êtes plus là, hélas, pour évoquer avec moi tant de joyeux souvenirs.

Il est un point sur lequel, sans le savoir, j'avais peut-être innové, c'est celui des relations avec la jeunesse estudiantine romaine. Je m'étais lié avec un jeune Modérais, président ou secrétaire d'une société amicale d'étudiants, la *Corda frates*. Un jour, en mai 1903, une grande kermesse fut organisée par les étudiants au Capitole et au Palatin en l'honneur du célèbre Marconi. Il y eut un compte rendu illustré qui fut imprimé en français — la traduction était de moi — ; c'est une rareté bibliographique. L'auteur, je ne l'évoque pas sans émotion, c'était Angelo Fortunato Formiggini, futur éditeur dynamique de Gênes et de Rome, que les persécutions mussoliniennes amenèrent plus tard au suicide.

Mais nous n'étions pas toujours à Rome. Mis à part les séjours de nos camarades archéologues sur les champs de fouille de Tunisie et d'Algérie, si profitables au progrès des connaissances et au prestige de notre pays, notre directeur nous avait, une fois pour toutes, lâché la bride. — « Allez, nous disait-il, prenez le train et ouvrez vos yeux et vos oreilles, jamais vous n'aurez meilleure occasion de vous meubler l'esprit », et nous ne nous le faisons pas dire deux fois. Pour ma part, que d'allées venues du haut en bas de la Botte, en ces temps de vie facile (pension complète : 5 livres par jour), entre Venise, où le vieux campanile de Sansovino était encore debout, et Messine, que le tremblement de terre de 1908 n'avait pas encore détruite. Voyages qui ne passaient pas toujours sans incidents, comme une nuit, dans certain trajet mouvementé en *vetturino* d'Avelino à Bénévent, au cours duquel Maynisi et moi eûmes un moment l'impression désagréable de renouveler l'histoire contée jadis par Paul-Louis Courier : « Faut-il les tuer tous les deux ? »

Ainsi s'écoulaient trop vite, beaucoup trop vite, nos travaux et nos jours : jeunes archéologues occupés à leurs savants mémoires et à leurs fouilles, dont ils apprenaient sur le terrain les difficiles techniques, médiévistes attelés chacun à un registre pontifical sans préjudice de leurs travaux personnels, historiens de l'humanisme et des temps modernes, tous collaborateurs attirés des *Mélanges* (dont la réputation était dès lors solidement établie), nous nous efforcions de nous rendre dignes de nos prédécesseurs, les Jullian, les Noihaç, les Diehl, les Gsell, les Prou et les Bertaux, sans oublier l'abbé Duchesne lui-même qui, dès les débuts de l'École, nous avait montré le chemin.

Enfin arriva l'année 1903. Elle marque pour le grand pape Léon XIII que nous avions parfois approché, le terme d'un pontificat qui restera dans l'histoire. Il mourut en juillet. On l'exposa dans Saint-Pierre et je vois encore son visage de cire comme translucide sur le lit funèbre qui lui avait été dressé. Ce fut ma dernière image romaine. Ce fut aussi la fin des plus belles heures de ma jeunesse. Je les dévais à cette chère École sans maître, mais non sans âme, à laquelle j'ai voué, pour ma part, une reconnaissance qui ne cessera qu'avec la vie.

ANNEXE IX

NAPOLÉON ET LA NOUVELLE FONDATION DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

PAR M. JEAN TULARD

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE PARIS IV (1)

Le combat de Minerve contre Mars, Cornélie mère des Gracques ou La vestale Tuccia portant le crible, bien que figurant dans les collections de nos musées provinciaux, n'ont pas assuré l'immortalité à leur auteur, Joseph Suvée, né à Bruges en 1743 et mort à Rome dans l'hiver de 1807.

Ce peintre flamand, formé d'abord par Mathias Visch dans son pays puis en France par Bachelier, était certes pourvu d'un talent agréable qui lui permit d'entrer à l'Académie des Beaux-Arts en 1780. Mais si son nom mérite d'être retenu par la postérité, c'est moins pour des œuvres dépourvues en définitive de toute originalité que comme directeur de l'Académie de France à Rome. Celle-ci ne lui doit-elle pas l'acquisition de la Villa Médicis qu'elle occupe encore ?

Tâche énorme que celle du nouveau directeur, au sortir de la tourmente révolutionnaire. Il fut pour beaucoup — justice doit lui être rendue — dans la résurrection de l'Académie de France sous le Premier Empire.



On a dénoncé avec raison, au moins pour la période 1792-1794, le vandalisme révolutionnaire. Un vandalisme essentiellement inspiré par une violente réaction anti-chrétienne et anti-monarchique qui s'exprima par des actes irrépréhensibles sur les édifices religieux ou certains bâtiments officiels. Mais il est un autre vandalisme, moins spectaculaire et pourtant tout aussi néfaste, celui provoqué par la désorganisation des institutions.

La vénérable Académie de France n'y a pas échappé. Le 26 novembre 1792, le conventionnel Romme réclamait, au nom du comité d'instruction publique, la suppression du directeur de l'Académie, poste considéré sans doute comme la manifestation d'un despotisme qui n'était plus de saison. Romme demandait également la réorganisation du système scolaire dans le sens « des principes d'égalité et de liberté ». C'était ouvrir la voie à l'anarchie. Mais la conjoncture diplomatique n'a pas été étrangère non plus à l'interruption des activités de l'Académie.

François Benoit a noté fort justement dans son étude sur *L'art français sous la Révolution et l'Empire* que « la Révolution adhéra pleinement au principe de l'italianisation officielle des meilleurs artistes français ». Comment aurait-il pu en être autrement quand le cri de toute l'Europe cultivée de la seconde moitié du XVIII^e siècle avait été : « Roman quaero » ? Faut-il citer le goût des voyages, le mouvement antiquisant né des fouilles d'Herculanum et la fascination pour la majesté teintée de mélancolie qu'inspirent les ruines ? Autant de raisons d'effectuer ce pèlerinage à Rome dont rêve tout peintre et tout graveur, tout architecte et tout sculpteur.

(1) Cet article est publié avec l'aimable autorisation de son auteur.

La guerre déclenchée par la France contre l'Autriche en avril 1792, en associant déjà les Milanais aux hostilités, interromp les relations avec la Ville éternelle. Le 18 janvier 1793, le diplomate français Bassville est massacré par la plèbe romaine. C'est la rupture. L'Académie disparaît dans la tourmente, les élèves devant fuir au plus vite.

Désormais le sort de l'institution sera suspendu aux mouvements des armées et aux négociations des ambassadeurs.

Il importait peu que l'Académie ait été maintenue par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) confiant aux sections artistiques de l'Institut, réorganisé le 15 germinal an IV (6 avril 1796), le soin de désigner les pensionnaires, puisque ceux-ci ne pouvaient se rendre dans les Etats pontificaux. Un nouveau directeur avait été nommé en remplacement de Ménageot qui avait remis sa démission, mais il se trouvait dans l'impossibilité de rejoindre l'Académie. Celle-ci se transformait en école parisienne dont les pensionnaires exposaient annuellement leurs travaux dans la galerie d'Apollon au Louvre et se morfondaient sur les bords de la Seine, faute de rejoindre les rives du Tibre.

Survint « le miracle consulaire », c'est-à-dire le redressement intérieur de la France illustré par l'établissement des préfetures, la création du franc-germinal et la signature du Concordat, mais aussi le prestige international accru et l'Italie ouverte, après Marengo, à l'influence française.

« Directeur in partibus », selon la formule de François Benoit, Suvée attendait son heure. Durant l'été de 1802, il put enfin gagner Rome et préparer l'installation des nouveaux pensionnaires.

C'est de Suvée que date le renouveau de l'Académie de France. On peut écrire sans exagération que son action a marqué profondément l'histoire de l'institution à travers tout le XIX^e siècle.



On n'insistera pas sur le passif. Les Grands Prix ayant été rétablis en 1796, les lauréats anciens envahirent l'Académie redevenue accessible. En 1803, Suvée fit décider qu'il n'aurait d'envoi d'artistes à Rome que tous les deux ans, les Grands Prix écartés recevant une indemnité. Ce n'est qu'en 1806 que le rythme annuel pu être repris.

Il fallait aussi faire face à une situation financière désastreuse, en 1810 le déficit atteignait des proportions catastrophiques, au point que l'on réduisit en 1811 la durée de la pension de cinq à quatre ans.

L'indiscipline régnait parmi les élèves qui refusaient tout port d'un uniforme et considéraient le directeur comme « un préposé à leur distribution de vivres », selon la formule du cardinal Fesch. Les habitudes héritées de la Révolution tout autant que le caractère indépendant de l'artiste expliquent les troubles au demeurant sans gravité, signalés dans la correspondance directoriale. Suvée s'épuisa en vain dans sa tentative pour rétablir un minimum d'ordre et pour faire respecter les règlements : il mourut, dit-on, d'une attaque d'apoplexie provoquée par l'insolence d'un pensionnaire. Suvée manquait-il d'autorité ? Était-il trop indulgent ? Ou l'autoritarisme napoléonien parvenait-il enfin jusqu'à Rome, devenue ville française ? Il semble que le successeur de Suvée, Lethière, sut réintroduire sans trop de mal la discipline à l'intérieur de l'Académie. En 1815, tout était rentré dans l'ordre.



Il appartenait à Suvée de donner à l'Académie une organisation qu'elle devait en partie conserver au XIX^e siècle.

Le palais Mancini qui abritait les pensionnaires, était devenu fort incommode et son abandon provisoire pendant la Révolution avait entraîné de nombreuses dégradations. Le choix de Suvée se porta sur la Villa Médicis. Choix excellent qui ne devait plus être remis en cause.

Mais c'était sur le plan administratif que se posaient les problèmes les plus graves. Il importait de définir les rapports entre le ministère de l'Intérieur dont relevaient les Beaux-Arts, les écoles artistiques et surtout l'Institut.

Au ministère de l'Intérieur était établi, à la 3^e division, un bureau des Beaux-Arts et des Sciences confié à Amaury-Duval puis à Grille. Ce bureau englobait les musées, les écoles de peinture, les encouragements aux artistes. C'est de lui que dépendit sous l'Empire « l'école française des Beaux-Arts à Rome ». Aucune modification du règlement ne pouvait être décidée sans son accord; tous les problèmes financiers relevaient de sa compétence; il n'était pas jusqu'aux déplacements des pensionnaires sur lesquels il n'ait un droit de regard.

Toutefois sa tutelle restait purement administrative. Par suite du développement de plus en plus grand, et de ce fait écrasant, des attributions du ministère de l'Intérieur, l'Instruction publique a réussi à conquérir son autonomie sous la Restauration, entraînant les enseignements artistiques. Ce n'est que sous le Second Empire que les Beaux-Arts obtiendront enfin un portefeuille à part entière avec Maurice Richard dans l'éphémère cabinet Ollivier, du 2 janvier au 9 août 1870; puis, après avoir été à nouveau confondus avec l'Instruction publique et les Cultes sous la Troisième République, ils parviendront à reconquérir un demi-marocain avec Turquet dans le premier ministère Freycinet, le perdront et le retrouveront à partir de 1905 grâce à l'inusable Luján-Beaunvetz qui restera en place plus de six ans.

La vraie tutrice de l'Académie de Rome est en fait la IV classe de l'Institut. Ce rôle privilégié de l'Institut avait été prévu (avant même que l'Institut prenne le visage que nous lui connaissons aujourd'hui) dans la loi du 3 brumaire an IV. Tandis que l'article 3 du titre V indiquait : « le Palais National à Rome, destiné jusqu'ici à des élèves français de peinture, sculpture et architecture, conservera cette destination », l'article 7 précisait : « les artistes français désignés à cet effet par l'Institut et nommés par le Directoire exécutif, seront envoyés à Rome. Ils y résideront cinq ans dans le Palais National où ils seront logés et nourris aux frais de la République ».

Après la réorganisation de l'Institut, en 1816, c'est à l'Académie des Beaux-Arts que reviendra ce rôle. Et c'est dans son sein que sera, de préférence, choisi le directeur de l'institution romaine. D'ailleurs, dans la commission formée en l'an VII pour examiner le règlement des pensionnaires, les membres de l'Institut étaient déjà majoritaires. La vraie tutelle, la tutelle artistique, leur appartient dès la renaissance de l'Académie de France.

La section des Beaux-Arts reçoit du directeur un rapport sur la marche des études, marche qu'elle fixe elle-même et qu'elle contrôle grâce aux envois des pensionnaires.

De 1803 à 1810, le programme des travaux est défini ainsi : pour les peintres et les sculpteurs, cinq types d'études : « le modèle vivant et nu », « les statuts antiques », « le drapé », « la bibliothèque » et « le voyage ». Les peintres doivent, pour leur première année une figure grandeur nature d'après le modèle vivant; la deuxième année quatre figures nues d'après nature et deux d'après l'antique; la troisième, une esquisse originale; la quatrième, une copie de tableau, d'après un grand maître; la cinquième, une composition personnelle. Pour les sculpteurs, les obligations se ramènent, les trois premières années à un bas-relief d'après nature et une tête de ronde bosse, la quatrième année à une copie d'après l'antique, la cinquième à une statue originale. Enfin, les architectes se voient imposer quatre études de détail d'après les monuments antiques, lors des trois premières années, puis des dessins géométraux d'un monument antique d'après nature et, en dernière année, la restauration d'un monument « accompagnée d'un mémoire historique et explicatif ».

Le 28 septembre 1811, un nouveau règlement dut être élaboré avec la réduction du séjour de cinq à quatre années. Pour les peintres, on conserva la copie d'une œuvre de maître et la composition personnelle. Chez les sculpteurs on réduisit la part du travail original au profit de la copie d'après l'antique. On peut s'en étonner au moment où Vivant Denon rassemble dans le musée Napoléon la plus fabuleuse collection d'œuvres d'art venues des quatre coins de l'Europe napoléonienne, un musée qui suscita la vocation de Delacroix et de bien d'autres. Routine? Influence de David? Ou triomphe de « l'académisme »?

On remarquera qu'il en va de même pour les architectes, transformés selon l'heureuse formule de François Benoît en « archéologues ». Percier et Fontaine ont toutefois joué là un rôle de bon sens en introduisant parmi les modèles préconisés jusqu'alors, tous antiques, « les plus beaux édifices modernes » .

La vraie formation de l'artiste s'était effectuée auparavant, soit à l'école nationale d'architecture, soit à l'école spéciale de peinture et de sculpture placées sous la tutelle de la IV^e classe de l'Institut. Au sommet des études le concours pour les prix de Rome. Limités sous l'Ancien Régime à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, ils furent étendus, à partir de 1804, à la gravure en taille douce, en médailles et en pierres fines. Le prix ouvrait les portes de l'Académie de France à Rome... et plus important peut-être en ces temps de guerre, exemptait de la conscription !

Nous connaissons les noms des lauréats : Ingres en 1801 et Drolling en 1810 sont les seuls qui émergent pour la peinture, avec Goussier (1803), David d'Angers (1811), Rude (1812), et Pradier (1813) parmi les sculpteurs. Les noms des maîtres nous permettent de mesurer l'emprise de l'Institut sur le recrutement : David, Regnault et Vincent dominent le milieu des peintres comme Moitte et Dejoux celui des sculpteurs, Percier et Vaudoyer celui des architectes. De là peut-être cette homogénéité dans le recrutement, plus efficace pour maintenir un esprit et une tradition que tous les règlements édictés de Paris.

On pourrait s'interroger sur d'autres finalités de l'Académie de France. Destinée à former des artistes au contact des beautés qu'offrait l'Italie, ne devait-elle pas être aussi un instrument de propagande dans la politique italienne de Napoléon ? Ambassadeur auprès de la Cour pontificale, le cardinal Feuch, si l'on en croit M. André Latreille dans son monumental ouvrage sur *Napoléon et le Saint-Siège*, n'a probablement pas été indifférent à cet aspect. Il a soutenu Savès dans sa volonté de remettre de l'ordre, fait augmenter les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Institution et, afin de rehausser son prestige, proposé le directeur pour la Légion d'honneur.

Prenant chronologiquement la suite du livre de M. Latreille, Louis Madelin, dans sa *Rome de Napoléon*, la Rome d'après l'annexion, consacre une page aux pensionnaires de la Villa Médicis et à leur rôle d'intermédiaire artistique. Un rôle toutefois qu'il convient de ne pas exagérer. Pour étroits qu'ils soient, les liens avec l'ambassade de France ne transforment pas les pensionnaires en agents diplomatiques.

••

Epoque déclinée pour le renouveau de l'Académie de France, le Premier Empire permet, à la suite du Directoire, de définir les rapports de l'Institution avec le ministère de l'Intérieur pour les problèmes administratifs, avec l'Institut et les écoles artistiques de Paris pour les orientations esthétiques et les querelles d'école : les peintres pensionnaires de l'Académie penchent vers l'archaïsme des *Primitifs* au détriment du néo-classisme davidien prépondérant à l'Institut, tandis que les graveurs se révoltent contre la dictature de l'antique. Suivent querelles qui montrent qu'après les années de tourmente, l'Académie de France a retrouvé sa vitalité.

ANNEXE X

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PAPES
DE SAINT-PIERRE A JEAN-PAUL II

1. Pierre, st	+ 64/67 (?)	50. Anastase II	496-498	98. Etienne IV (V)	816-817
2. Lin, st	67-76 (?)	51. Symmaque, st	498-514	99. Pascal 1 ^m , st	817-824
3. Anaclet, st	79-90 (?)	Laurent	498-506	100. Eugène II	824/827
4. Clément, st	92-101 (?)	52. Hormisdas, st	514-523	101. Valentin	827
5. Evariste, st	99-107 (?)	53. Jean 1 ^m , st	523-526	102. Grégoire IV	827-844
6. Alexandre I, st	107-116 (?)	54. Félix III (IV), st	526-530	Jean	844
7. Sixte 1 ^m , st	116-125 (?)	55. Boniface II,	530-532	103. Serge II	844-847
8. Téléphore, st	125-136/38 (?)	56. Dioscure	530	104. Léon IV, st	847-855
9. Hvoïn, st	136/38-140/42 (?)	57. Jean II	533-535	105. Benoît III	855-858
10. Pie 1 ^m , st	140/42-154/55 (?)	58. Agapet 1 ^m , st	535-536	Anastase (III)	855
11. Anicet, st	154/55-166 (?)	59. Silvère, st	536-537	106. Nicolas 1 ^m , st	858-867
12. Soter, st	166-174 (?)	60. Vigile	537-555	107. Adrien II	867-872
13. Eleuthère, st	174-189 (?)	61. Pélage 1 ^m	556-561	108. Jean VIII	872-882
14. Victor 1 ^m , st	189-198/99 (?)	62. Jean III	561-574	109. Marin 1 ^m	
15. Zéphyrin, st	199-217 (?)	63. Benoît 1 ^m	575-579	(Martin II)	882-884
16. Calliste, st	217-222	64. Pélage II	579-590	110. Adrien III, st	884-885
Hippolyte	217-235	65. Grégoire 1 ^m , st	590-604	111. Etienne V (VI)	885-891
17. Urbain, st	222-230	66. Sabinien	604-606	112. Formose	891-896
18. Pontien, st	230-235	67. Boniface III	607	113. Boniface VI	896
19. Antère, st	235-236	68. Boniface IV, st	608-615	114. Etienne VI (VII)	896-897
20. Fabien, st	236-250	69. Adéodat, st	615-618	115. Romain	897
21. Corneille, st	251-253	70. Boniface V	619-625	116. Théodore II	897
Novatian	251-258 (?)	71. Honorius 1 ^m	625-638	117. Jean IX	898-900
22. Lucius, st	253-254	72. Sévérin	640	118. Benoît IV	900-903
23. Etienne 1 ^m , st	254-257	73. Jean IV	640-642	119. Léon V	903
24. Sixte II, st	257-258	74. Théodore 1 ^m	642-649	120. Christophe	903-904
25. Denys, st	259/60-267/68 (?)	75. Martin 1 ^m , st	649-653	121. Serge III	904-911
26. Félix 1 ^m , st	268/69-273/74 (?)	76. Eugène 1 ^m , st	654-657	122. Anastase III	911-913
27. Euthychien, st	274/75-282/83 (?)	77. Vitalien, st	657-672	123. Landon	913-914
28. Caïus, st	282/83-295/96	78. Adéodat II	672-676	124. Jean X	914-928
29. Marcellin, st	295/96-304	79. Donus	676-678	125. Léon VI	928
30. Marcel, st	307-308 (?)	80. Agathon, st	678-681	126. Etienne VII(VIII)	928-931
31. Eusèbe, st	308/09/10	81. Léon II, st	682-683	127. Jean XI	931-935/36
32. Milltade, st	310/11-314 (?)	82. Benoît II, st	684-685	128. Léon VII	936-939
33. Silvestre 1 ^m , st	314-335	83. Jean V	685-686	129. Etienne VIII (IX)	939-942
34. Marc, st	336	84. Conon	686-687	130. Marin II	
35. Jules 1 ^m , st	337-352	Théodore	687	(Martin III)	942-946
36. Libère, st	352-366	Pascal	687	131. Agapet II	946-955
Félix (II)	355-353	85. Serge 1 ^m , st	687-701	132. Jean XII	955-964
37. Damase, st	366-384	86. Jean VI	701-705	133. Léon VIII	963-965
Ursin	366-367	87. Jean VII	705-707	134. Benoît V	964
38. Sirice, st	384-399	88. Sisinnius	708	135. Jean XIII	965-972
39. Anastase 1 ^m , st	399-402	89. Constantin 1 ^m	708-715	136. Benoît VI	973-974
40. Innocent 1 ^m , st	402-417	90. Grégoire II, st	715-731	137. Boniface VII	974, 984-985
41. Zosime, st	417-419	91. Grégoire III, st	731-741	138. Benoît VII	974-983
42. Boniface 1 ^m , st	418-422	92. Zacharie, st	741-752	139. Jean XIV	983-984
Euale	418-419	Etienne (II)	752	140. Jean XV	985-996
43. Célestin 1 ^m , st	422-432	93. Etienne II (III)	752-757	141. Grégoire V	996-999
44. Sixte III, st	432-440	94. Paul 1 ^m , st	757-767	Jean XVI	997-998
45. Léon le Grand, st.	440-461	Constantin II	767-768	142. Silvestre II	999-1003
46. Hilaire, st	461-468	Philippe	768	143. Jean XVII	1003
47. Simplicius, st	468-483	95. Etienne III (IV)	768-772	144. Jean XVIII	1003/04-1009
48. Félix III, st	483-492	96. Adrien 1 ^m	772-795	145. Serge IV	1009-1012
49. Gélase 1 ^m , st	492-496	97. Léon III, st	795-816	146. Benoît VIII	1012-1024
				Grégoire (VI)	1012
				147. Jean XIX	1024-1032

148. Benoît IX	1032-1045	182. Célestin IV	1241	223. Adrien VI	1522-1523
149. Silvestre III	1045-1046	183. Innocent IV	1243-1254	224. Clément VII	1523-1534
150. Grégoire VI	1045-1046	184. Alexandre IV	1254-1261	225. Paul III	1534-1549
151. Clément II	1046-1047	185. Urbain IV	1261-1264	226. Jules III	1550-1555
152. Damase II	1048	186. Clément IV	1265-1268	227. Marcel II	1555
153. Léon IX, st	1049-1054	187. Grégoire X, bh.	1271-1276	228. Paul IV	1555-1559
154. Victor II	1055-1057	188. Innocent V, bh.	1276	229. Pie IV	1559-1565
155. Etienne IX (X)	1057-1058	189. Adrien V	1276	230. Pie V, st	1566-1572
156. Benoît X	1058-1059	190. Jean XXI	1276-1277	231. Grégoire XIII	1572-1585
157. Nicolas II	1059-1061	191. Nicolas III	1277-1280	232. Sixte V	1585-1590
158. Alexandre II	1061-1073	192. Martin IV	1281-1285	233. Urbain VII	1590
Honorius (II)	1061-1064	193. Honorius IV	1285-1287	234. Grégoire XIV	1590-1591
159. Grégoire VII, st	1073-1085	194. Nicolas IV	1288-1292	235. Innocent IX	1591
Clément (III)	1080-1098	195. Célestin V	1294	236. Clément VIII	1592-1605
160. Calixte III, bh.	1086-1087	196. Boniface VIII	1294-1303	237. Léon XI	1605
161. Urbain II, bh.	1088-1099	197. Benoît XI, bh.	1303-1304	238. Paul V	1605-1621
162. Pascal II,	1099-1118	198. Clément V	1305-1314	239. Grégoire XV	1621-1623
Théodoric	1100-1102	199. Jean XXII	1316-1334	240. Urbain VIII	1623-1644
Albert	1100	Nicolas (V)	1328-1330	241. Innocent X	1644-1655
Silvestre (IV)	1105-1111	200. Benoît XII	1334-1342	242. Alexandre VII	1655-1667
163. Gélase II	1118-1119	201. Clément VI	1342-1352	243. Clément IX	1667-1669
Grégoire (VIII)	1118-1121	202. Innocent VI, bh.	1352-1362	244. Clément X	1670-1676
164. Calixte II	1119-1124	203. Urbain V, bh.	1362-1370	245. Innocent XI, bh.	1676-1689
165. Honorius II	1124-1130	204. Grégoire XI	1370-1378	246. Alexandre VIII	1689-1691
Célestin (II)	1124	Urbain VI	1378-1389	247. Innocent XII	1691-1700
166. Innocent II	1130-1143	205. Clément VII	1378-1394	248. Clément XI	1700-1721
167. Anacleté II	1130-1138	Boniface IX	1389-1404	249. Innocent XIII	1721-1724
Victor (IV)	1138	206. Benoît XIII	1394-1423	250. Benoît XIII	1724-1730
168. Célestin II	1143-1144	207. Innocent VII	1404-1406	251. Clément XII	1730-1740
169. Lucius II	1144-1145	208. Grégoire XII	1406-1415	252. Benoît XIV	1740-1758
170. Eugène III, bh.	1145-1153	209. Alexandre V	1409-1410	253. Clément XIII	1758-1769
171. Anastase IV	1153-1154	210. Jean XXIII	1410-1415	254. Clément XIV	1769-1774
172. Adrien IV	1154-1159	211. Martin V	1417-1431	255. Pie VI	1775-1799
173. Alexandre III	1159-1181	Clément (VIII)	1423-1429	256. Pie VII	1800-1823
Victor (IV)	1159-1164	212. Eugène IV	1431-1447	257. Léon XII	1823-1829
Pascal (III)	1164-1168	Félix V	1439-1449	258. Pie VIII	1829-1830
Calixte (III)	1168-1178	213. Nicolas V	1447-1455	259. Grégoire XVI	1831-1846
Innocent (III)	1179-1180	214. Calixte III	1455-1458	260. Pie IX	1846-1878
174. Lucius III	1181-1185	215. Pie II	1458-1464	261. Léon XIII	1878-1903
175. Urbain III	1185-1187	216. Paul II	1464-1471	262. Pie X, st	1903-1914
176. Grégoire VIII	1187	217. Sixte IV	1471-1484	263. Benoît XV	1914-1922
177. Clément III	1187-1191	218. Innocent VIII	1484-1492	264. Pie XI	1922-1939
178. Célestin III	1191-1198	219. Alexandre VI	1492-1503	265. Pie XII	1939-1958
179. Innocent III	1198-1216	220. Pie III	1503	266. Jean XXIII	1958-1963
180. Honorius III	1216-1227	221. Jules II	1503-1513	267. Paul VI	1963-1978
181. Grégoire IX	1227-1241	222. Léon X	1513-1521	268. Jean-Paul I ^{er}	1978
				269. Jean-Paul II	depuis 1978